

## Les instituteurs favorisent un ministère de l'éducation doté d'une véritable autorité

De notre envoyé spécial, Jules LeBLANC

QUÉBEC. — Contrairement à toutes prévisions, un revirement très important s'est produit hier au XIII<sup>e</sup> congrès de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec. Par une très forte majorité (75 à 80 p.c. au regard de 20 à 25 p.c.), les délégués ont décidé de reviser les amendements au bill 60 suggérés par les dirigeants de la C.I.C. "de façon à redonner l'autorité véritable au ministre de l'éducation". Ils ont décidé en particulier de rayer les mots de l'article 25 — "sur l'avis favorable" du conseil — qui accordait un droit de veto au conseil supérieur de l'éducation dans la plupart des questions d'ordre académique.

En ce qui concerne la confessionnalité des écoles, c'est-à-dire l'établissement de deux bureaux confessionnels à la tête du ministère de l'Éducation et les pouvoirs des comités catholique et protestant, — les deux autres amendements majeurs suggérés conjointement par la C.I.C., la Fédération provinciale des commissions scolaires et la Fédération des collèges classiques, — aucune décision n'a été prise. Le sujet sera étudié lors de la reprise du congrès, les 7 et 8 septembre prochain. De la même façon, les quelque 1,000 congressistes n'ont pas étudié le bill 54 (projet de Code du travail) ou le principal point litigieux concernant le droit de grève pour les professeurs.

Le congrès devait prendre fin hier soir. Toutefois, les congressistes devant l'importance des sujets à l'étude, ont d'abord décidé de prolonger les assises jusqu'à vendredi midi. En fin d'après-midi, hier, il est devenu évident que cela serait insuffisant. Ils ont alors décidé d'ajourner jusqu'au samedi 7 septembre; cette fois, les assises auront lieu à Montréal et dureront toute la journée du samedi et le dimanche matin.

La décision des membres de la C.I.C. de préconiser un véritable ministère de l'Éducation a surpris les observateurs. Avant le congrès, ces derniers s'attendaient à des propositions très modestes. Lorsque le bill 60 a été vraiment discuté, mercredi après-midi, il est apparu que les opposants étaient éparpillés et fort peu nombreux.

Ce n'est que mercredi soir que le revirement a commencé de se faire sentir avec une série d'interventions remarquables et l'entrée en scène du vice-président de la C.I.C., M. Aimé Nault, au début du débat, le président de l'Alliance

des professeurs catholiques de Montréal présidait les délibérations; vers la fin de l'après-midi, il a demandé à être remplacé de façon à pouvoir participer aux délibérations.

Il a alors joué un rôle de premier plan.

Dès la reprise des discussions hier matin il était évident que le droit de veto accordé au Conseil serait rejeté et qu'un véritable ministère de l'Éducation serait réclamé. Il a cependant fallu trois heures de discussions avant d'en arriver à une conclusion finale sur cet aspect du bill 60.

Trois votes ont eu lieu auxquels seuls les délégués officiels ont pris part :

1) Tout d'abord, le texte soumis par les dirigeants de la C.I.C. a été rejeté par 305 votes au regard de 110.

### Léopold Garant, réélu président de la Corporation

QUÉBEC (DNC). M. Léopold Garant a été réélu président de la Corporation des instituteurs catholiques hier. Il n'avait aucun adversaire. Il y a eu que trois changements au conseil d'administration: Mme Thérèse Fréchette, de Rimouski, a été élue secrétaire, en remplacement de Mlle Fabienne Laporte. Mlle Jeanne-Mance Ouellette, de Valleyfield, et M. Raymond Caron, de St-Jérôme, ont été élus conseillers, en remplacement de madame Madeleine Aubert-Croteau et de M. Victor Dallaire.

Les autres membres du conseil d'administration sont Mlle Stéphanette Potvin et M. Aimé Nault, vice-présidents, M. Aimé Brochu, trésorier, Mlle Laure Gaudreault, M. Normand Mandeville et Jean-Paul Croteau et Mlle Thérèse Baron, conseillers.

2) La résolution présentée par M. Nault a été acceptée par environ 80 p.c. des délégués (un vote compté n'a pas été pris).

Voir page 10: Les instituteurs

Il est possible que le comité catholique n'ait même pas étudié de rapport...

QUÉBEC (Par M.T.). — Des informations plus précises veulent que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, lors de sa réunion d'avant-hier, à Québec, n'ait même pas étudié le rapport que son sous-comité d'études lui avait remis sur le bill 60.

Dès le début de la réunion, les membres du Comité catholique auraient décidé de ne pas se prononcer sur le projet de loi créant le ministère de l'éducation, parce qu'ils ne voulaient pas se donner l'air de personnes qui tiennent à tout prix à leurs positions. Ils ont préféré envoyer le rapport aux calendes grecques.

De plus, on apprend que M. l'abbé Jean Charbonneau, u. des six membres du sous-comité, avait enregistré sa dissidence aux conclusions du rapport sur le bill 60.

On sait que l'abbé Charbonneau, conseiller en éducation du cardinal Léger, avait représenté l'archevêque de Montréal à la réunion du Comité catholique. Le cardinal Léger, après la séance de l'épiscopat, mardi soir, avait dit qu'il était la capitale pour se rendre dans la métropole où il devait, le lendemain, assister à deux cérémonies.

## BILL 60: Devant les 1,000 instituteurs de la C. I. C.

# Lesage réaffirme son intention de créer un véritable ministère

QUÉBEC (par E.G.). — Le premier ministre M. Lesage a réitéré hier devant les quelque 1,000 congressistes de la C.I.C. l'intention ferme de son gouvernement de procéder à la création d'un véritable ministère de l'éducation, sans délai et sans tergiversation. C'est seulement par un ministère de l'éducation que les parents pourront réellement exercer leur droit fondamental, a affirmé M. Lesage. "Il faut d'urgence sortir l'éducation de sa situation actuelle où l'autorité est confuse et diffuse, a-t-il dit. Aujourd'hui, la voix des parents n'a pas de portée; au contraire, je dirais même que les structures actuelles de l'éducation chez nous l'étouffent."

Prenant la parole au banquet de clôture du 13<sup>e</sup> congrès de la C.I.C., M. Lesage a déclaré: "Nous croyons que ce droit des parents, dont on parle beaucoup de ce temps-ci, mais qui ne peut actuellement s'exercer de façon réelle qu'au niveau de la famille et de la commission scolaire, constitue ce qu'il y a de plus essentiel, de plus vrai et de plus fondamental en éducation. C'est pourquoi nous voulons qu'il puisse enfin s'exercer sur tout l'ensemble du système d'enseignement. Cela exige nécessairement que les parents sachent qui est responsable de l'enseignement chez nous et qu'ils puissent désigner eux-mêmes, librement et directement, le gouvernement et le ministre qui dirigeront l'éducation au Québec."

"Nous croyons que les parents, à qui personne, je ne sache, ne conteste le droit d'élire leur gouvernement, nous croyons que les parents, dis-je, sont en mesure de choisir le gouvernement qu'ils jugent capable de prendre leur intérêt et celui de leurs enfants en matière d'éducation", a poursuivi M. Lesage.

Soulignant que les structures actuelles de l'enseignement écartent en fait les parents, M. Lesage a affirmé qu'il "est temps que des questions aussi capitales que l'enseignement et la formation de notre jeunesse québécoise sortent du secret virtuel que les entourent — devraient dire qui les étouffe — pour être traitées dans la lumière de la place publique, comme on traite, dans une démocratie, toutes les questions qui regardent le bien commun."

Le premier ministre a insisté sur l'urgence d'adopter les structures actuelles de l'éducation, structures qui sont plus vieilles que la Confédération, aux exigences du Québec d'aujourd'hui et de demain.

Les réformes dans le domaine de l'éducation vont requérir des cadres nouveaux et des institutions dont le mécanisme démocratique s'appuie essentiellement sur la consultation et la participation des éléments responsables et dynamiques de notre société. "Avec la création d'un ministère de l'éducation, a précisé M. Lesage, il ne s'agit pas de distribuer l'autorité, mais plutôt d'identifier et de répartir clairement les responsabilités. Le gouvernement du Québec est prêt et bien décidé à s'acquitter des siennes; nous avons demandé aux groupes intermédiaires, dont vous êtes, de prendre aussi les leurs et de constituer pour vous éclairer et nous guider un conseil supérieur de l'éducation vraiment agissant."

Le premier ministre a fait remarquer que le Conseil supérieur de l'éducation embrassera tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle à l'université, ce qui permettra à bien des groupes qui étaient obligés auparavant d'opérer en circuit fermé à cause de l'état d'émiet-

VOIR PAGE 10: LESAGE REAFFIRME SON

## Gérin-Lajoie: le ministère est une suite logique de l'évolution

QUÉBEC (de notre envoyé spécial). — M. Paul Gérin-Lajoie a déclaré hier soir "qu'un ministère de l'éducation pour le Québec est une suite logique, normale et naturelle de l'évolution historique de notre système d'enseignement et de notre société elle-même".

Le ministre de la jeunesse présentait alors M. Jean Lesage au millier de congressistes qui assistaient, au Pavillon Pollack, à l'université Laval, au banquet de clôture du 13<sup>e</sup> congrès de la Corporation provinciale des instituteurs.

Notant que l'inconnu que nous réserve l'avenir prend souvent allure de danger, M. Gérin-Lajoie a déclaré: "Nous ne pouvons, nous n'avons pas le



## Billet de Québec

### Les protestants ont un appétit vorace

Par Marcel THIVIERGE

QUÉBEC — Les protestants veulent donc avoir huit représentants sur les vingt-quatre qui composeront le futur conseil supérieur de l'éducation. Le bill 60 leur en donne au moins quatre et aux catholiques au moins seize.

Cette suggestion d'amendement, sans parler des quatre autres certains avant-hier au ministre de la jeunesse, soulève un certain étonnement. Ici, on ne recueille aucun commentaire officiel, mais les réflexions officieuses vont bon train.

On fait le petit calcul suivant: huit sur vingt-quatre, cela équivaut à trente-trois et un tiers pour cent. Huit sur seize égale cinquante pour cent.

Cette exigence est pour le moins exagérée quand on songe que la population du Québec compte 88 p.c. de catholiques, 2 p.c. de juifs et 10 p.c. de protestants et autres dénominations.

Dans le domaine de la population scolaire, les chiffres pour 1962-63 indiquent qu'il y avait 1,081,170 élèves sous le contrôle des commissions scolaires catholiques contre 119,948 relevant des commissions scolaires protestantes. Et encore, de ces 119,948 il faut retrancher environ 20,000 élèves juifs fréquentant les écoles protestantes.

Un observateur a déclaré ironiquement: "Si au moins le comité protestant accordait à sa minorité de langue française le même traitement que le bill 60 accorde à la minorité protestante du Québec..."

### TOUS LES MOYENS SONT BONS

Les opposants au bill 60 ne manquent ni de ressources ni d'ingéniosité. C'est ainsi que les braves catholiques d'Yamachiche ont pu lire, dans leur bulletin paroissial de dimanche le 18 août, le conseil suivant de leur curé:

"Nous vous demandons de prier l'Esprit saint d'éclairer les intelligences. Selon une autorité religieuse, la loi projetée (le bill 60) ferme la porte de l'éducation aux parents et à l'église, et ce sont les parents qui ont le premier mot à dire dans l'éducation de leurs enfants. C'est bien beau de former des savants, encore faut-il que ces savants craignent Dieu, aiment la justice et pratiquent la charité."

La Fédération des ligues du Sacré-Coeur, un corps intermédiaire hautement démocratique, a trouvé un autre moyen d'instruire ses membres "de la bonne cause". En effet, au bulletin mensuel qu'elle fait parvenir s'ajoute un supplément: la reproduction d'un article de M. François-Albert Angers, intitulé: "Les sectaires sont pressés" et qui constitue une dénonciation du bill 60.

VOIR PAGE 10: LES PROTESTANTS ONT

## Deschatelets annonce: la transcanadienne va encercler Montréal — Travaux de \$175,000,000

Par Marc-Henri CÔTÉ

Un réseau de communication routière à grand débit de circulation, six voies, formera une route de ceinture dans l'île de Montréal. Le ministre des travaux publics dans le cabinet fédéral, M. Jean-Paul Deschatelets et le ministre de la voirie, M. Bernard Pinard, ont énoncé hier au cours d'une conférence de presse aux bureaux de la compagnie de l'Exposition universelle, Place Ville-Marie, les grandes lignes du projet d'aménagement routier, tronçon de la route transcanadienne, du nord au sud, puis de l'ouest à l'est, dans la métropole, sur une distance de 15 milles. Ces travaux coûteront \$175,000,000.

Les municipalités, il s'agit surtout de la Cité de Montréal, contribueront \$35,000,000. La contribution fédérale sera de \$40,000,000, mais c'est surtout la province qui assume la plus grande part avec au moins \$100,000,000 et probablement \$120,000,000.

M. Bernard Pinard a annoncé que la haute priorité est accordée au tronçon nord-sud qui reliera le prolongement du boulevard Métropolitain, à partir du pont de l'Île-aux-Tourtes, en allant rejoindre le prolongement éventuel du boulevard Cavendish jusqu'à l'est des nouvelles cours de triage, au sud du boulevard Métropolitain. Ce tronçon de la route transcanadienne dans l'ouest de la métropole suivra ensuite une direction est et atteindra le boulevard Décarie aux environs de la voie ferrée du Canadien Pacifique. Il suivra la direction générale du boulevard Décarie jusqu'à l'est de l'ancienne cour de triage Turcot. Il y aura là point de rencontre avec le prolongement de la route 2, venant de l'ouest, et de la voie de raccordement au pont Champlain.

Dans la brève allocution qu'il a prononcée, M. Pinard a insisté sur l'étroite collaboration qui s'établit entre Québec et Ottawa en vue de la réalisation d'un gigantesque programme d'aménagement routier dans la région métropolitaine, auquel la province à elle seule contribuera \$300,000,000.

### VERS LE RACCORDEMENT EST

Au-delà du point de rencontre avec les approches du pont Champlain, le tronçon de la route transcanadienne dans la métropole se dirige vers l'est, jusqu'à la Montée St-Léonard, au nord du tunnel de Boucherville qui, avec le pont sur la rive Sud reliera la route 9, route transcanadienne, aux voies de raccordement avec la transcanadienne à l'ouest de la métropole vers l'Ontario.

Quel sera le tracé emprunté par le tronçon de la route transcanadienne dans l'est de Montréal? Le communiqué remis à la presse hier situe de façon laconique ce parcours entre le boulevard Dorchester et le port de Montréal.

Or, le projet de route en voie élevée dans le secteur du port, tracé original de l'autoroute est-ouest, en 1959, a été abandonné.

Une emprise assez large pourrait être aménagée dans l'axe de Vitry et Laguchetière, mais le projet d'édifice de Radio-Canada à la hauteur de la rue Amherst, entre Craig et Dorchester, pourrait être un obstacle. Une route en tranchée serait recommandée sur ce parcours, mais les plans ne sont pas à point en ce moment, a-t-on commenté hier.

affirmations du gouvernement sud-vietnamien selon lesquelles le commandement supérieur de l'armée avait pleinement approuvé les mesures du gouvernement contre les bouddhistes. Washington persiste à soutenir que les opérations antibouddhistes ont été le fait de la gendarmerie et d'unités "spéciales" et non de l'armée régulière. (Mais la plupart des observateurs estiment que Washington nourrit des illu-

Voir page 10: Paris offre

M. Deschatelets a lu le texte du communiqué et l'a brièvement commenté. Le point de saturation est maintenant atteint sur le boulevard Métropolitain qu'empruntent quelque 100,000 véhicules par jour. Il faut donc situer la route transcanadienne en dehors de ce boulevard.

Le ministre a fait remarquer que la description du parcours est à dessein approximative. Il faudra procéder à des homologations et cette procédure n'a pas encore été amorcée. L'élaboration du projet devra conserver une grande flexibilité, a remarqué M. Deschatelets.

Il ajoutait que l'on apportera un soin spécial aux voies de raccordement entre le nouveau tronçon de la transcanadienne dans Montréal et les ponts Victoria et Jacques-Cartier, ainsi qu'avec les principales artères nord-sud de la métropole.

### LA CONSTRUCTION

Les études préliminaires détermineront quel genre de construction conviendra le mieux aux divers secteurs du parcours qui a été choisi. Toutes les solutions seront envisagées. "Nous n'avons pas de préférence, mais nous devons nous prévaloir de tous les moyens et de tous les trucs du génie pour nous frayer un chemin dans un tel complexe urbain", a commenté le ministre des travaux publics.

Des voies de services côtoieront les voies rapides où elles seront nécessaires. Tous les moyens seront pris afin de ne pas compromettre l'activité des quartiers que traversera la voie rapide.

Les municipalités, chacune dans leur territoire, absorberont le coût d'expropriation et de construction des voies de service. Le gouvernement provincial assume le coût de l'expropriation de l'emprise des voies rapides. Ottawa et Québec se partageront le coût de construction des voies rapides, selon les termes de l'entente fédérale-provinciale au sujet de la route transcanadienne.

### GIGANTESQUE RESEAU

Le ministre des travaux publics a loué l'effort du Québec au sujet de projets spéciaux qui favoriseront le succès de l'Exposition universelle. Ils comportent l'accélération d'un programme

VOIR PAGE 10: DESCHATELETS ANNONCE

## Georges Hees: "Si on me fait commissaire, je refuserai!"

TORONTO. — Pour mettre fin à des conjectures qui le concernent, l'ancien ministre du commerce dans le gouvernement Diefenbaker, M. George Hees, nommé par le gouvernement libéral, en juillet dernier, directeur de la Compagnie de l'exposition mondiale a remis à la Presse Canadienne le communiqué suivant:

"Je n'ai pas été invité par le premier ministre à assumer ces fonctions de commissaire général et je ne m'attendais pas à l'être. Même si je l'étais, je refuserais le poste parce que je suis d'opinion que le commissaire général doit être un Québécois. Ce ne sont pas les candidats compétents qui manquent dans cette province pour occuper ces importantes fonctions.

"Le Canada a demandé et obtenu que l'Exposition universelle de 1967 se déroule au Canada pour commémorer le centenaire de la Confédération et l'exposition est organisée et financée par les 10 provinces. Néanmoins, l'administration de cette gigantesque entreprise doit être confiée à des Canadiens réputés qui, non seulement sont en contact étroit avec la métropole, mais sont familiers avec les problèmes quotidiens de l'administration et des affaires.

Quant à moi, je serai heureux de demeurer directeur de la Compagnie de l'exposition, quel que soit le commissaire général que nommera le premier ministre, mais encore une fois, c'est mon avis que ce poste doit être confié à quelqu'un du Québec, la province dans laquelle l'exposition universelle aura lieu."



MM. Deschatelets et Pinard (Photo "Le Devoir")

## Le Sénat américain est saisi du traité sur la limitation des essais thermo-nucléaires

WASHINGTON. — La commission sénatoriale sur les affaires étrangères a recommandé au Sénat américain d'adopter sans restriction le traité de Moscou sur l'interdiction partielle des expériences thermo-nucléaires qui, depuis sa signature, a donné lieu à de longs débats à Washington. C'est par 16 voix contre 1 que la résolution a été adoptée hier. Avant d'en arriver là, les membres de la commission avaient tenu deux scrutins sur des amendements proposés à la résolution. Le premier tendait à remettre le sujet jusqu'à plus ample informé, il fut battu par 11 voix contre 5. Le second visait à obtenir du gouvernement la publication de toute la correspondance américano-soviétique sur le sujet. Résultat: 10 voix contre, 7 pour.

La commission sénatoriale sur les affaires étrangères n'a pas cessé d'entendre des témoignages souvent contradictoires depuis deux semaines. Des re-

présentants des forces armées, particulièrement sont venus affirmer que le traité de Moscou pourrait fort bien amoindrir la puissance des E.-U. Toutefois, la tendance générale, aux Etats-Unis, est favorable au traité et, si l'on excepte la recommandation de la commission en faveur d'une "clarification des termes du traité", c'est avec la bénédiction quasi unanime du groupe de sénateurs que le traité s'en va à présent à l'assemblée plénière.

C'est lundi en huit, le 9 septembre, que le traité sera proposé au scrutin du Sénat. On s'attend généralement que quelques arguments invoqués par d'autres durant les audiences de la commission soit repris au Sénat. Mais il est une promesse du gouvernement américain qui a eu raison, dans bien des cas, de l'inquiétude manifestée par certains témoins et que quelques sénateurs étaient prêts

Voir page 10: Le Sénat

## VIETNAM DU SUD: tandis que le conflit grandit avec les Etats-Unis Paris offre son concours et sa médiation — Le calme paraît revenir dans tout le pays

SAIGON. — Le fossé semble s'élargir entre les gouvernements du Vietnam du Sud et des Etats-Unis, alors que le premier écarte catégoriquement les recommandations du second et paraît vouloir confirmer son autorité sur le pays. Il semble d'ailleurs que malgré l'agitation des semaines dernières et le mécontentement croissant dans une grande partie de la population, le régime de Diem est bien en selle et n'a pas à redouter de soulèvement dans l'imme-

diat, d'autant qu'il tient fermement la gendarmerie et l'armée.

Hier, le nouvel ambassadeur des Etats-Unis, M. Henry Cabot Lodge, a rejeté catégoriquement une requête du gouvernement de Saïgon qui demandait que l'ambassade lui livre deux moines bouddhistes qui ont obtenu asile au siège de la mission américaine d'aide et de coopération. Les deux moines avaient réussi à échapper à la gendarmerie lors des arrestations massives de la se-

<b>MÉTÉOROLOGIE</b> Averses dispersées Maximum: 70 Grâceuseté de SHEARER LUMBER CO. LTD MONTREAL	<b>FÊTE DU JOUR</b> STE ROSE DE LIMA Les librairies F. PILON INC. Papeterie - Dactylographes Accessoires de bureau
---	---

LE CONSEIL GENERAL DES EMPLOYES DU GOUVERNEMENT:

“La Fédération libérale doit rester à l'écart des affaires concernant la fonction publique”

QUEBEC. — Le Conseil général des employés du gouvernement a nié, hier, catégoriquement l'affirmation de M. François Aquin, président de la Fédération libérale du Québec à l'effet qu'une phalange de fonctionnaires embauchés sous l'ancien régime “cherche aujourd'hui à saboter l'oeuvre de la libération du Québec.”

Cette déclaration publiée dans la réforme est non seulement fautive et mensongère; elle est tout simplement stupide, soutient le conseil général.

Ce dernier rejette également “le droit de la Fédération libérale de s'immiscer dans les affaires de la fonction publique, une telle intervention dégage une odeur familière qui sent le patronage à plein nez.”

Enfin, le conseil général exhorte le gouvernement, ou du moins le premier ministre et ses ministres qui jusqu'ici ont résisté aux assauts des éléments “patronaux” de la Fédération, de tenir le coup car c'est l'avenir de la fonction publique et l'honneur de la province qui sont en jeu.

Le conseil général qualifie de lâche et excessivement malhonnêtes ces pressions qu'exerce la Fédération. Sous la couverture d'un appel pour l'épuration de la fonction publique, semble-t-il, tacher le désir d'une revanche politique massive avant que ne s'effectue la revalorisation de la fonction publique.

Le conseil général reconnaît que le gouvernement a tenté de réels efforts pour mettre fin aux embauchements systématiques qui caractérisent le lendemain de nos élections d'autrefois.

“Mais s'il faut, dit le conseil général, prendre les grands moyens pour assainir la fonction publique et assurer l'embauchement de fonctionnaires compétents, ce n'est pas en ayant recours à la guillotine que l'on y arrivera. C'est en élevant les normes d'entrée aux services, en offrant des salaires raisonnables aux candidats et en éliminant toute considération politique dans la nomination du titulaire.”

“Le besoin urgent de la revalorisation est un fait incontestable mais si elle doit se faire au prix de quelques mille têtes embauchées sous l'ancien régime, cette revalorisation portera toujours le sceau de la honte.”

“Et les fonctionnaires voient plus loin, surtout ceux qui ont été engagés sous le régime actuel. Si le gouvernement consent à un nettoyage “genre Fédération libérale”, rien n'empêchera un autre régime de “poursuivre” la revalorisation de la fonction publique en effectuant son propre nettoyage particulier, et nous retomberons du même coup dans l'ère patronage déchainé et de la revanche politique.”

Lesage loue les législations ouvrières de son gouvernement

QUEBEC. — L'étude de “deux grandes mesures touchant directement les travailleurs” donne cette année à la Fête du Travail, aux yeux du premier ministre Jean Lesage, “une signification toute spéciale.”

On se souvient certainement, poursuit le message du chef du gouvernement à cette occasion, des longues années d'attente et des nombreuses promesses d'une législation codifiant les lois de relations industrielles. Le projet de loi relatif au Code du Travail n'est pas seulement rédigé, il a été discuté publiquement par tous les intéressés et il est au stade de l'étude ultime par le gouvernement. Il sera voté par les chambres à la prochaine session. Nous sommes fiers de proposer une mesure susceptible de garantir les droits des associations professionnelles et d'assurer des chances meilleures à la paix industrielle.

Quant à la caisse de retraite, la position de l'Etat du Québec est claire: son gouvernement songe à déposer devant la législature, dès la prochaine session, un projet de loi prévoyant l'établissement d'une caisse de retraite qui soit provinciale et universelle.

La lutte entreprise par le gouvernement pour conserver son autorité en matière de retraite dépasse les cadres d'une dispute de juridiction; elle est dictée par le désir normal d'une nation de s'épanouir pleinement. C'est pourquoi, c'est le devoir de tous les Québécois d'appuyer ce projet de toutes leurs forces.

“Il y a encore beaucoup à accomplir, nous en sommes les premiers convaincus; c'est pourquoi nous demandons l'aide de tous. Le chômage, cette maladie sociale pernicieuse, ne sera enrayé que par le concours de tous et chacun des Québécois. Sans l'appui de tous, nous ne pourrions investir tant d'efforts et tant de ressources dans l'éducation, principal remède au chômage.”

“Je souhaite une fête heureuse à tous les Québécois à l'occasion du 2 septembre. La Fête du Travail, c'est la fête de tous les travailleurs, car nous oeuvrons ensemble en vue de l'édification d'un Québec nouveau.”

La belle époque pourrait au moins revivre sous un aspect, celui d'un retour à la popularité du tandem. La société Canada Cycle & Motor Limited (CCM) a présenté, hier, aux médias d'information, la bicyclette tandem qu'elle offre en vente aux amateurs de cyclisme. Ce modèle “rajeuni et allégé” du tandem d'antan a été particulièrement remarqué depuis une semaine, à l'occasion du congrès à Montréal des représentants de vente CCM.

Il s'agit du premier tandem dessiné et fabriqué en grande série au Canada, a souligné M. Thomas Nease, président de CCM. Cette société a ses usines à Toronto; elle fabrique également à St-Jean, Québec, des bâtons de hockey et l'équipement divers dont se servent les joueurs de hockey.

La population adulte s'intéresse de nouveau au cyclisme comme moyen de se tenir en bonne forme physique, a observé M. Nease.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Cette bicyclette est munie d'un nouveau frein Hercule, analogue à celui des automobiles, fabriqué au Canada pour la première fois.

Ainsi, le cyclisme n'est plus seulement le sport favori des jeunes, mais il pourrait bien devenir tel comme en plusieurs pays d'Europe, un sport de grand air auquel tous les membres de la famille participent.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Cette bicyclette est munie d'un nouveau frein Hercule, analogue à celui des automobiles, fabriqué au Canada pour la première fois.

Ainsi, le cyclisme n'est plus seulement le sport favori des jeunes, mais il pourrait bien devenir tel comme en plusieurs pays d'Europe, un sport de grand air auquel tous les membres de la famille participent.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Cette bicyclette est munie d'un nouveau frein Hercule, analogue à celui des automobiles, fabriqué au Canada pour la première fois.

Ainsi, le cyclisme n'est plus seulement le sport favori des jeunes, mais il pourrait bien devenir tel comme en plusieurs pays d'Europe, un sport de grand air auquel tous les membres de la famille participent.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Cette bicyclette est munie d'un nouveau frein Hercule, analogue à celui des automobiles, fabriqué au Canada pour la première fois.

Ainsi, le cyclisme n'est plus seulement le sport favori des jeunes, mais il pourrait bien devenir tel comme en plusieurs pays d'Europe, un sport de grand air auquel tous les membres de la famille participent.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Cette bicyclette est munie d'un nouveau frein Hercule, analogue à celui des automobiles, fabriqué au Canada pour la première fois.

Ainsi, le cyclisme n'est plus seulement le sport favori des jeunes, mais il pourrait bien devenir tel comme en plusieurs pays d'Europe, un sport de grand air auquel tous les membres de la famille participent.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Cette bicyclette est munie d'un nouveau frein Hercule, analogue à celui des automobiles, fabriqué au Canada pour la première fois.

Ainsi, le cyclisme n'est plus seulement le sport favori des jeunes, mais il pourrait bien devenir tel comme en plusieurs pays d'Europe, un sport de grand air auquel tous les membres de la famille participent.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Nouvelle constitution

SASKATOON. — Le procureur général de la Saskatchewan, M. R.A. Walker a déclaré mercredi qu'il faudrait convoquer une autre conférence sur la constitution canadienne. Parlant au congrès annuel de l'Association des policiers canadiens, M. Walker a souligné que nombre de Canadiens sont d'avis que le Parlement ne possède pas les pouvoirs suffisants pour régler et guider l'économie du pays.

Il a mentionné, en particulier, le mécontentement qui existe dans certains milieux du Canada français au sujet des relations entre le Fédéral et les provinces.

Le chemin parcouru “La Fête du Travail fournit à mon sens l'occasion de constater le chemin parcouru dans notre développement social en ces dernières années. La participation active des mouvements ouvriers à la vie communautaire, la grande liberté de pensée et d'action des organismes intermédiaires, l'amélioration des relations entre patrons et employés, la réduction sensible des grèves et la disparition quasi complète de la violence dans les conflits industriels, sont tous des signes d'une plus grande maturité des parties et surtout de l'instauration d'un ordre plus démocratique.”

“Il y a encore beaucoup à accomplir, nous en sommes les premiers convaincus; c'est pourquoi nous demandons l'aide de tous. Le chômage, cette maladie sociale pernicieuse, ne sera enrayé que par le concours de tous et chacun des Québécois. Sans l'appui de tous, nous ne pourrions investir tant d'efforts et tant de ressources dans l'éducation, principal remède au chômage.”

“Je souhaite une fête heureuse à tous les Québécois à l'occasion du 2 septembre. La Fête du Travail, c'est la fête de tous les travailleurs, car nous oeuvrons ensemble en vue de l'édification d'un Québec nouveau.”

La belle époque pourrait au moins revivre sous un aspect, celui d'un retour à la popularité du tandem. La société Canada Cycle & Motor Limited (CCM) a présenté, hier, aux médias d'information, la bicyclette tandem qu'elle offre en vente aux amateurs de cyclisme. Ce modèle “rajeuni et allégé” du tandem d'antan a été particulièrement remarqué depuis une semaine, à l'occasion du congrès à Montréal des représentants de vente CCM.

Il s'agit du premier tandem dessiné et fabriqué en grande série au Canada, a souligné M. Thomas Nease, président de CCM. Cette société a ses usines à Toronto; elle fabrique également à St-Jean, Québec, des bâtons de hockey et l'équipement divers dont se servent les joueurs de hockey.

La population adulte s'intéresse de nouveau au cyclisme comme moyen de se tenir en bonne forme physique, a observé M. Nease.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Cette bicyclette est munie d'un nouveau frein Hercule, analogue à celui des automobiles, fabriqué au Canada pour la première fois.

Ainsi, le cyclisme n'est plus seulement le sport favori des jeunes, mais il pourrait bien devenir tel comme en plusieurs pays d'Europe, un sport de grand air auquel tous les membres de la famille participent.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Cette bicyclette est munie d'un nouveau frein Hercule, analogue à celui des automobiles, fabriqué au Canada pour la première fois.

Ainsi, le cyclisme n'est plus seulement le sport favori des jeunes, mais il pourrait bien devenir tel comme en plusieurs pays d'Europe, un sport de grand air auquel tous les membres de la famille participent.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Cette bicyclette est munie d'un nouveau frein Hercule, analogue à celui des automobiles, fabriqué au Canada pour la première fois.

Ainsi, le cyclisme n'est plus seulement le sport favori des jeunes, mais il pourrait bien devenir tel comme en plusieurs pays d'Europe, un sport de grand air auquel tous les membres de la famille participent.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Cette bicyclette est munie d'un nouveau frein Hercule, analogue à celui des automobiles, fabriqué au Canada pour la première fois.

Ainsi, le cyclisme n'est plus seulement le sport favori des jeunes, mais il pourrait bien devenir tel comme en plusieurs pays d'Europe, un sport de grand air auquel tous les membres de la famille participent.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Cette bicyclette est munie d'un nouveau frein Hercule, analogue à celui des automobiles, fabriqué au Canada pour la première fois.

Ainsi, le cyclisme n'est plus seulement le sport favori des jeunes, mais il pourrait bien devenir tel comme en plusieurs pays d'Europe, un sport de grand air auquel tous les membres de la famille participent.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Cette bicyclette est munie d'un nouveau frein Hercule, analogue à celui des automobiles, fabriqué au Canada pour la première fois.

Ainsi, le cyclisme n'est plus seulement le sport favori des jeunes, mais il pourrait bien devenir tel comme en plusieurs pays d'Europe, un sport de grand air auquel tous les membres de la famille participent.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Cette bicyclette est munie d'un nouveau frein Hercule, analogue à celui des automobiles, fabriqué au Canada pour la première fois.

Ainsi, le cyclisme n'est plus seulement le sport favori des jeunes, mais il pourrait bien devenir tel comme en plusieurs pays d'Europe, un sport de grand air auquel tous les membres de la famille participent.

CCM est maintenant le seul fabricant de bicyclettes au pays. Sa production dépasse déjà de façon sensible les importations encore fort importantes. Le Royaume-Uni demeure le principal fournisseur étranger de bicyclettes.

Le cyclotourisme sera sûrement favorisé par la mise sur le marché du modèle CCM Continental 1964. Depuis fort longtemps une bicyclette de couleur noire n'avait été fabriquée au Canada. L'émul noir très brillant de ce modèle sera particulièrement remarqué des adultes.

Diefenbaker ne songe pas à prendre sa retraite...

OTTAWA. — Le leader du parti conservateur-progressiste, M. John Diefenbaker, a déclaré hier qu'il ne voit pas pourquoi il prendrait sa retraite et qu'il s'attend d'obtenir un vote de confiance lors de la réunion annuelle de l'Association conservatrice nationale qui aura lieu au début de 1964.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée hier matin avant d'entreprendre une tournée de trois semaines au Moyen-Orient, le chef de l'opposition a annoncé qu'une réunion du conseil de direction de l'Association nationale aurait lieu à l'automne.

L'ancien premier ministre, qui aura 68 ans le 18 septembre, a également déclaré:

1. Que le gouvernement Pearson a précipitamment signé une entente nucléaire avec les Etats-Unis et qu'il a relégué au second plan la souveraineté canadienne.

2. Le gouvernement fédéral aurait dû obtenir la collaboration des provinces avant de présenter son système universel de retraite.

3. Qu'on proteste de plus en plus au pays contre l'exemption fiscale de \$6,000 dont bénéficient les députés qui ont obtenu le mois dernier une augmentation de traitement de \$8,000. Il a précisé que, pour sa part, il n'avait pas encore encaissé son dernier chèque.

Le succès? Interrogé au sujet de son propre avenir à titre de chef du parti conservateur, poste qu'il occupe depuis décembre 1956, M. Diefenbaker a avoué candidement qu'il n'y voit aucun problème. Certes, il y aura toujours ceux qui cherchent constamment à susciter de la dissension au sein de tout parti politique.

Il prévoit que les dirigeants du parti conservateur se réuniront à l'automne, il n'a toutefois pas mentionné de date, et que le congrès annuel du parti aura lieu au début de l'année prochaine.

Il estime qu'il soit normal qu'un vote de confiance soit pris à l'endroit du chef à l'occasion du congrès annuel. Il a refusé de faire des commentaires sur ses successeurs éventuels, se bornant à dire qu'il n'a jamais fait de déclaration au sujet de la valeur de divers chefs de file conservateurs. Il a cependant ajouté qu'il y a tout au moins cinq ou six conservateurs compétents qui seraient en mesure de lui succéder.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Le chef conservateur a dit qu'avant l'avènement des libéraux au pouvoir, M. Pearson avait donné sa parole d'honneur qu'en aucune circonstance, il ne signerait un accord nucléaire qui n'accorderait au Canada le contrôle complet sur le territoire canadien. “Te” n'est pas le cas maintenant”, de dire M. Diefenbaker.

Les mots croisés du “DEVOIR”

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

HORIZONTELEMENT
1—Elles naissent de l'intimité entre amis
2—Entre deux trottoirs — Pour assainir — Romains
3—On y fait du feu — Marcher en claudeant
4—Qui est dégoûté de tout — S'enfoncé dans le bois
5—Chaque à sa forme particulière — Partie de tout — Dans Lachine
6—Centre industriel du Saguenay
7—Attention bienveillante
8—Note — Lui — Entre amis
9—Complice les choses — Il sort avec force d'un tuyau
10—Source des idées
11—Négation — Période de temps — Piquante
12—Abréviation courante — Rend sec.

VERTICALEMENT:
1—Membres d'un Ordre religieux
2—Pour le sacrifice — Propre
3—Choses extraordinaires par leur beauté
4—Infiniment — Moyen d'éclairage
5—Article — Enlevai — Verifie un œuf
6—Romains — Brûlées vives au Moyen Age
7—Famille de ducs — Maison de campagne

Solution d'hier
Horizontalement:
1—COEFFICIENT
2—EPROUVER — AH
3—LENINE — SA
4—ERE — CLIN
5—BES — MIRAGE
6—RETABLIR — FAT
7—AS — VUE — DRAME
8—SEL — ASIE
9—INTREPIDE
10—ET — ISOLE
11—NOLISE
12—RESSUSCITEE

Verticalement:
1—CELEBRATION
2—OPERES — OR
3—ERNEST — STELE
4—FOI — AVERTIS
5—FUNAMBULE — SS
6—IVE — ILE — PIEU
7—CE — CRI — VIS
8—IR — LARD — DONC
9—MIG — RAIL
10—NEFASTE
11—TAS — AMIE
12—HABITEE — PIE

Importé de France
Pour votre digestion, buvez
Les LITHINES du Dr. GUSTIN
Une eau de régime alcaline. Economique.
Pouvant être bue aux repas et en tout temps.
L'eau bienfaisante et agréable à boire

PROVINCE DE QUEBEC

# LE DEVOIR

MONTRÉAL, VENDREDI 30 AOÛT 1963

## La section française de l'École Nationale de Théâtre serait menacée de disparition

Par Jean HAMÉLIN

Un profond malaise existait depuis plusieurs mois à l'École nationale de théâtre, qui menace, devant la désertion des professeurs de langue française de toutes disciplines, de devenir une institution sinon totalement unilingue, du moins où le français deviendra le parent pauvre de l'anglais. Au moins huit professeurs canadiens-français ont quitté cette institution depuis un an et il se trouve qu'ils représentent dans leur sphère des sommités que l'École nationale de théâtre ne parait plus guère soucieuse de conserver parmi son personnel.

On se souvient que l'École fut fondée il y a quatre ans avec une section anglaise et une section française. Elle fut placée sous la direction générale de Jean Gascon, directeur du Théâtre du Nouveau Monde, l'administration de l'École relevant de James de Donville. La section anglaise eut comme directeur Powys Thomas, qui exerce encore ses fonctions, et la section française, Jean-Pierre Ronfard, qui est également encore en place.

M. Thomas est d'origine britannique et M. Ronfard est Français.

Or depuis plus d'un an, Jean Gascon a abandonné la direction générale de l'École. Il n'a pas été remplacé, de sorte que l'élément prépondérant qu'il représentait au sein de l'École pour le groupe canadien-français n'existe plus, d'où lente absorption de la section française par la section anglaise avec le résultat que huit professeurs canadiens-français ont quitté l'institution, durant la dernière saison, que plusieurs élèves ont abandonné la troisième année avant que leur cours se termine, qu'aucun diplôme n'a été accordé aux élèves à la fin de l'année académique.

Outre Jean Gascon, les professeurs qui ont quitté l'École nationale de théâtre depuis les derniers mois sont Gabriel Gascon, Georges Groulx, Guy Hoffmann, le décorateur Robert Prevost, Jacques Létourneau, Suzanne Rivest, professeur d'expression corporelle et son assistante, Marthe Mercure. De telle sorte que sur un ensemble de plus de vingt-cinq professeurs, il ne reste que deux ou trois enseignants canadiens-français.

De plus, les professeurs canadiens-français qui ont quitté l'École nationale de théâtre ont été remplacés par des professeurs de langue anglaise ou des professeurs étrangers. On a même fait venir un professeur français du Japon pour remplacer un Canadien français. Certains professeurs canadiens-français se plaignent même d'avoir été remerciés de leurs services, c'est-à-dire d'avoir été considérés comme démissionnaires, alors qu'ils n'ont jamais été informés par lettre de la part de l'École que leurs services n'étaient plus requis.

Cet état de fait n'a pas empêché l'École de continuer ses cours qui se sont donnés à Stratford. L'an dernier, les élèves de langue française qui se sont rendus à Stratford ont été considérés comme menu fretin. Tout s'est fait uniquement en anglais et au cours de cérémonies officielles, comme la visite du premier ministre d'alors, M. Diefenbaker et celle du gouverneur général, aucune parole française n'a été prononcée.

Certains professeurs canadiens-français ont reconnu avoir été traités avec une grande courtoisie apparente, mais par contre il se sont fait refuser tout ce qu'ils demandaient. Du point de vue administratif, l'École serait entièrement, anglicisée et l'influence des Canadiens français y serait nulle. Des professeurs se sont plaints d'avoir été empêchés jusqu'à un certain point d'exercer leur enseignement par le fait de locaux trop exigus. Un professeur nous a même dit avoir été obligé de donner son cours dans une salle si petite que les trente élèves auxquels il s'adressait ne pouvaient convenablement suivre son enseignement.

Bref, sous un flot de paroles aimables et gentilles, la section française de l'École nationale de théâtre s'en va vers la mort lente. Ce n'était pas ce qu'avaient en tête ses fondateurs, mais encore une fois il est prouvé qu'il est extrêmement difficile de maintenir une institution "bilingue" dans un état d'équilibre où les deux parties verraient leurs privilèges également respectés.

On signale enfin qu'il n'existe aucun point de rencontre entre les élèves des deux groupes français et anglais, qui continuent de rester très "séparés" même lorsqu'ils leur arrive de travailler en commun. A ce point de vue, la politique de collabo-

ration entre les élèves de langue anglaise et ceux de langue française serait un échec complet.

Après la Place des arts, c'est à l'École nationale de théâtre que s'appliquerait une politique dirigée de telle façon que les Canadiens français en seraient à peu près exclus. La plupart auraient quitté l'institution, dégoûtés de la situation qui leur y aurait été faite.



Air Canada était récemment l'hôte d'une centaine de moniteurs bénévoles qui, chaque été, surveillent les activités de milliers de petits Montréalais dans les parcs de la métropole. Le programme d'amusement du Service des parcs de Montréal pour la présente saison étant maintenant terminé, Air Canada a voulu récompenser le magnifique travail accompli par ces jeunes moniteurs en leur offrant une visite de sa base d'entretien et un vol à court terme au-dessus de la voie maritime du St-Laurent jusqu'à Cornwall. Nous apercevons ci-haut, de gauche à droite, Pierre Laplante (au premier plan), attaché au parc Viller, L'écuyer Baril, Louise Duquette, au parc Rivard, Raymond Cendron, au parc Dufferin, Jean-Marc Lasrose, au parc Baldwin.

## Une affluence sans précédent sur l'autoroute durant le week-end

L'autoroute des Laurentides transportera, la prochaine fin de semaine, le flot d'autos le plus considérable jamais vu depuis sa construction, et les autorités de l'Office des autoroutes du Québec ont pris toutes les mesures de sécurité nécessaires à la protection du public.

Le président de l'Office, M. Guy Poliquin, annonce, en effet, que le nombre de véhicules qui circulera sur l'autoroute des Laurentides dépassera probablement 425,000, ce qui est de 12 à 15 pour cent plus élevé que les 368,287 autos enregistrées la fin de semaine de la Fête du travail, l'an dernier. M. Poliquin est particulièrement heureux du record de sécurité publique enviable établi par l'Office des autoroutes grâce à la coopération et à l'esprit d'équipe des employés de l'Office.

Dans le but de maintenir la confiance du public, un plan spécial a été arrêté par les autorités de l'Office et les automobilistes ainsi que leurs

passagers peuvent compter que les mesures suivantes de protection seront prises. Tous les membres de la police de l'autoroute seront en devoir jour et nuit, tous les congés ayant été suspendus pour la fin de semaine. Les patrouilles d'entretien vont également circuler jour et nuit afin d'aider la police à secourir rapidement les autos en panne. Toutes les barrières seront ouvertes en tout temps pour permettre une expédition rapide de la circulation. Des instructions spéciales ont été données aux péagers pour la surveillance des voitures défectueuses ou des chauffeurs en état d'ébriété. Les records trop lourds et trop longs seront interdits sur l'autoroute toute la fin de semaine. On demande aux automobilistes de tenir leur appareil de radio ouvert afin de pouvoir capter les messages que beaucoup de postes donnent sur l'état de la circulation.

M. Poliquin s'est plu à souligner que même si les routes sont de plus en plus achalandées à travers la province, le record de sécurité établi par l'autoroute des Laurentides en 1963, est remarquable. En effet, de janvier au 31 juillet, 1963, la circulation a augmenté de 11,2% alors que les accidents mortels ont baissé de 74,3%. Durant ces 7 premiers mois de 1963 on a enregistré 1,129,518 autos de plus que la même période en 1962. M. Poliquin attribue à la route à péage une sécurité plus grande d'au moins 50% que les routes libres et déclare que l'on travaille constamment à rendre ces routes encore plus sûres pour le public.



L'École de la communication de Montréal, sous la direction conjointe de MM. Jean-Louis Gagnon et Lucien Parizeau, vient d'ouvrir ses portes, et son programme de quatre cours est destiné à fournir une orientation de base et des méthodes de travail à ceux qui désirent s'engager dans les carrières de la communication. Les cours sont ceux du journalisme écrit et parlé; des relations publiques; de la conception publicitaire et des annonces radio-TV. Sur la photo, les membres de la direction de l'école, de g. à d.: M. Jean-Louis Gagnon, rédacteur en chef du "Samedi", cours de journalisme; M. Pierre LeBlanc, directeur général; M. Paul Boudreau, secrétaire général et chargé des cours sur le journalisme parlé; M. Yves Jasmin, titulaire des cours de relations publiques; M. Lucien Parizeau, titulaire des cours sur la conception publicitaire et M. O. Mercier Guoin, cours d'annonces.

## L'hôpital Pasteur ne sera pas vendu à la Commission des accidents du travail mais au ministère de la santé

L'hôpital Pasteur sera acquis par le ministère provincial de la santé et non plus par la Commission des accidents du travail. Voilà ce qu'a annoncé hier le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier en révélant que le ministre de la santé, le Dr Alphonse Couturier, venait de lui confirmer que son ministère voulait acquérir l'institution.

Il y a environ un an une entente avait été conclue avec la Commission des Accidents du Travail qui désirait acquérir l'hôpital Pasteur pour le convertir en centre de réhabilitation des accidentés. Le prix de vente devait être \$1,995,000 et le Conseil municipal a approuvé cette vente qui fut ratifiée par la suite par la Législature.

Certains événements qui n'ont pas été mis en lumière sont produits par la suite cependant. Il appert que certaines influences ont joué pour garder à Pasteur son statut d'hôpital pour maladies contagieuses.

Couturier avait donné l'assurance que les malades contagieux trouveraient gîte dans les autres hôpitaux de Montréal.

Apparemment la nouvelle vente sera faite aux mêmes conditions mais avant de procéder il faudra attendre la prochaine session car l'article de la charte adoptée le printemps dernier stipule que c'est à la Commission des Accidents du Travail que Montréal est autorisé à vendre l'hôpital Pasteur.

## Plusieurs modifications au réseau de transport de Mtl

Au cours de la prochaine fin de semaine, plusieurs changements seront effectués à diverses lignes du réseau de transport de la Commission de transport de Montréal. Désireuse d'améliorer son service et de répondre à la demande du public, la Commission profite constamment des améliorations du réseau routier et des améliorations apportées à la circulation pour modifier ses services et les rendre plus avantageux pour ses usagers.

Depuis l'avènement de la Voie Maritime, la circulation sur le canal Lachine a grandement diminué et il est maintenant possible d'établir des lignes d'autobus via le pont de la Côte-St-Paul. La Commission en profite donc pour réorganiser son réseau dans le secteur de Côte-St-Paul et Ville Emard.

**LIGNE 25 DE L'ÉGLISE** — Cette ligne suivra dorénavant la rue de l'Église sur tout son parcours et à son extrémité traversera le pont de la Côte-St-Paul pour rejoindre son terminus à l'intersection Notre-Dame et chemin Côte-St-Paul.

La réduction du trafic ferroviaire permet d'autre part l'établissement d'une nouvelle ligne nord-sud, dans l'axe de la rue Rockland, depuis le boulevard Métropolitain jusqu'au boulevard Mont-Royal dans Outremont et Ville Mont-Royal.

**LIGNE 37 JOLICOEUR** — Les lignes 25 et 35 remplacent avantageusement le tronçon est de cette ligne. Le nouveau parcours assure un service continu rue Jolicoeur de Jogues à Angers avec correspondance Pratiques aux lignes 35 et 78.

Ces changements entrent en vigueur à compter de dimanche le 1er septembre pour les services réguliers et mardi 3 septembre pour les services aux heures d'affluence.

**LIGNE 78 ST-REMI** — Grâce au réaménagement général du réseau dans ce secteur, la ligne 78 pourra circuler toute la journée par Allard et Laurendeau éliminant ainsi la ligne 178 qui ne donnait le service dans ces rues qu'aux heures d'affluence.

**LIGNE 35 NOTRE-DAME** — Remplace la ligne 36 toute la journée depuis le terminus Frontenac avec prolongement au boulevard de la Verderye. Cette importante ligne est-ouest est donc prolongée par le chemin de la Côte-St-Paul, la rue St-Patrick et le boulevard Monk.

**LIGNE 110 NEWMAN** — Le terminus de cette ligne sera situé à la boucle Allard et de Monts afin de permettre la correspondance avec la ligne 78.

**LIGNE 36 NOTRE-DAME** — La ligne 36 est maintenue du terminus Frontenac à l'intersection Notre-Dame et chemin de la Côte-St-Paul comme service aux heures d'affluence seulement du lundi au vendredi.

**LIGNE 119 ROCKLAND** — Fonctionnant aux heures d'affluence, du lundi au vendredi, cette ligne est prolongée à titre d'essai vers le sud jusqu'au boulevard Mont-Royal, permettant ainsi un moyen de communication directe entre le boulevard

(Suite à la page 10)

Tailleur exclusif sur mesures pour hommes  
**JACQUES DE PARIS**  
Spécialiste de la coupe française et italienne, travail soigné — Prix raisonnables  
Grand choix de tissus importés d'Europe  
1452, RUE BISHOP, SUITE 28  
MONTRÉAL VI. 9-9965

## LES EMPLOYÉS DE LA SHAWINIGAN

Le vice-président de la CSN répond au directeur de l'UNESP

Le vice-président exécutif de la Confédération des syndicats nationaux, M. Adrien Plourde, a affirmé jeudi que le directeur de l'Union nationale des employés des services publics tente de représenter les employés de la compagnie d'Électricité Shawinigan, en dépit de l'existence, depuis un an, d'un contrat de service entre l'Association de ces employés et la CSN, aux termes duquel l'Association bénéficie des services des conseillers techniques de la Confédération. M. Plourde a souligné que ces conseillers techniques ont participé aux dernières négociations qui ont valu aux employés de la Shawinigan des avantages supérieurs à ceux qui furent négociés par l'UNESP au nom des employés de l'Hydro-Québec.

M. Plourde a ajouté, au surplus, que l'UNESP n'a pas, comme le prétend son directeur, M. André Thibodeau, recruté la majorité des travailleurs, et que c'est en désespoir de cause qu'elle a tenté d'exclure les gens de la CSN de la salle au cours d'une récente assemblée des employés.

M. Plourde a souligné qu'en vertu de l'article 26 de la Loi des Relations Ouvrières, l'Association des employés de la Shawinigan ne peut faire aucune démarche pour s'affilier à la CSN avant le 1er septembre, étant donné que sa convention collective à la Shawinigan ne se termine que le 31 octobre prochain.

L'article 6 stipule, en effet, que "nulle association ayant conclu une convention collective, nul groupe d'employeurs ou de salariés membres d'une association ayant conclu une telle convention ne fera de démarches en vue de s'affilier à une autre association ou d'en devenir membre, sauf dans les soixante jours précédant la date d'expiration ou de renouvellement de la convention."

Il a ajouté que la CSN aidera les travailleurs de la Shawinigan comme elle l'a

## LES EMPLOYÉS DE LA SHAWINIGAN

### Le vice-président de la CSN répond au directeur de l'UNESP

Le vice-président exécutif de la Confédération des syndicats nationaux, M. Adrien Plourde, a affirmé jeudi que le directeur de l'Union nationale des employés des services publics tente de représenter les employés de la compagnie d'Électricité Shawinigan, en dépit de l'existence, depuis un an, d'un contrat de service entre l'Association de ces employés et la CSN, aux termes duquel l'Association bénéficie des services des conseillers techniques de la Confédération. M. Plourde a souligné que ces conseillers techniques ont participé aux dernières négociations qui ont valu aux employés de la Shawinigan des avantages supérieurs à ceux qui furent négociés par l'UNESP au nom des employés de l'Hydro-Québec.

M. Plourde a ajouté, au surplus, que l'UNESP n'a pas, comme le prétend son directeur, M. André Thibodeau, recruté la majorité des travailleurs, et que c'est en désespoir de cause qu'elle a tenté d'exclure les gens de la CSN de la salle au cours d'une récente assemblée des employés.

M. Plourde a souligné qu'en vertu de l'article 26 de la Loi des Relations Ouvrières, l'Association des employés de la Shawinigan ne peut faire aucune démarche pour s'affilier à la CSN avant le 1er septembre, étant donné que sa convention collective à la Shawinigan ne se termine que le 31 octobre prochain.

L'article 6 stipule, en effet, que "nulle association ayant conclu une convention collective, nul groupe d'employeurs ou de salariés membres d'une association ayant conclu une telle convention ne fera de démarches en vue de s'affilier à une autre association ou d'en devenir membre, sauf dans les soixante jours précédant la date d'expiration ou de renouvellement de la convention."

Il a ajouté que la CSN aidera les travailleurs de la Shawinigan comme elle l'a

fait jusqu'à maintenant, et attendra avec confiance la décision qu'ils prendront sur la question de l'affiliation.

M. Plourde a souligné qu'en vertu de l'article 26 de la Loi des Relations Ouvrières, l'Association des employés de la Shawinigan ne peut faire aucune démarche pour s'affilier à la CSN avant le 1er septembre, étant donné que sa convention collective à la Shawinigan ne se termine que le 31 octobre prochain.

L'article 6 stipule, en effet, que "nulle association ayant conclu une convention collective, nul groupe d'employeurs ou de salariés membres d'une association ayant conclu une telle convention ne fera de démarches en vue de s'affilier à une autre association ou d'en devenir membre, sauf dans les soixante jours précédant la date d'expiration ou de renouvellement de la convention."

Il a ajouté que la CSN aidera les travailleurs de la Shawinigan comme elle l'a

fait jusqu'à maintenant, et attendra avec confiance la décision qu'ils prendront sur la question de l'affiliation.

Incendie à l'U. de M.

Un incendie a endommagé le laboratoire d'histologie de la Faculté de médecine, mardi soir. Grâce à la collaboration du Service des incendies de la Ville de Montréal et des employés de l'Université, l'incendie, qui a eu lieu au début de la soirée, vers 8 heures, a pu être éteint rapidement.

Les dommages, qui s'évaluent à quelques milliers de dollars, ont été restitués au seul laboratoire d'histologie.

La cause de l'incendie n'est pas encore déterminée.

Salon du meuble

Monsieur Edwin L. Kastner, gérant général de l'Association des manufacturiers de meubles, a annoncé que le 17ième Salon annuel du meuble de Montréal se tiendra du 9 au 14 septembre.

A cause de la grande superficie requise pour exposer des meubles, l'exposition 1963 se tiendra à la fois au Palais du Commerce, à l'hôtel Reine-Elizabeth et à l'hôtel Mont-Royal. Des autobus, avec hôtesse bilingues, assureront le service de transport des acheteurs d'un endroit à l'autre.

## Bill 60: les Ch. de Champlain craignent pour la vitalité de la culture...

Au cours d'une assemblée plénière tenue à Montréal le 24 août, le Conseil souverain des Chevaliers de Champlain a résolu de demander au gouvernement provincial de modifier le bill 60, en affirmant qu'aux termes de ce projet de loi, l'État devient grand responsable et grand maître de l'éducation dans la province. Les Chevaliers disent que "le grand danger que recèle le système proposé est celui de soumettre si étroitement l'ordre culturel à l'ordre politique que la vitalité du premier en soit étouffée". Ils ajoutent que "la mission de l'État est d'organiser les conditions les plus favorables à la culture et à l'éducation, non de diriger l'une et l'autre".

Le Conseil souverain des Chevaliers de Champlain est donc d'avis qu'il importe de réviser l'économie générale du bill 60 parce qu'il est étranger aux principes de sociologie chrétienne qui a inspiré la loi de l'instruction publique: l'éducation relève des éducateurs et non de la politique, et l'État doit aider et coordonner, non dominer de toute la puissance du parti au pouvoir.

La société ajoute que le bill 60 propose une expérience qui s'est révélée désastreuse dans tous les pays socialistes qui y ont eu recours et qui aujourd'hui l'État se retire d'un domaine dans lequel les spécialistes sont beaucoup plus à l'aise que lui.

Le Conseil souverain des Chevaliers affirme que le texte du bill 60 dépasse largement la pensée qui doit inspirer une sage réforme: sous prétexte de coordonner, il déplace sans raison l'autorité réelle, seule compétence en matière pédagogique, fait d'elle une autorité purement nominale, et reporte l'autorité réelle sur les épaules d'un homme politique.

## Messe à la mémoire de Henri Bourassa

Une messe marquant le onzième anniversaire de la mort de Henri Bourassa sera célébrée le samedi 31 août, en la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, 430, est, rue Ste-Catherine, à Montréal.

La messe est recommandée par la Société historique du Saguenay. Elle débute à 9 heures et 45 du matin.

**LA VÉRITABLE HISTOIRE DU F.L.Q.**

• Toute la vérité sur le F.L.Q. par Claude Savoie, un des 21 "présomés terroristes." • Document sensationnel!

En vente partout à **\$1.00**

**CLAUDE SAVOIE**  
LA VÉRITABLE HISTOIRE DU F.L.Q.

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR...  
Dirigées par Jacques Hébert  
3411 ST-DENIS, MONTRÉAL  
VI. 9-2229

EDITORIAL

Le débat continue

Le "suspense" énervant que vit la province de Québec depuis quelques semaines se poursuit à un rythme accéléré.

Ce qu'il y a d'intéressant dans les événements des derniers jours, ce sont surtout les voix nouvelles qui se sont fait entendre, et dont l'intervention ajoute des nuances imprévues au paysage extrêmement varié, confus même, des opinions qui ont cours dans la province.

Des événements des derniers jours, nous retiendrons pour le moment deux développements.

Alors que le Comité de l'Instruction publique décidait de ne pas intervenir, le Comité protestant a jugé nécessaire de proposer d'importants amendements au bill 60.

Sans porter atteinte au principe d'un ministère, qui est plus facilement admis dans les milieux anglophones, le Comité protestant juge que les structures proposées dans le bill 60 n'offrent pas de garanties suffisantes pour la professionnalité des écoles protestantes.

Est-il possible de porter à huit sur vingt-quatre, c'est-à-dire à 33% de l'ensemble, la proportion des membres protestants au sein du Conseil supérieur? En stricte logique démocratique, il faut répondre non, vu que les protestants comptent à peine 10% de la population québécoise.

On comprend que les protestants ne veulent pas voir se perdre dans une assemblée où ils seront une faible minorité les traits originaux du système d'enseignement dont ils ont joui jusqu'à maintenant. On admet aussi qu'il ne faille pas jeter aux orties ce parallélisme confessionnel qui a caractérisé jusqu'à maintenant l'enseignement québécois.

Le Comité protestant envisage, entre autres moyens, la création, au sein du ministère, de services distincts pour les écoles catholiques et protestantes. Ces services seraient placés sous l'autorité de chacun des sous-ministres confessionnels prévus dans le bill 60.

A condition que les sous-ministres associés exercent leur fonction sous la direction immédiate du ministre lui-même, et non des comités confessionnels, cette suggestion nous paraît répondre aux exigences d'une confessionnalité scolaire réelle. Elle maintient en même temps le principe de l'unité de direction au sein du ministère.

La confessionnalité ne saurait, en effet, se réduire à de simples normes générales qu'annonceraient les deux comités confessionnels. Elle doit s'incarner dans la réalité quotidienne; elle doit être une

vie qui circule librement. Impossible d'assurer cet objectif si les structures administratives supérieures n'offrent pas un minimum de garantie à cet égard.

Si cette légitime exigence administrative est satisfaite, et que chaque comité confessionnel donne un plein rendement, il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre-mesure des problèmes de représentation numérique au sein du Conseil supérieur. Le rôle de cet organisme ne consistera pas d'ailleurs à se substituer aux autres organismes prévus dans le projet de loi, mais à faire la synthèse des problèmes et suggestions pouvant intéresser l'ensemble de l'éducation.

Chez les instituteurs catholiques, on a assisté hier, à Québec, à un spectaculaire renversement de vapeur.

A une forte majorité, les quelque mille congressistes qui participent aux assises de la CIC ont décidé de rejeter certains des amendements au bill 60 qu'avaient proposés il y a quelque temps leurs propres dirigeants agissant en accord avec la Fédération des commissions scolaires catholiques et la Fédération des collèges classiques.

Ce cartel inusité de trois organismes poursuivant des buts fort différents avait déjà quelque chose d'artificiel et de fragile. Certaines des propositions qui avaient émané du cartel tendaient trop à restaurer le système auquel on cherche aujourd'hui une formule de remplacement. Il n'est pas étonnant que les instituteurs aient voulu scruter à la loupe ces vues qu'on leur avait prêtées trop librement.

Notons que la CIC est le seul organisme, à notre connaissance, qui ait tenu sur le bill 60 une discussion publique à laquelle pouvaient participer tous les membres intéressés. Les résistances qu'ont rencontrées les dirigeants de l'organisme étaient saines. Les débats ne se termineront pas nécessairement par des propositions capables de faire l'unanimité au sein des membres de la profession enseignante. Mais l'expérience aura au moins un effet salutaire: elle ajoutera de l'élan à l'effort de démocratisation qui se poursuit depuis quelques années au sein de la profession enseignante.

De tous les groupes qui se sont réunis ces jours derniers, seul l'épiscopat catholique n'a rien laissé transpirer de ses conversations.

Certains ont accordé beaucoup d'importance au fait que le Comité catholique ait décidé de ne rien dire. Je me réjouis, au contraire, de ce que les évêques n'aient pas voulu, dans les circonstances actuelles, associer leur prestige à une intervention qui serait venue d'un organisme ambivalent comme celui-ci.

La vraie question est de savoir si l'Assemblée des évêques comme telle gardera, elle aussi, le silence. Etant donné l'importance des questions en jeu, cela serait plus étonnant.

Claude RYAN

Une contradiction?

Des lecteurs croient voir une contradiction formelle entre l'attitude que j'ai tenue à propos de Radio-Canada et celle que je défends devant le bill 60. Je crois qu'ils se trompent: l'illogisme dont ils se plaignent n'existe pas, j'en suis du moins persuadé.

Rappelons d'abord que le statut de Radio-Canada, en tant que régime ou "compagnie de la Couronne", a rarement été discuté depuis quinze ans. Neuf fois sur dix, le problème a été abordé à propos des critiques formulées par le comité parlementaire de la radiodiffusion. Nous défendions la liberté réelle des commentateurs et réalisateurs devant les attitudes, à nos yeux partiales, de certains députés, ce qui est une tout autre question.

Mais prenons le problème dans son ensemble: pourquoi nous paraît-il normal de confier la radio et la télévision à une régie, et l'enseignement à un ministère?

Le fruit des taxes

D'abord, c'est un fait que plusieurs pays agissent ainsi. Par exemple, la Grande-Bretagne possède la B.B.C. et un ministère de l'éducation. Il faut y avoir, à cette pratique assez générale — au moins pour ce qui regarde le ministère — des motifs tirés de l'expérience.

Le rapport Parent en évoque quelques-uns. dont voici le plus important: "Les compagnies de la Couronne ont habituellement des revenus propres: le département de l'Instruction publique est alimenté entièrement par le trésor public". C'est ainsi que Radio-Canada, régie fédérale, et l'Hydro-Québec, régie provinciale, ont des activités commerciales et "font des affaires". Mais l'enseignement public est gratuit: il dépend entièrement du fruit des taxes. La responsabilité de l'Etat est donc, sur le plan de la responsabilité financière, beaucoup plus directe et intégrale.

On doit ajouter que l'ampleur de la participation financière de l'Etat est une autre donnée importante. Par exemple, les montants versés à Radio-Canada ne forment qu'une proportion relativement minime du budget fédéral. Le ministère québécois de l'éducation dépensera près de tiers du budget provincial: peut-on concevoir que l'Etat confie environ trente pour cent de tous ses déboursés — c'est-à-dire du fruit des impôts — à une régie indépendante? Le rapport Parent dit en outre: "Il n'est pas assuré que le ministre chargé d'exposer les besoins de l'éducation défendrait avec conviction le programme recommandé par le surintendant; avec un tel système, l'Etat risquerait de ne pas accorder aux besoins de l'éducation la priorité qu'ils méritent et de réagir trop lentement aux urgences d'un rapide développement scolaire". L'expérience de Radio-Canada confirme, à nos yeux, cet argument: l'Etat central stimule autant qu'il peut le rôle commercial de la Société; plus celle-ci aura de bénéfices, moins forte sera la note que le Parlement doit solder. Cela tient à divers facteurs, mais notamment au fait que le ministre responsable de Radio-Canada se sent moins impliqué que s'il s'agissait d'un service de son ministère.

L'action immédiate sur l'opinion

On doit recourir en outre à une autre série d'arguments. La radio et la télévision, bien plus que l'enseignement, exercent une action immédiate sur l'opinion du moment — celle qui s'exprimera aux élections. C'est d'ailleurs pourquoi les secteurs les plus sensibles, à Radio-Canada, sont ceux des affaires publiques et des nouvelles. Ici, l'intérêt politique et électoral du député, comme celui des partis, est nécessairement en éveil, car ce sont ses discours et interventions qui sont rapportés et

BLOCS NOTES

discutés: la tentation d'intervenir est constante.

Certes, le patronage risque de jouer au ministère de l'éducation comme ailleurs, et il y sera plus dommageable. Il s'agira alors du problème général du patronage, qui doit être résolu, et sur lequel en tout cas les citoyens, les groupes intermédiaires et les éducateurs devront exercer la plus stricte surveillance. Mais la tentation d'intervenir ne sera pas plus grande qu'ailleurs, sauf si les éducateurs sortaient de leur rôle. Car normalement, les professeurs ne jugent pas en classe la politique des partis, et l'on ne résume pas leurs cours dans les journaux. Or c'est ce qu'il faut faire à la radio et à la télévision. On ne saurait donc résoudre les deux problèmes de la même façon.

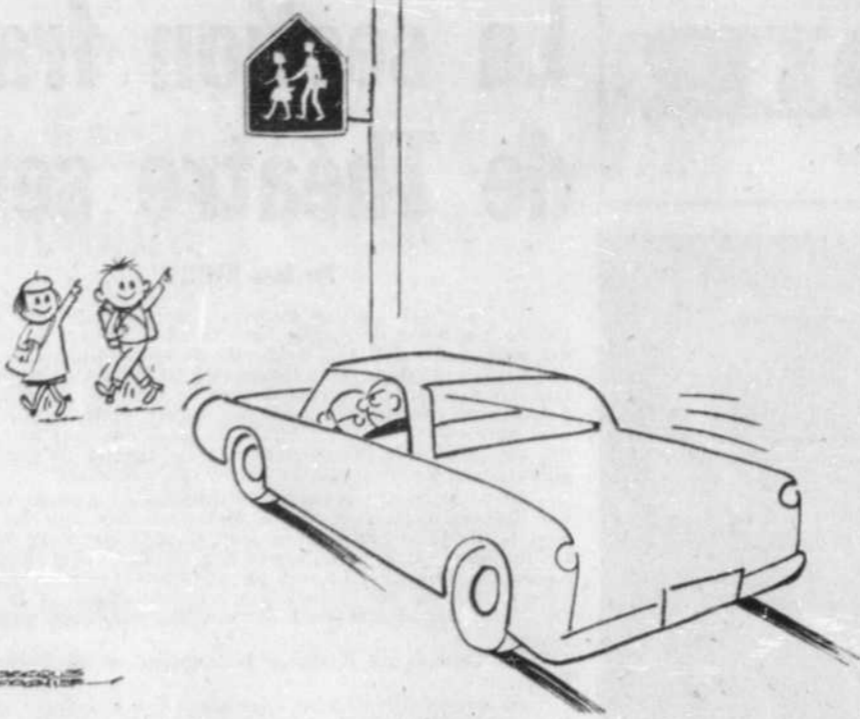
Ad hominem

Au reste, il s'est agi, je crois, d'un argument ad hominem. On s'est amusé à me mettre en contradiction avec moi-même, sans en tirer de conclusions pratiques.

Rares aujourd'hui sont ceux qui voudraient confier l'enseignement québécois à une régie. Les adversaires du bill 60 cherchent des solutions dans d'autres directions. Par ailleurs, assez rares sont, au Canada français, ceux qui voudraient enlever la radio et la télévision d'Etat à la régie: certains s'opposent à l'intervention même de l'Etat dans ces domaines, et confieraient les ondes à l'autorité privée, ce qui est une attitude bien différente.

Comme il arrive souvent, l'argument ad hominem est fondé sur le rapprochement très artificiel de deux problèmes fort étrangers l'un à l'autre. Il ne fait pas avancer la question d'un pouce.

André L.



OPINION DU LECTEUR

Peut-on parler d'une communauté culturelle néo-canadienne?

Lorsque, il y a environ deux ans, je pense, M. André Laurendeau a proposé la tenue d'une enquête royale de caractère culturel ou linguistique, il n'a soulevé que la question du "bilinguisme". Il ne s'agissait certes pas d'une enquête sur la situation juridique des deux langues anglaise et française au pays; l'article 133 de l'Acte de 1867 est le seul qui l'établisse; elle se limite au seul bilinguisme parlementaire et judiciaire, au sein de l'Etat central et au sein de l'Etat québécois. Pas nécessairement de tenir une enquête royale pour le révéler à la population du pays. Pourquoi, alors, proposer une enquête royale sur la question du bilinguisme, si ce n'est que pour étudier la situation de fait? c'est-à-dire l'usage réel accordé à l'une et à l'autre langue dans le monde de l'administration publique, dans le monde scolaire, voire dans le monde des affaires, partout au Canada, sans tenir compte du caractère extrêmement limitatif de l'officialité des deux langues? Et cela, sans doute, en vue d'en arriver à élargir considérablement, dans l'avenir, le statut juridique ou constitutionnel de celles-ci? L'opportunité de la proposition de M. Laurendeau était discutable. Talonné par les questions de certains députés de la Chambre des Communes, le premier ministre de l'époque, M. Diefenbaker, a répondu par un "non" catégorique. Les choses en restèrent là, jusqu'à ce que le chef de l'opposition, M. Pearson, flairant un bon atout électoral, a prononcé ses discours du 16 décembre 1962, par lequel il s'engageait, s'il parvenait à détenir le pouvoir, à faire poursuivre une enquête royale, non seulement sur la question du bilinguisme, mais aussi sur celle du biculturalisme (expression fort ambiguë, devenue à la mode) et sans trop préciser ce qu'il entendait par là. Une élection générale se présente. Le parti libéral formula la promesse de la tenue de la double enquête royale. Il prit le pouvoir et tint sa promesse, mais en cherchant à s'assurer, d'abord, l'adhésion des chefs provinciaux sur l'opportunité de l'enquête. A cette fin, il leur adressa une lettre, le 15 mai 1963. Or, dans cette lettre, la dimension de l'enquête était encore élargie. En effet, comme objectif général, M. Pearson définissait comme suit la triple fin de l'enquête royale:

"Enquêter et faire rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada, et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures propres à sauvegarder et à promouvoir (Les soulignés sont de moi).

En dépit de l'ambiguïté de cette addition, de son caractère aussi insolite que fort peu justifiable (probablement due à un simple souci électoral limité à un petit nombre de comités du pays, à moins qu'elle ne vise à affaiblir la validité du principe de l'égalité des deux peuples qui ont bâti le Canada), il reste que l'addition a servi singulièrement à donner une importance nettement exagérée à la prétention qu'il existe, au Canada, une communauté culturelle, dite néo-canadienne, qui, elle aussi, requiert qu'on s'attarde à la considérer. Et de plus, on parle de plus en plus, non plus d'un Canada bi-culturel, mais d'un Canada multi-culturel, d'un Canada en mal de prendre l'allure d'une Tour de Babel.

Comme on peut le comprendre, ramenés à leur juste proportion, les groupes linguistiques, autres que ceux de langue anglaise et de langue française, ne représentent pas, en eux-mêmes, des minorités de nouveaux venus si importants que le qualificatif global de "Néo-Canadien" peut le laisser entendre. En toute justice, on n'est justifiable de s'attarder qu'à trois groupes homogènes: le groupe linguistique allemand (3.1%), le groupe italien (1.9%) et le groupe ukrainien, dont le pourcentage (2.0%) se subdivise lui-même en trois langages maternels. Demandons-nous comment ces trois groupes se répartissent géographiquement, c'est-à-dire par province et territoire.

Table with 3 columns: Langue maternelle, Population, %

Traduit en pourcentage, vis-à-vis de la population totale de chaque province, ce tableau prend la signification suivante:

Table with 4 columns: Langue, Canada, T.-N., I.-P.-E., N.-E., N.-Brun., Québec, Ontario

Traduit en pourcentage, vis-à-vis de la population totale de chaque province, ce tableau prend la signification suivante:

Table with 4 columns: Province, Total, Allemand, Italien, Ukrainien

Comme on peut le comprendre, le problème des minorités allemande et ukrainienne est à peu près le seul à retenir dans un contexte provincial. La minorité italienne n'atteint pas 5 p.c. de la population manitobaine, et il s'agit là de son maximum au sein d'une province. Quant aux minorités allemande et ukrainienne, elles comptent des pourcentages à peu près équivalents dans les trois seules provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Alberta); ils varient entre 6.3% et 9.7%. Or, ces trois provinces réunies ne forment pas 17% de la population canadienne; peuvent-elles exiger imposer leur point de vue au reste du pays quant au traitement à accorder à la langue maternelle de leurs immigrants qui, dans chacune d'elles, n'atteignent pas 10 p.c.?

A la rigueur, si les trois provinces des Prairies tiennent à tout prix à devenir chacune une Tour de Babel, cela les regarde, mais qu'elles commencent, au moins, par traiter équitablement la liberté linguistique à laquelle elle a des droits historiques incontestables, avant de parler de multiculturalisme! avant de songer à traiter les immigrants (qui, en prenant la route du Canada, comme patrie d'adoption, savaient qu'il s'agissait d'un pays biculturel) sur un pied d'égalité avec la population autochtone du Canada? Quoi qu'il en soit, la Commission Laurendeau-Duhaime prend le départ avec un germe de maladie, avec un microbe ou un virus, contre lequel il faut chercher à l'immuniser au plus tôt. Les tableaux que je viens de révéler devraient y contribuer.

Albert Lévesque  
Verchères, 17 août, 1963.

La faute du jour...

pas "s'objecter" mais S'OPPOSER (à), S'ÉLEVER (contre)

Le verbe "objecter" existe en français mais "s'objecter" n'existe pas. C'est un barbarisme. On objecte quelque chose à quelqu'un mais "on ne s'objecte pas à quelque chose". Le journal (écrit, parlé, télévisé), annonce chaque jour que: M. A. s'est objecté, que Mme B. s'objectait à, que le pays C. s'est objecté à telle initiative d'un autre, etc. Il ne manque pas de termes justes en français pour remplacer le pénible "s'objecter": on S'OPPOSE à quelque chose, on S'ÉLEVE contre, on REJETTE, on CONTESTE, on REFUSE, etc. Ou encore: on SE REFUSE à faire, à dire, à admettre quelque chose. En somme, il y a lieu d'élever une vigoureuse objection à l'usage de "s'objecter".

Un chercheur à rechercher

Par PIERRE VADEBONCOEUR

Un illuminé vient de dénoncer devant trois commissions sénatoriales américaines le pacte intervenu entre l'U.R.S.S., les ETATS-UNIS, le GRAND-BRETAGNE et plusieurs autres pays pour mettre fin aux expériences nucléaires atmosphériques. Peut-être n'avez-vous pas l'avantage de connaître ce forcené, EDWARD TELLER, l'un des principaux inventeurs de la bombe "H" et l'un de ceux qui ont le plus poussé le gouvernement américain à la fabriquer. La thèse présente de ce sorcier, c'est qu'il faudrait reprendre les essais nucléaires atmosphériques et les prolonger pendant plusieurs années. Il tance KENNEDY pour avoir conclu le pacte de MOSCOU. Ce fort en physique se sert de son prestige de démiurge pour en imposer à la nation américaine. Ce savant, qui déjà l'histoire accuse lourdement, ne semble pas avoir encore compris qu'il est un des ennemis de l'humanité et un criminel de guerre avant la lettre, spécialisé dans la recherche. L'humanité ignore quelle est entre les mains d'halluciné de son espèce.

Michel Rouzé, biographe d'Oppenheimer, justement me remet en mémoire que Teller, ex-collaborateur d'Oppenheimer, dès 1946 "mena campagne pour la construction de cette arme de cataclysme, dont la puissance de destruction pouvait atteindre plusieurs milliers de fois celle de la bombe d'Hiroshima." En octobre 1949, Edward Teller et le banquier Lewis Strauss furent les principaux activistes qui décidèrent le gouvernement. Bien des atomistes passèrent alors par une crise de conscience, mais non Edward Teller. Lorsque le président Truman, le 31 janvier 1950, donna l'ordre de construire la bombe "H", il ne fut pas seulement ne s'émoussa pas, mais, à la faveur de la guerre de Corée, persuada la plupart des savants de favoriser la fabrication de la bombe, dont il convoitait la réalisation avec une sorte de concupiscence. Rouzé écrit: "Oppenheimer avait eu sa bombe: Teller aurait la sienne, qu'il appelait déjà son "baby"."

Oppenheimer, père de la bombe-A, avait quant à lui, hélas! devant la bombe-H, cette nouvelle arme de l'enfer déchaîné. On sait que ces hésitations et certaines relations qu'il avait eues autrefois avec des éléments de gauche amenèrent sa disgrâce. Il vivait le drame de conscience qu'avait connu Einstein et qui avait conduit celui-ci à prononcer les plus solennelles mises-en-garde contre les armements nucléaires. Les savants interrogés au cours de l'espèce de procès que choisit de subir Oppenheimer insistèrent sur les questions morales angossantes qui se posent aux hommes de science de notre ère, penchant ainsi pour la défense de l'accusé. Un seul se mit du côté des accusateurs: Edward Teller.

Il existe outre-frontière des dangers d'hystérie collective, au prix de laquelle le déchaînement de l'Allemagne sous Hitler n'aurait été qu'un léger caprice de l'histoire. Des maniaques de la pyrotechnie comme Teller soufflent autour d'eux, peuvent sur ce feu de bûche, le principal aspirant à la direction du parti républicain, le sénateur GOLDWATER, qui, semble-t-il, sera le prochain candidat républicain à la présidence des Etats-Unis, citoyen qu'on dit d'ailleurs assez borné, fait de même: de tout le poids de sa sottise d'Américain gavé, il pousse aux armements apocalyptiques et il est en train de populariser la thèse selon laquelle les Américains devraient au plus tôt encercler la terre de bombes-H suspendues en orbite...

Il est bien joli de se préoccuper des petits terroristes d'ici; mais les grands terroristes, que faudra-t-il en faire? Il y en a depuis peu à Ottawa. Il faudra se décider, un jour ou l'autre, à les traduire devant un tribunal de la Paix, avant que la folie de la moitié des Yankees, qui contaminent même des prix Nobel de la Paix, ne fasse germer ici des McCarthy, des MacArthur, des Teller et des Goldwater. Il y a bien assez, pour l'heure, d'un Pearson.

(1) ROBERT OPPENHEIMER, de Michel Rouzé, Éditions Seghers, 1962.

lettres au DEVOIR

Un Ontarien plaide pour l'unilinguisme au Québec

Plusieurs Québécois qui m'ont écrit s'étonnent que moi, un Ontarien, je semble mener une sorte de campagne personnelle en faveur de l'unilinguisme français au Québec. En fait, je me surprends un peu moi-même, car je n'ai jamais été un nationaliste traditionnel: je suis probablement ce que certains patriotes appellent un anglicisé au carré (un anglicisé au cube étant, je suppose, une personne d'origine française qui a complètement perdu sa langue).

La nécessité de l'unilinguisme français au Québec est pour moi une question de "survival". Le bilinguisme bétard du Québec, face à l'unilinguisme monolithique des provinces anglaises, ne peut conduire qu'à une seule chose: l'assimilation à plus ou moins longue échéance. Et pourquoi pas? me répondent les tenants de l'intégration lucide; et ils sont légions parmi la supposée élite québécoise. Pour une simple raison: parce que vous et moi y perdriez. L'Anglo-Saxon, qui tient le haut du pavé économique, favorisera toujours son compatriote si on lui donne le choix entre un "pea-souper" assimilé et un "true blue".

Nous en avons un exemple frappant ici au Canada: les Néo-Canadiens, qui sont anglophones en immense majorité, forment environ 25% de la population canadienne; toutefois, ils ne comptent que pour 4% au sein des conseils d'administration des grandes sociétés. Est-ce que leur anglicisation rapide a été récompensée? Les Canadiens français qui, en

grande majorité, sont restés fidèles à leur langue, ont environ 7% des mêmes directorats. Au recensement de 1951, les Canadiens de langue maternelle française formaient 28% de la population totale; en 1961, ils étaient seulement 28%. Durant la même période, les personnes d'origine française sont passées de 30.8% à 30.4%. À l'aide d'une règle de trois, on en vient à la conclusion que, durant la dernière décennie, 2% de nos compatriotes ont été complètement assimilés. A ce rythme, le démographe Henri-Philippe de Québec prévoit que les francophones ne formeront, en 1985, qu'environ 17% de la population canadienne, c'est-à-dire à peine la majorité dans la province de Québec.

À noter aussi que, pour la première fois, l'année dernière, le taux de natalité du Québec est tombé plus bas que le taux moyen du Canada; ce donne un fameux coup de pied au mythe de la revanche des berceuses.

Un mot à ceux qui attendent des miracles de la Commission sur la "bee-coulour": pour la plupart des Canadiens anglais, le bilinguisme veut tout simplement dire que les Canadiens français apprennent l'anglais et le parlent. Pour les plus larges d'esprit, ça veut peut-être dire un peu moins d'anglais au Québec, mais ça ne signifie strictement pas l'extension du français à leur petit univers unilingue anglais. Pourquoi se mettraient-ils d'eux-mêmes dans une situation d'infériorité?

Claude P. VIGÉANT  
London, Ontario

Les équivoques de la démocratie

En marge des récentes déclarations émanées d'un groupe d'instituteurs, réunis à Sherbrooke, j'aimerais bien voir discuter la question suivante: "QUAND, sous le Conseil de l'Instruction Publique, les parents ont-ils jamais eu quel que soit à dire concernant l'éducation de leurs enfants?"

Ce ne sont surtout pas les pensionnés et collègues classiques qui devraient se faire trop vite les défenseurs de la démocratie chrétienne. QUAND, avant d'expulser un élève, a-t-on sérieusement consulté les parents? QUAND a-t-on jamais agi comme si les parents pouvaient décider de quelque chose dans l'orientation morale et intellectuelle de leurs enfants? Quel compte tient-on de leurs exigences dans les règlements et programmes de ces maisons? De quel œil démocratique les collèges classiques, hier encore, envisageaient-ils les revendications des frères enseignants qui voulaient ouvrir eux-mêmes des maisons d'enseignement secondaire? De quel œil démocratique a-t-on envisagé les remarques du Frère Uniel sur certains vices de notre système d'enseignement? Il y a apparemment bien des équivoques sous le mot "démocratie". Pour les gens établis, en général, le mot veut dire: "Laissez-moi continuer, j'ai le droit de vivre — même si la Province entière doit en souffrir. Même si mon paternalisme d'hier est une plaie d'aujourd'hui".

Suzette D. CARDINAL,  
St-Hilaire.

LE DEVOIR

FOUNDEUR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910  
Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Claude Ryan, administrateur-délégué; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint; trésorier: Arthur Lefebvre, directeur de l'Information; Michel Roy.  
"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".  
Abonnements: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal: Québec: 15 c. hebdomadaire, 1.00 par trimestre; 3.00 par année. À l'étranger: \$2.00 le samedi; \$3.15 le dimanche et jours fériés. À l'autorité d'abonnement en numéraire et l'envoi comme objet de la classe de la présente publication.  
Téléphone: Victor 4-3381

DECISION PRISE MALGRÉ UNE VIVE OPPOSITION

La Grande Malaisie va naître le 16 septembre "peu importe les résultats de l'enquête de l'ONU"

MIRI, Sarawak. — Une nouvelle manifestation a eu lieu hier contre la participation du territoire de Sarawak à la future fédération de Grande-Malaisie.

Deux des manifestants ont été grièvement blessés lorsque la police a ouvert le feu sur la foule; on déplore une dizaine de blessés "légers"; du côté des forces de l'ordre, un agent a été grièvement blessé et six l'ont été légèrement.

Les Chinois forment une partie considérable de la population de Sarawak, du Bornéo-Nord et de l'Etat autonome de Singapour et sont généralement opposés à l'adhésion de ces territoires à la future fédération de Grande-Malaisie conçue par la Malaisie à l'instigation de la Grande-Bretagne.

Rivalité Chinois-Malais

La veille, dans la ville de Sibü, le passage de la mission de l'ONU chargée de vérifier si la population souhaite l'adhésion des territoires précités à la fédération) a aussi été marqué par une violente émeute à laquelle ont participé plus de 3,000 personnes, cette fois également des Chinois en majorité.

Mais hier, c'est surtout contre la police et la gendarmerie fournies en majorité d'éléments malais qu'en avaient les jeunes Chinois et on a pu craindre à un certain moment des heurts sanglants et une bataille rangée. La tension reste grande dans la ville où de nouveaux désordres sont à redouter.

A Djakarta et à Manille, d'autre part, les gouvernements indonésien et philippin ont annoncé qu'ils n'envoieront probablement pas d'observateurs pour assister à l'enquête de la mission de l'ONU, ces gouvernements estimant que les garanties de sérieux de l'enquête et de liberté d'action des observateurs ne sont pas suffisantes.

Décision ferme

Enfin, il a été confirmé à Kuala Lumpur, après une semaine de pourparlers entre les chefs des quatre gouvernements concernés (Malaisie, Singapour, Sarawak et Bornéo-Nord) et le ministre britannique des colonies que la nouvelle fédération naîtra officiellement le 16 septembre. Les porte-parole de deux de ces gouvernements ont ajouté: "Peu importe les résultats de l'enquête de l'ONU, la fédération naîtra le 16 septembre".

Cette déclaration cavalière a quelque peu étonné les cercles diplomatiques: ceux-ci craignent qu'une telle attitude ne renforce l'hostilité de l'Indonésie et des Philippines. Il est également persuadés que si Sarawak et Bornéo-Nord sont automatiquement inclus dans la fédération, la guérilla va s'intensifier dans ces territoires.

L'AFFAIRE PROFUMO ÉTANT "EXPLOSIVE"

Seuls Macmillan et Wilson auront connaissance de tout le rapport de lord Denning

LONDRES. — Selon l'influent hebdomadaire de droite "Time and Tide", le premier ministre Harold Macmillan met tout en oeuvre pour empêcher la publication de certaines parties du substantiel rapport rédigé à l'intention du gouvernement par lord Denning, à la suite de l'enquête que celui-ci a menée sur les divers aspects de l'affaire Profumo-Ward et spécialement dans les aspects qui intéressent la sécurité nationale.

Selon l'hebdomadaire, lord Denning remettra au début du mois prochain son rapport au premier ministre. Celui-ci le communiquera alors au chef de l'opposition, M. Harold Wilson mais en lui demandant d'accepter que dans l'intérêt supérieur du pays certains aspects soient tenus rigoureusement secrets. Seuls MM. Macmillan et Wilson pourraient connaître du rapport entier et en posséderait un exemplaire.

D'autre part, une version "expurgée" et somme toute anodine, n'apportant pas grand chose de neuf, serait publiée et mise à la disposition des parlementaires et même du public en général.

La "marche sur Washington" a soulevé un mouvement de sympathie à travers le monde

Tandis que dans la capitale américaine les organisateurs de la désormais historique "marche sur Washington" se félicitent du succès de la manifestation et précisent qu'elle aura marqué un pas important dans la lutte pour l'égalité raciale, un peu partout dans le monde, on constate un vaste mouvement de sympathie à l'égard des Noirs américains qui ont su tenir leur journée de revendication dans le calme et la dignité.

Pendant que les réseaux américains de télévision retransmettaient, mercredi, de nombreuses images de la manifestation, les téléscripteurs européens, eux aussi, ont pu voir les grands moments de cette journée. Le satellite Telstar a servi de relais pour l'occasion. A Moscou, toutefois, où le programme devait être également retransmis, il a été supprimé en dernière minute sans qu'une explication ne soit donnée.

LA PRESSE

La presse européenne ne tarit pas d'éloges au sujet de la "tenue" de la manifestation. L'Algemeen Dagblad, aux Pays-Bas, titre: "La plus impressionnante manifestation en faveur de l'égalité raciale... discipline impeccable".

En Suisse, la Tribune de Lausanne croit néanmoins douteux que la "marche" ait pu "secouer de sa torpeur" le Congrès américain. C'est également l'avis du Welt de Hambourg, qui va jusqu'à écrire que cette éventualité est "plus que douteuse".

A MOSCOU

Si, d'une manière générale, les commentaires de la presse européenne sont très sympathiques aux manifestants, ils ne cachent guère leurs doutes quant au succès que l'on peut attendre de l'entreprise.

D'Union soviétique, l'agence Tass rapporte que les Izvestia ont écrit que les Noirs américains ont nettement fait savoir au président Kennedy et aux membres du Congrès qu'ils n'ont pas l'intention de patienter encore et qu'il comptent sur une application intégrale des droits que la loi américaine leur reconnaît effectivement.

Dans les pays Noirs, les commentaires sont également nombreux dans la presse. A Lagos, notamment, les journaux nigériens font état de la manifestation et insistent sur la date qu'elle aura marqué dans l'histoire.

Des manifestations de sympathie se sont déroulées dans plusieurs pays du monde en même temps que les partisans américains de l'intégration défilèrent dans Washington, A Berlin, à Tel-Aviv, à Munich, à Londres, à Amsterdam, à Accra et dans bien d'autres villes, des manifestations se sont déroulées. La plus importante est sans contredit celle de Kingston, en Jamaïque, où les Noirs ont défilé en brandissant des pancartes sur lesquelles on pouvait lire sensiblement les mêmes slogans que le long de l'avenue de la Constitution à Washington.

ET MAINTENANT ?

Aux Etats-Unis, les partisans de l'intégration raciale commencent à tirer les leçons de la journée de mercredi. Les gens de théâtre qui ont participé à la manifestation, projettent de se réunir bientôt à Hollywood dans le but de mettre au point un programme concerté de mise en quarantaine des théâtres, des cinémas et des entreprises de spectacle comme certaines boîtes de nuit qui pratiquent la discrimination.

Quant aux organisateurs eux-mêmes, ils pensent déjà à l'action future. Ils entendent bien ne pas en rester là et, dans l'immédiat, ils veulent appuyer, par tous les moyens, une législation présentée par le président Kennedy qui, si elle n'accorde pas de nouveaux droits aux Noirs, tend à leur garantir la jouissance de ceux que leur donne la constitution américaine.

Toutefois, au sein même du mouvement intégrationniste, certaines divergences se font jour. D'aucuns ont leur façon personnelle d'envisager la lutte pour l'égalité raciale. Il apparaît néanmoins que tous les leaders Noirs, très souvent soutenus par des prêtres et des pasteurs, sont convaincus de la nécessité de ne point recourir à la violence. Même parmi les plus jeunes et les plus enthousiastes, cette règle semble d'or.

"K" n'ira pas à l'ONU mais se rendra en RAU

BRIONI. — Le président du conseil soviétique, M. Khrouchchev, a mis fin hier aux conjectures voulant qu'il se rende à New-York à l'occasion de la prochaine assemblée générale de l'ONU. Le chef communiste a fait d'une conversation à bâtons rompus avec des journalistes rassemblés à la résidence d'été du président Tito que M. "K" s'appretait à quitter.

C'était hier la dernière des quatre journées que le président Khrouchchev a passées en compagnie de son hôte, le maréchal Tito, dans l'île de l'Adriatique. Les deux hommes d'Etat ont abordé, dit-on,

la plupart des grands problèmes politiques de l'heure et les observateurs voient dans la cordialité qui a entouré les "vacances yougoslaves" de M. "K", une confirmation de la réconciliation russo-yougoslave.

Si le premier ministre soviétique s'est montré très enjoué avec les journalistes, il a toutefois évité de répondre aux questions portant trop directement sur les conversations qu'il a eues avec M. Tito.

Le chef du gouvernement soviétique a cependant déclaré qu'il était désireux de se rendre, comme prévu, en République arabe unie, ajoutant néanmoins qu'aucune date n'avait encore été fixée pour ce voyage.

Interrogé sur la division du travail entre les pays communistes, M. Khrouchchev a simplement répondu: "Il n'y a pas de division du travail dans le combat contre le capitalisme, mais l'unification".

Nehru remplace trois ministres démissionnaires

DELHI. — Agissant avec célérité, le premier ministre Nehru a comblé des hier trois des six postes laissés vacants par la démission à la fin de la semaine dernière de six de ses principaux ministres. On sait que cette démission forcée a provoqué une profonde émotion en Inde et à l'étranger et a suscité le plus important remaniement ministériel survenu en Inde depuis l'accession de ce pays à l'indépendance en 1947.

Les trois nouveaux ministres sont: T.T. Krishnamachari (finances), G. Nanda (intérieur) et Swaran Singh (agriculture). On ne sait pas encore si les trois hommes conserveront les portefeuilles qu'ils détenaient déjà, savoir, dans l'ordre ci-haut indiqué, la coordination des affaires économiques et militaires, le travail et la planification, les transports. D'autre part, le président de la République a accepté officiellement la démission des six ministres (finances, intérieur, agriculture, communications, éducation et information). Quatre d'entre eux sont membres de la commission chargée d'épurer et de réorganiser le puissant parti du Congrès.

UN ASSASSIN SE REND

NEW-YORK. — Thomas Trantino, âgé de 27 ans, prisonnier libéré sur parole qui était activement recherché à la suite du meurtre de deux policiers, s'est livré à la police hier, en compagnie d'un journaliste et d'un photographe avec lesquels il avait fait des arrangements. Quelques heures plus tôt, les policiers avaient abattu, dans une chambre d'hôtel de Manhattan, Frank Falco, 25 ans, qui était également recherché.

Rail: les sociétés nomment leurs délégués au comité d'arbitrage

WASHINGTON. — Les compagnies de transport ferroviaire ont désigné, dès hier, leurs deux délégués au sein d'un comité d'arbitrage mis sur pied en vertu d'une loi approuvée avant hier par les deux Chambres américaines en vue d'éviter une grève du chemin de fer qui devait être déclenchée dans la nuit de mercredi à jeudi. Quant aux syndicats, ils ont fait savoir, hier, qu'ils désigneront les leurs aujourd'hui.

Aux termes de la loi, dont on a longtemps craint qu'elle ne soit pas votée à temps, un comité de sept membres devra statuer dans chaque cas de licenciement décidé par les compagnies en raison de la modernisation de leur matériel roulant. Deux représentants sont nommés par les compagnies, deux par les syndicats, tandis que les deux parties sort s'entendent se mettre d'accord sur trois personnalités "non-engagées" qui compléteront cette sorte de cour. Au cas où l'unanimité ne pourrait se faire, il appartient au président des Etats-Unis de nommer ces trois personnes. Les représentants du patron, désignés hier, sont: M.M. E. Wolfe, de Chicago, et Guy W. Knight, de Philadelphie, respectivement président de la National Railway Labor Conference et vice-président.

de la Pennsylvania Railroad, spécialement chargée des relations industrielles.

Le comité d'arbitrage devra être sur pied dans 10 jours, au plus. C'est inscrit dans la loi. Il devra prendre ses décisions dans un délai de trois mois et celles-ci seront applicables dans les deux mois qui suivront. Le comité est mandaté pour deux ans.

Quant à l'article de la loi relatif au droit de grève, il prévoit que les ouvriers pourront avoir recours à l'arrêt de travail dans six mois d'ici. Avant cela, les cheminots sont, à toutes fins pratiques, réquisitionnés.

Les recherches reprennent dans la mine de potasse où 22 hommes ont été emmurés

MOAB. — Après dix heures d'interruption durant lesquelles le système de ventilation a pu être réparé, les équipes de sauveteurs ont repris hier soir les travaux de recherche dans la mine de potasse de l'Utah où 22 mineurs ont été bloqués par une explosion, mercredi. On compte deux survivants et huit morts, mais on ignore tout des 12 autres hommes, emmurés à 2,700 pieds sous terre.

Plusieurs mineurs, parmi les 22, sont Canadiens. On s'attendait à apprendre, dans le courant de la nuit, si d'autres mineurs sont encore en vie dans les galeries effondrées. A l'heure où paraissent ces lignes, d'autres mineurs auront peut-être été ramenés à la surface. Chacun espère qu'ils seront encore en vie bien que l'espoir ne soit plus aussi vivace que voici 48 heures.

Hier matin, tandis que les sauveteurs interroquaient leurs recherches pour permettre la mise en état du système d'aération, deux survivants quittaient l'hôpital. Ils ont demandé de pouvoir participer aux recherches, mais l'autorisation leur en fut refusée. Les rescapés, Américains tous les deux, n'ont pas mâché leurs mots pour critiquer la façon dont sont menées les opérations, en même temps qu'ils reprochaient aux autorités gouvernementales le peu de sévérité des mesures de sécurité imposées aux exploitants miniers.

VOYAGE INTERDIT

MADRID. — Cinquante étudiants américains qui s'étaient rendus à Cuba en dépit de l'interdiction des autorités américaines sont partis d'Espagne hier, rentrant aux Etats-Unis où ils s'attendent à avoir quelques ennuis. Pour rentrer chez eux, ils ont dû faire le détour par l'Espagne puisque les liaisons entre Cuba et les Etats-Unis sont impossibles. Quatre participants ont toutefois préféré rester quelques jours en Espagne. Ils veulent d'abord avoir des nouvelles du retour du groupe avant de tenter la rentrée à leur tour.

MYSTÉRIEUX INCENDIE

FRANCISTOWN. — On pense qu'un avion DC-3, qui a été détruit hier, aux premières heures sur un aérodrome du Bechuanaland, l'a été par des saboteurs. L'appareil avait été réservé par 28 réfugiés sud-africains réfugiés au Tanganyika. Mystérieusement, l'avion a pris feu à 2 heures 15, hier matin, et il ne fut bientôt plus qu'un amas de cendres. L'appareil appartenait aux East African Airways. Au nombre des évadés, on relève les noms d'Arthur Goldreich et d'Harold Wolpe, deux adversaires politiques du régime de Prétoria qui se sont évadés, le 11 août, de la prison de Johannesburg où ils étaient détenus.

PROTECTIONNISME

WASHINGTON. — Plus de 100 représentants américains ont présenté, au président Kennedy, une pétition par laquelle il réclame, de la part du gouvernement, des mesures protectionnistes à l'endroit du bois canadien qui leur semble mettre en danger l'industrie américaine du bois. Les représentants sont originaires de 36 Etats différents. Selon les pétitionnaires, l'importance des ventes canadiennes de bois blanc aux Etats-Unis (elles s'élèvent à 69 pour cent du chiffre d'affaires) justifie pleinement l'établissement immédiat d'une telle politique.

Le conflit entre la Syrie et Israël au Conseil de sécurité

NATIONS UNIES. — Les Etats-Unis appuyés par la Grande-Bretagne, ont présenté hier une résolution au Conseil de sécurité de l'ONU qui vient d'être saisi de deux plaintes distinctes, l'une de Tel-Aviv, l'autre de Damas, au sujet du conflit qui oppose la nation juive au pays arabe. La résolution des Anglo-Saxons tend à condamner l'agression syrienne, faisant état du "meurtre d'Israéliens". C'est probablement aujourd'hui que le Conseil livrera la résolution au scrutin et l'on croit généralement, à l'ONU, que l'URSS fera usage de son droit de veto. La résolution américano-britannique ne rejette pas spécifiquement sur le gouvernement syrien la responsabilité de l'attentat, mais affirme que les coupables sont des arabes qui ont obtenu leurs armes en Syrie où ils séjourneraient. En quelque sorte, la résolution tend, diplomatiquement, à ne porter, au dépit de Damas, qu'une responsabilité morale.

SHEARER LUMBER CO. LTD. 36 BOUL. STINSON MTL. (angle Côte-de-Liesse) VOUS OFFRE PLUS DE 50 MODELES DE PORTES EXTÉRIEURES UNIK DE MARQUE GARANTIE LIVRAISON RAPIDE RI. 8-6161

ARCHITECTES LOUIS CARRIER ARCHITECTE 2835 Chemin Gomin, Ste-Foy, Québec 10, P.Q. tél.: 653-9359 DAVID, BAROTT, BOULVA ARCHITECTES 750, côte de la Place d'Armes MONTREAL — VI. 9-9191

DUPUIS et MATHIEU ARCHITECTES MONTREAL 34 — LA. 6-3073

PAUL LAMBERT ARCHITECTE 4050, Chemin Trafalgar MONTREAL — WE. 7-1388

LAROSE, LAROSE, LALIBERTE & PETRUCCI ARCHITECTES 1255, boulevard Laird Ville Mont-Royal Suite 280 — RE. 1-9611

JEAN MICHAUD ARCHITECTE 59 ouest, rue St-Jacques MONTREAL 1 — 844-1775 RIMOUSKI — 723-8577

PAUL-O. TRÉPANIÉ ARCHITECTE GRANBY — FR. 2-5888 MONTREAL — 276-6013

AVIS REVISION DES LISTES ÉLECTORALES du DISTRICT ÉLECTORAL de MONTRÉAL-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE VOUS DEVREZ DÉPOSER VOS DEMANDES EN INSCRIPTION, EN RADIATION OU EN CORRECTION À L'UN DES ENDROITS SUIVANTS: (le plus près de votre domicile) BUREAUX OUVERTS: les 27-28-29-30-31 AOÛT • les 1-2 et 3 SEPTEMBRE de 8 heures a.m. à 10 heures p.m. CITÉ DE MONTRÉAL: 5969 avenue Monkland (Bureau du président d'élection) 4081 avenue Northcliffe 939 avenue Minto 6970 avenue Somerled 6495 avenue Trans-Island CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC: 5725 avenue Westminster VILLE DE MONTRÉAL OUEST: 70 avenue Westminster VILLE DE HAMPSTEAD: 49 chemin Dufferin (49 Dufferin Road) N.B. — Tout électeur peut demander l'inscription de son nom sur la liste électorale de même que celui de ses proches parents domiciliés dans le même district électoral. "L'identité de cet électeur doit être attestée sous serment par au moins un témoin ayant la qualité d'électeur dans le même district électoral". publiée par le président général des élections

l'Estérel FIN DE SEMAINE UNIQUE DANS UN DÉCOR UNIQUE Superbe piscine intérieure climatisée, golf, tennis, équitation... excellente cuisine française, cave réputée... tout est prévu pour votre plaisir et votre confort! ORCHESTRE DE MICHEL RUSSO À L'ORGUE MICKY SAUFR Pour réserver: UN 6-8224 (ligne directe) 5514 l'Estérel, Lac Masson, P.Q. IN HÔTEL UNIQUE POUR VOS RÉCEPTIONS

théâtre • musique • cinéma • variétés

Peintures canadiennes en voyage aux E.U.

Quatre tableaux d'artistes canadiens contemporains qui font partie de la collection permanente du Musée des Beaux-Arts de Montréal ont été prêtés pour une période d'un an, pour être exposés dans différents musées et différentes galeries d'art des États-Unis.

Les toiles qui ont été prêtées sont:

"Silhouette qui surgit" de Graham Coughtry, datée 1959, qui fait partie de la collection d'art canadien de Saidye et Samuel Bronfman; "Les grandes personnes" de Jean-Paul Lemieux, datée 1960, don de M. Marc R. Trudeau; "Furie élémentaire" de Jack Macdonald, datée 1960, acquise en 1962 grâce au legs Townsend; "Mandala" de A. F. MacKay, datée 1962, acquise la même année grâce au legs Townsend et à une bourse du Conseil des Arts du Canada;

Les autres artistes qui font partie de cette exposition sont: Borduas, Bush, Bloore, Coleville et Riopelle. Les sculpteurs sont Archambault, Ztrof et Gladstone.

L'exposition commencera à voyager au début d'octobre sous les auspices du Conseil international du Musée d'art moderne qui pourvoit les fonds nécessaires à cet institut pour ses expositions itinérantes.

Art à St-Laurent

La Société des arts de St-Laurent continue de peindre dans le v.ux St-Laurent. Plus de 25 artistes, aspirants se sont rencontrés chaque jeudi pour recevoir des directives artistiques gratuitement.

La dernière classe donnée à l'extérieur de la session d'été aura lieu le jeudi 5 septembre, à l'intersection des rues Ste-Croix et St-Louis, Ville St-Laurent, à 6 h. 30 p.m. M. Louis Rookhout sera l'instructeur le 29 août, et Esther Wertheimer sera présente le 5 septembre. Pour de plus amples informations appelez: DU. 7-7309.

La Société des arts de St-Laurent continue les classes pour son programme d'automne, au Northmount Y.M.C.A., 1455 rue Rochon. Toutes les classes commenceront la première semaine d'octobre. L'enregistrement est requis. Pour de plus amples informations appelez: RL. 4-4451, 1455 rue Rochon.

T. N. M. REPENTIGNY

CE SOIR A 9 H. La Vengeance d'une orpheline Russe 2 DERNIÈRES SEMAINES MI. 2-2611 route no 2 à un mille du pont de Repentigny



ZAZIE DANS LE MEIKU, un film de Louis Malle, est tiré du célèbre roman de Raymond Queneau qui met en scène une petite fille aux prises avec les émerveillements et les étonnements de la capitale de la France et de ses moyens de communication. C'est Catherine Demongeot qui incarne la jeune personne. On la reconnaît sur notre photographie en compagnie de Annie Fratellini. A compter de dimanche à la Comédie-canadienne.

Horaires des spectacles Téléselection

THÉÂTRE

THÉÂTRE DE LA "POUDRIÈRE" - "Romanoff and Juliet" - 9hrea. "Relâche" dimanche et lundi. THÉÂTRE DE L'ANSE - "Duetto" - "Palate" - 9h. "Relâche" - vendredi. THÉÂTRE DE L'ESTEREL - (St-Marc) - "Le Cocotier" - 9h. "Relâche" lundi et mardi. THÉÂTRE DES PRÉRIES - (Joliette) - "Georges et Margarete" - 9h. Relâche vendredi. THÉÂTRE DE MARJOLAINE - (Eastman) - "Les monstres sacrés" - 9h. Relâche lundi. THÉÂTRE-CLUB (Comédie Canadienne) "Furaxet" à 8 h. 30. THÉÂTRE LE GARDIEUR - (Repentigny) "La vengeance d'une orpheline russe" - 9h. Relâche lundi.

CINÉMA

ALOUETTE "Céopatra" - Tous les jours 2.00 - 8.00, Dimanches 2.00 - AVENUE - "This Sporting Life" - 12.30 - 2.45 - 4.35 - 1.10 - 9.35. HJOU - "La Douceur de Vivre" - 12.00 - 4.07 - 8.24 - "Vaisseau spatial sur Venus" - 2.30 - 6.37 - 10.34. CANADIEN - "Adieu ma belle Lola" - 12.00 - 2.20 - 4.40 - 10.45. "Mon Oncle du Texas" - 1.40 - 5.05 - 8.30. CAPITOL - "Savage Sam" - 10.10 - 12.05 - 2.05 - 4.15 - 6.30 - 9.20. EN-

fantas de plus de 16 ans sont acceptés à compter de 3.50.

CENTRE D'ART DE L'ELYSEE - salle Alain-Resnais "Harakiri" - lun. à ven. 7.30 - 10.00; sam., 5.00 - 7.30 - 10.00; dim., 3.00 - 5.00 - 7.30 - 10.00 - sous-titres anglais. Salle Eisenstein - "Harakiri" - même horaire - sous-titres français. CINÉMA THÉÂTRE IMPÉRIAL - "How the West was won" tous les soirs 8.30; mardi, mercredi, jeudi, 2h. Mats: sam. et dim. 1.00 - 4.45. DORVAL - "Summer Magic" et "The Legend of Lobo" - 1.00 - 3.50 - "Salle Dorée" "Giant" - 4.00 sam., dim., lundi, merc., 1.00. EMPIRE CINÉMA D'ESSAI - "La Nuit" 8.25 - 10.00 - "Le Farceur" 8.35. FRANÇAIS - "Une Grosse Tête" - 2.50 - 6.15 - 9.40 - "Goliath contre les Géants" - 1.05 - 4.35 - 8.00. KENT - "Divorce Italian Style" - 1.20 - 3.15 - 5.20 - 7.25 - 9.30. LAVAL - "Adieu ma belle Lola" - 12.00 - 3.20 - 6.40 - 10.05. "Mon Oncle du Texas" - 1.40 - 5.05 - 8.30. LOEW'S - "Come Blow Your Horn" - 10.25 - 12.35 - 2.50 - 5.05 - 7.15 - 9.25. MONKLAND - "Madame" 2.10 - 4.45 - 9.40 - "The Wrong Arm of the Law" - 12.40 - 4.10 - 8.00 - "Wedding of The Year" - 3.50 - 7.40. OUTREMONT - "Bye Bye Birdie" - 1.35 - 4.10 - 6.40 - 9.15. PALACE - "The List of Adrian Messenger" - 10.20 - 12.30 - 2.45 - 4.55 - 7.15 - 9.35. PAPINEAU - "Une Grosse Tête" - 1.05 - 4.35 - 8.00. "Goliath contre les Géants" - 2.45 - 6.10 - 9.35. PARISIEN - "L'Aventura" - 12.40 - 3.25 - 6.15 - 9.05.

Long métrage, à 2 heures, la Grande Evasion, film de Guy Hamilton, avec John Mills et Eric Portmann.

Aux Chefs-d'œuvre de la musique, à la radio, à 3 heures, musique de Jean Rivier, de Henry Barraud et de Daniel-Lesur interprétée par l'Orchestre Jean-François Paillard. Long métrage, à 3 h. 30, le Corsaire Noir, film de Chano Urueta, avec Pedro Armendariz et Maria Luisa Zea. Tribune libre, à 8 heures, portera sur l'acceptation des armes nucléaires par le Canada. Animateur: Raymond Charrette; invités: Gérard Pelletier, Gilles Lalonde, Keith Spicer et Clement Brown. PLACE VILLE-MARIE - (Grande salle) "81" - 12.00 - 2.20 - 4.35 - 6.55 - 9.15 - (Petite salle) "Bell Antonio" - 12.55 - 3.00 - 5.00 - 7.10 - 9.15. PLAZA - "Adieu ma belle Lola" - 12.00 - 3.20 - 6.40 - 10.05 - "Mon Oncle du Texas" - 1.40 - 5.05 - 8.30. RIVOLI - "Une Grosse Tête" - 2.50 - 6.15 - 9.40 - "Goliath contre les Géants" - 1.05 - 4.35 - 8.00. SEVILLE - "Lawrence of Arabia" - soir à 8h.15; sam et mer. à 2h.15 et 8h.15; dim. à 2h.15 et 7h.45. SNOWIC - "The Balcony" - 8.30; sam., dim., 2.00 et 8.30. ST-DENIS - "Vaisseau spatial sur Venus" - 12.00 - 4.07 - 8.24 - "La Douceur de Vivre" - 1.17 - 5.34 - 9.51.

À la radio, à 8 h. 30, reportage sur l'ouverture de l'Exposition provinciale de Québec.

Cinéma international, à 8h. 30, présente le Colonel Durand, film de René Chanas d'après le roman de Jean Martel, avec Paul Meurisse, Michèle Martin, Liliane Bert, Manuel Gary et Louis Seigner. Cinéma, à 10 h. 30, met à l'affiche Mourir d'amour, film de Dany Fog, avec Paul Guers, Nadia Gray et Elga Andersen. Les "Voix laurentiennes" Le chœur des "Voix Laurentiennes" composé d'aveugles et de voyants fondé par M. Georges Stevenson et dirigé par M. Rosaire Martel reprend ses activités au 904 rue Beau-bien est. Le chœur fait appel aux chanteurs possédant des connaissances vocales, et musicales, de bien vouloir communiquer avec M. Georges Stevenson à l'occasion des prochains concerts que nous aurons à donner durant la prochaine saison.

Dimanche soir au Mont Orford Récital de début du pianiste Claude Savard

Le pianiste Claude Savard donnera un récital de début au camp musical du Mont Orford, dimanche soir le 1er septembre à 8h.30. Au programme: Bach - "Prélude et fugue en fa mineur" - Mozart - "Sonate en fa majeur K. 333" - Beethoven - "Sonate Opus 81a - "Les Adieux" - Schubert - "Impromptu" en si bémol majeur - Opus 142 No 3 - Debussy - "Reflets dans l'eau" et "Feux d'artifices" - Chopin - "Nocturne" en do dièse mineur Opus 27 No 1 et "Scherzo" en si bémol mineur, Opus 31. Élève de Mlle Germaine Ma-

lépart au Conservatoire de la Province à Montréal pendant les cinq dernières années le jeune pianiste Claude Savard (21 ans) a reçu un Premier Prix avec grande distinction à l'unanimité au Conservatoire en 1963. Il continue dans la lignée des brillants jeunes pianistes montréalais tels Ronald Turini, Michel Dusault, etc., qui ont fait leurs études au Conservatoire à Montréal et qui sont destinés à la grande carrière internationale. Claude Savard s'est distingué l'an dernier au Festival de Musique de Québec en obtenant le Premier Prix et ensuite par

son interprétation du Concerto de Schumann dans le concert gala en présence de la Reine Mère. Quelques jours après son récital Claude Savard partira pour Paris grâce à une bourse du Conseil des Arts du Canada.

LA VIE MUSICALE

Au concours de Genève

CONCOURS DE GENEVE... Le 25me concours d'exécution musicale organisée à Genève (Suisse) aura lieu du 21 septembre au 5 octobre 1963; 272 candidats, dont 107 femmes et 165 hommes, de 35 pays se sont inscrits: pour le chant, 73 (40 femmes, 33 hommes), pour le piano, 95 (50 femmes, 45 hommes), pour le violon, 27 (8 femmes, 19 hommes), pour le hautbois, 41 (5 femmes, 36 hommes) et pour la clarinette, 36 (4 femmes, 32 hommes).

Les nationalités se répartissent ainsi: France 67, Italie 30, Allemagne 25, Suisse 24, U.S.A. 21, Angleterre 10, Autriche 8, Japon et Pays-Bas chacun 7, Argentine, Espagne et Hongrie chacun 6, Belgique, Bulgarie, Canada, Pologne et Tchecoslovaquie chacun 4, Australie et Brésil chacun 3, Grèce, Israël, Liban, Roumanie, Suède et Yougoslavie chacun 2, Afrique du Sud, Chine, Colombie, Danemark, Indonésie, Luxembourg, Norvège, Nlle-Zélande, Philippines, Portugal, San Marino, Turquie et Venezuela chacun 1; 4 candidats sont achetés.

Les morceaux imposés ont été composés par MM. Peter Mies (Lombard) pour le hautbois et Henri Gagnebin (Genève) pour la clarinette. Le concert final des lauréats, avec l'Orchestre de la Suisse romande sous la direction de M. Jean Martinon aura lieu samedi 5 octobre au soir. Il sera radiodiffusé par la plupart des émetteurs européens, comme une émission d'ouverture de la "Semaine mondiale" de la Radio. Les lauréats se présenteront également à Bâle et à Mulhouse ainsi qu'à la Télévision suisse. Les Jeunes musiciens de Suisse organiseront une tournée de 9 concerts pour un (ou une) des lauréats.

Programmes de radio CBF

7.40-Radio-journal 7.53-Chronique sportive 8.00-A tour de rôle 9.00-Horloge de macadam 9.02-Horloge de macadam 9.25-D'une page à l'autre 9.30-Parade du jour 10.00-La Tête à l'ombre 10.30-Plein soleil 10.35-Ce qui est de mieux pour bébé 11.00-Radio-journal 11.01-Les Carnets de l'inspecteur 11.15-Vies de femmes 11.30-Les joyeux Tribouderos 11.45-Lettres d'amour 12.15-Les visages de l'amour 12.30-Le reveil rural 12.35-Signe-horloge 1.00-Radio-journal 1.10-Nouvelles du sport 1.15-Polésis et musique 1.30-Une demi-heure avec... 2.00-Lettres d'amour 2.02-Interdit aux hommes 2.30-Le compotier du disque 2.50-Radio-journal 3.02-Les chefs-d'œuvre de la musique 4.02-Arc-en-ciel 4.15-Sur deux plages 4.30-Lettres d'amour 4.45-D'un disque à l'autre 5.00-Radio-journal 5.02-Météo-magazine 5.45-Météo 5.55-Nouvelles sportives 6.00-Radio-journal 6.15-Dansons la capucine 6.30-Les soirs de Vivre 6.45-Musique en dinant 7.00-Radio-journal 7.05-Coucou! 8.00-Radio-journal 8.02-Arts et sciences 8.05-Ouverture de l'exposition provinciale de Québec. 9.00-Orchestre de chambre de Vancouver 10.00-Trente minutes d'informations 10.30-Radio-journal 11.00-Nouvelles du sport 11.05-Aux portes de la nuit 11.20-Météo-magazine 11.30-Radio-journal 11.35-FIN DES ÉMISSIONS

LA BOUTIQUE D'OPERA ENRG.

présente "THE STRONGER" de Hugo Weisgall et "LE MEDIUM" de Gian-Carlo Menotti avec FERNANDO CHIOCCIO du 4 au 29 septembre (relâche les lundis) Adultes: 2.00 - Etudiants: \$1.00 Samedi: 2.50 Réservations à 2111, rue Clark, Tél.: 844-1673

VISITEZ LA 52e... EXPOSITION PROVINCIALE LE QUÉBEC. Thème Général: "LE TOURISME - Source de Prospérité". Du 29 AOÛT au 8 SEPTEMBRE. 11 JOURS, 11 SOIRS. L'Événement Provincial Annuel le plus Populaire. Ouverture: 29 AOÛT. Inauguration: LE 30. Admission: Adultes 50c, Autos 50c, Enf. (jus. 16 ans) 25c, Clergé libre. Vastes Stationnements. Une "PLYMOUTH 63" à GAGNER avec FACILE de BILLETS en SÉRIES et de BILLETS Achetés: aux Entrées. Aussi une Maison Familiale Meublée, Terrain - \$35,000 A visiter durant l'EXPO et ATTRIBUÉE le 8 SEPT. Attraction Fontaine aux Jets Multicolores.

L'EMPIRE CINÉMA D'ESSAI. "LA NUIT" ("LA NOTTE") FILM DE MICHELANGELO ANTONIONI avec Jeanne Moreau et Marcello Mastroianni. 2e FILM: (2 films pour le prix d'un seul) L'incomparable comédie de Philippe de Broca "LE FARCEUR" Interprété par l'unique Jean-Pierre Cassel LE FILM DE LA JOIE DE VIVRE

ADULTES Le meilleur film d'ANTONIONI L'AVENTURA Le Parisien "PAUL-EMILE BORDUAS" EN COULEUR - PRODUCTION DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

CINEMA BLACK VILLE MARIE. Un film qui dépasse la pensée des hommes parce qu'aucun homme n'y a jamais songé sous cet angle. FEDERICO FELLINI. HORAIRES: 12.00 - 2.20 - 4.35 - 7.00 - 9.10.

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

CBFT - Canal 2: 1.30 Musique, 1.45 Téléjournal, 2.00 LONG MÉTRAGE "La Grande Evasion", 3.30 LONG MÉTRAGE "Le Corsaire Noir", 5.00 Les Croquisseurs, 6.00 Télé-Météo, 6.40 Édition métropolitaine, 6.50 Nouvelles du sport, 7.00 Aujourd'hui, 8.00 Tribune libre, 8.30 CINAEMA INTERNATIONAL "Le colonel Durand", 10.00 Téléjournal, 10.15 Commentaire, 10.20 Édition métropolitaine, 10.25 Nouvelles du sport, 10.30 CINAEMA "Mourir d'amour", 11.00 Téléjournal, 11.30 Four Feather Falls, 11.45 Mischief Makers, 12.00 Scariet Hill. CFTM-TV, canal 10: 12.00 Coquet musical, 1.30 Nouvelles de chemins, 1.45 EN MATINÉE "Vaise royale", 2.00 avec Marlanna Koch, Michael Gramer, Joe Stockel et Linda Geller, 3.30 Bon après-midi, 4.00 Mia carrière, 4.30 Chasse au crime, 5.00 Zoo du Capitaine Bonhomme, 6.00 Télé-Météo, 6.50 Dernière heure, 7.10 Sport-images, 7.15 Film-O-Disc, 9.00 Aïda, 9.30 Voix pop, 10.00 Écran d'étoiles, 10.30 L'été des artistes, 11.00 La rando des sports, 11.30 CINAEMA "Le bal des passants", 12.00 Nouvelle de chemins, 1.30 Dickens and Fenster, 2.00 Times Stand, 2.30 Empire, 3.00 Music Stand, 3.30 Candid Camera, 3.50 CBC National News, 11.14 Viewpoint, 11.33 Friday Première "People Will Talk", 1.45 Méditation - Newsroom 12, 2.30 Liberté Arts, 2.30 Let's Find Out, 3.00 CHANNEL 17 THEATRE "Home In Indiana", 4.30 Sir Lancelot, 5.00 Surprise Party, 6.00 The Johnny Jellybean Show, 6.30 4:30 Putte, 7.00 Leave It To Beaver, 7.30 Sunset Theatre "Reaching for the Sun", 9.00 Sam Benedict, 10.30 Michael's Navy, 10.30 National News, 11.15 Putte, 11.30 Palama Playhouse, 1.30 Newsroom 12 - Méditation. CFCF - Canal 12: 1.45 Méditation - Newsroom 12, 2.30 Liberté Arts, 2.30 Let's Find Out, 3.00 CHANNEL 17 THEATRE "Home In Indiana", 4.30 Sir Lancelot, 5.00 Surprise Party, 6.00 The Johnny Jellybean Show, 6.30 4:30 Putte, 7.00 Leave It To Beaver, 7.30 Sunset Theatre "Reaching for the Sun", 9.00 Sam Benedict, 10.30 Michael's Navy, 10.30 National News, 11.15 Putte, 11.30 Palama Playhouse, 1.30 Newsroom 12 - Méditation.

CINEMA FESTIVAL UN CINÉMA D'ART ET D'ESSAI. Le 7 septembre 1963, une nouvelle salle de cinéma d'un luxe inconnu jusqu'ici ouvrira ses portes aux amateurs de bon cinéma. Dans cette salle de 300 fauteuils d'un confort et d'une beauté incomparables, un seul critère: LA QUALITÉ. Grande première: "L'ÎLE NUE" de Kaneto Shindo. 1206 EST, RUE STE-CATHERINE. Emotions! ce soir 8 h. 15. Parc Richelieu. SELECTIONS: CKAC 6 h. 10 - CANAL 10: 6 h. 50.

LE CHEF D'ŒUVRE DE KOBAYASHI HARAKIRI. ZAZIEGRAMME. METROPARIS. ZENGREVE. ZARRIVERAI. MONTREAL AUFIN. ZESSAYER. METRODRAPO VIA. ZTATION. COMEDIE-CANADIENNE. PREMIER. SEPTEMBRE. AVEC LOUIS MALLE ET QUENO. STOP LEMETRO-ZEMONIDEFIXE. ZAZIE. CENTRE D'ART DE L'ESTEREL. THÉÂTRE D'ÉTÉ LE COCOTIER de Jean Guilton. 4e semaine de succès tous les soirs à 9h. Relâche: lundi, mardi. 4 dernières: samedi 7-14-21 23 septembre, à 9h. CHEZ TEMPORÉL. vendredi et samedi ON DANSE ET CHANTE avec l'accordéon musette et Suzanne Valéry. La semaine prochaine RECITAL JACQUES BLANCHET. Ste.Marguerite GA.8-2160.

# L'univers féminin

## Aucune législation ne protège la femme enceinte, au Canada

Congés de maternité sans solde  
Mises à pied fréquentes de la femme enceinte  
La Metropolitan Life n'emploie jamais de femmes mariées

Par Edna BLAKELEY  
de la Presse canadienne

OTTAWA — Dans au moins 40 pays il est illégal de congédier une femme lorsqu'elle prend un congé pour donner naissance à un enfant.

Dans 30 ou plus de ces pays, la loi fixe à au moins 12 jours le temps du congé de maternité. Le Canada n'est pas de ces pays.

Et les femmes canadiennes ne se sont pas plaintes avec tellement d'ardeur de cet état de choses.

Mais cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de problème, déclare le Dr Jean Webb, directrice de la section du bien-être des mères au ministère fédéral de la santé. Dans un récent rapport, le bureau féminin du ministère du travail affirmait que le nombre croissant de femmes dans le monde du travail a mis au premier chef des problèmes celui du congé de maternité. Le bureau affirmait que le problème ne soulevait pas grand intérêt au Canada. Et le Dr Webb ajoutait que très peu d'études ont été — et sont encore — consacrées à la question au Canada.

En revanche, le Dr Webb a été énormément impressionnée par les législations européennes sur la question; certains pays accordent même des primes en argent dans le cas de grossesse.

### AU CANADA

Le bureau féminin du ministère du travail constate que les ententes collectives sont très rares qui prévoient des clauses ayant trait au congé de maternité, et que, des 10 provinces, seule la C.-B. possède une loi de portée générale.

Le code du travail d'Alberta datant de 1955, contient certain

es clauses, mais, note le bureau, elles sont demeurées inopérantes puisque non entérinées par des règlements correspondants.

Le gouvernement fédéral et toutes les provinces sauf l'Alberta et Terre-Neuve prévoient certaines clauses dans leurs dispositions sur le fonctionnarisme. Ainsi, au fédéral, la loi sur les fonctionnaires publics prévoit qu'un congé sans solde sera accordé à partir de deux mois avant l'accouchement et allant jusqu'à deux mois après; cette période peut être portée à six mois.

L'Île-du-Prince-Édouard, toujours au niveau fonctionnarisme peut accorder dans ces cas un congé de maladie n'excédant pas une durée de 28 jours non inclus les jours chômés.

La Nouvelle-Écosse peut accorder un congé spécial sans solde de 90 jours. Mais, à moins de circonstances spéciales, les femmes mariées ne sont pas éligibles aux postes de la fonction publique.

Au Nouveau-Brunswick, on a parlé, chez les fonctionnaires, d'un congé de maternité allant de deux mois avant à deux mois après l'accouchement.

### CONGES SANS SOLDE

Dans les ministères du Québec où des femmes sont employées, les congés de maternité sont accordés avec ou sans salaires, et pour des périodes de temps variables. Dans la fonction publique, il n'existe pas de politique générale concernant l'emploi de personnel féminin.

En Ontario, une femme qui peut faire état d'un an de services satisfaisants se voit accorder un congé de six mois sans salaire — les deux premiers

avant l'accouchement. La permanence de l'emploi est assurée, et une femme peut se voir accorder plus d'un congé de maternité à condition que la garde des enfants se révèle satisfaisante.

Au Manitoba, si une fonctionnaire revient au travail moins de six mois après son accouchement, elle conserve tous ses privilèges de travail.

En Saskatchewan, la loi sur le fonctionnarisme prévoit qu'un congé sera accordé "pour toute raison valable", et le bureau féminin du ministère du travail estime que cela s'applique au cas de maternité. La loi prévoit une absence sans salaire allant jusqu'à trois semaines, et n'excédant pas un an à condition que l'intéressé soit assuré de façon satisfaisante.

En C.-B., les règlements concernant l'administration du personnel prévoient que "l'absence sans salaire pour des raisons de grossesse sont du ressort de l'administration au niveau départemental.

"En général, l'employée devrait pouvoir quitter l'emploi avec l'assurance que, si ses services ont été satisfaisants dans le passé, elle pourra, après la naissance de l'enfant, recevoir priorité au ré-embouchage".

La loi sur la protection de la maternité, votée en 1921 et révisée en 1960, interdit d'employer une femme moins de six semaines après l'accouchement, et reconnaît le droit à une femme de quitter son emploi si elle peut prouver par certificat médical qu'elle accouchera dans six ou moins de six semaines.

### EN EUROPE

Revenez récemment d'Europe, le Dr Webb n'a eu que des élo-

ges à l'endroit de la plupart des pays de cette région quant à leurs législations protégeant la femme enceinte.

Elle nota qu'au Danemark, des sommes étaient payées à la mère, en partie par l'Etat, et partie en vertu d'un plan d'assurances. La Grande-Bretagne prévoit une assistance financière d'Etat. La Suède et les Pays-Bas paient de l'argent comptant. La Finlande fournit layette et accessoires — ou l'équivalent en argent.

Curieuse de comprendre la sollicitude manifestée ainsi envers les futures mères, le Dr Webb a conclu de ses observations que la guerre avait peut-être influencé le comportement des européens, leur inculquant un respect plus grand de la personne humaine, et partant des "producteurs" de l'être humain.

### POLITIQUE INHUMAINE DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Au Canada, la politique suivie par les sociétés privées est diverse. A la compagnie Bell, les employées ne doivent pas travailler pendant 4 mois après l'accouchement, et le congé maximum pour un accouchement est d'un an. Passée cette période, rien ne garantit l'emploi aux femmes absentes, mais un porte-parole montréalais de la compagnie affirme que rares sont celles qui ne sont pas réemployées.

La Metropolitan Life Insurance Co., qui emploie près de 1.000 femmes à son siège social d'Ottawa, n'engage jamais de femmes mariées. Et les employées qui se marient ont le droit de demeurer à l'emploi de la compagnie... jusqu'à leur première grossesse.

## Une dessinatrice de modes enfantines conseille les mères de famille



Voici une robe ravissante dont le petit air gamin plaira à nos jeunes espérances. Le tissu à chevrons, emprunté aux vêtements pour garçons, est un mélange de fibre acrylique "Orlon" et de rayonne. La coupe est soignée et des petits plis verticaux cousus agréablement le devant du corsage. La jupe est entièrement plissée. Les manches longues et amples, de coupe chemisier, sont garnies de poignets blancs assortis au petit col rond. La ceinture en verni brun souligne la taille longue.

TORONTO — Les enfants, à cause de leur souplesse, peuvent porter à peu près tous les styles de vêtements bien ajustés à leur taille.

Telle est l'opinion de Mme Elen Henderson qui possède une expérience de vingt ans dans le domaine des modes pour enfants de trois à douze ans.

Cette experte remarque qu'un plus grand nombre de mamans ne s'embarrassent pas de coudre pour leurs petites filles.

De nos jours, le style de robes pour enfants, à l'instar de celui des mamans, est marqué par les lignes droites de la robe-chemise, ou le genre pyramide qui nécessite un minimum d'ajustement. Mme Henderson précise que la longueur des jupes pour petites filles ne change pas. L'ourlet s'arrête en haut du genou jusqu'à l'âge de dix ans environ, et ensuite on peut allonger la jupe.

Pour la maman qui veut faire de la couture, le tissu joue un grand rôle et doit être de bonne qualité, selon Mme

Henderson qui, pour sa part, préfère employer seulement le pur coton, la soie ou les lainages, considérant que les tissus synthétiques et ceux qui séchent en s'égouttant n'ont pas la même durée.

Certains nouveaux procédés changent la couleur des tissus "et en particulier les blancs qui ne retrouvent plus leur teinte naturelle".

### Couleurs neutres

Avant d'utiliser un matériel, cette modiste de Toronto fait une expérience de lessive, en trempant un petit morceau de tissu dans l'eau chaude savonneuse.

Cette expérience est répétée avec les fils à coudre, pour en vérifier la teinture.

Mme Henderson choisit rarement des tissus aux brillantes couleurs et elle préfère le gris, avec une garniture blanche, pour le costume de jour "qui donne aux petites filles une apparence de gentillesse".

Mme Henderson a visité récemment les maisons de couture pour enfants à Londres et à Paris, et elle a noté que la

plupart des petites robes habillées, étaient blanches, un mode qu'elle préconise.

Pour le retour à l'école, on présente les velours de coton dans les tons de brun, gris, rouge estompé, et certaines nuances de bleu et vert.

Les velours noir sera très populaire pour les petites réunions. Les imprimés évoquent plutôt les dessins quadrillés et rayés, que les motifs floraux.

### Peu de garnitures

Parmi les autres tendances vestimentaires de Paris et de Londres, on remarque l'empieusement simple des manches, et les cols rappelant ceux des chemises pour hommes.

Mme Henderson conseille aux mamans qui font de la couture, de ne pas surcharger le vêtement de garnitures, ce qui lui enlèverait son élégance, mais d'accorder plutôt son attention aux coupures faites à la main, et en général à la finition de la robe.

Les enfants devraient porter des vêtements qui sont conformes à leurs goûts dirigés par des mamans avisées.

### Conférence au congrès des infirmières



Mlle GHISLAINE VAN MASSENHOVE, de Bruxelles, Belgique, secrétaire générale du Comité international catholique des infirmières, présidente de la N.V.K.V.V. (National Verbond Katholieke Vlaamse Verplegendes), et directrice du Centre de perfectionnement pour le personnel infirmier rencontrera les infirmières à l'occasion du Congrès de l'A.I.C.C. qui se tiendra à l'Université de Montréal les 6, 7 et 8 septembre prochains. Toutes les infirmières y sont cordialement invitées.

### L'élégance de l'heure



MISE  
No M 181

La ligne Empire, toujours sévante, sera très populaire cet automne. Cette robe, une création new-yorkaise, est signée Alice Schweitzer.

Le patron imprimé no M 181 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16 et 18. La grandeur 16 requiert 3 1/2 verges de tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patrons. Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

## Comment éviter la crise de larmes du premier jour d'école

TORONTO — Des milliers d'enfants se rendront en classe pour la première fois le 3 septembre prochain, et les parents peuvent contribuer largement à diminuer la crainte et les crises de larmes, enregistrées en ce grand jour.

Mlle Cora Bailey, spécialiste de l'école primaire, qui vient d'être nommée conseillère au cours primaire à Peterborough, Ontario, est d'avis qu'il incombe aux parents de familiariser leurs petits avec l'édifice même de l'école, et la route à suivre pour s'y rendre. Si possible, l'enfant devrait faire connaissance avec son futur professeur avant la rentrée. À l'école Park Hill, de Peterborough, où Mlle Bailey a été directrice depuis 1950, une "journée inaugurale" est toujours prévue en juin, de façon à ce que les petits qui s'inscrivent pour l'automne suivant, rencontrent leurs camarades et le professeur.

### Expérience importante

Selon Mlle Bailey, l'expérience que l'enfant peut acquérir par exemple, au Jardin zoologique, sur une ferme, à l'aéroport, à la plage, est plus importante encore, que de savoir quelque peu lire et écrire avant de se rendre à l'école.

Elle ajoute "ce que l'enfant apprend à la maison ne dérange en rien le programme de l'instituteur, car ce dernier

possède toutes les ressources modernes susceptibles d'intéresser le jeune élève."

Une fois que l'enfant a commencé ses cours, les parents suivront ses progrès, quotidiens en manifestant beaucoup d'enthousiasme.

La maternelle constitue une préparation à l'école, et "non pas une période de jeu, comme bien des gens semblent le croire".

### Aspect social

L'école apporte aussi un développement sur le plan social, et tous les jeux supposent un but précis; certains enseignent aux enfants un esprit de civisme, car ils doivent attendre gentiment leur tour d'y participer; d'autres contribuent au développement de l'ouïe et de la vue.

Les périodes de récréations permettent aux enfants de se mieux connaître et d'échanger leurs opinions.

Mlle Bailey a enseigné les cours primaires à tous les niveaux, tant dans les écoles urbaines que rurales.

Elle décrit la classe des petits comme étant "la meilleure place dans tout le système scolaire pour donner et recevoir", car l'institutrice qui donne tout son enthousiasme et son savoir, est largement récompensée par l'empressement noté parmi ses élèves nouvellement arrivés.

## Votre grain de sel

Notre invité cette semaine est, tel que nous vous l'avions promis, le chef du nouveau restaurant de la rue Saint-Hubert "Le Tromblon d'argent". Emile Long, un Canadien français du Nouveau-Brunswick, a composé autour de sa recette préférée, la "daube de boeuf languedocienne", un menu digne des palais les plus raffinés.

### Hors d'oeuvre parisiens

Crème Saint-Germain  
Fillet de soie à la Normande

Daube de boeuf languedocienne

Pommes de terre purée

Pois verts à la française

Parfait à l'amande.

Voici comment vous y prendre pour préparer la daube de boeuf languedocienne.

Découpez une partie de boeuf maigre (de paleron) en longueurs de trois pouces sur une épaisseur d'un pouce.

Roulez des lardons de gras dans du persil haché auquel vous aurez ajouté un peu d'ail, puis piquez ces lardons transversalement dans chacun des morceaux de boeuf.

Mettez, ensuite le boeuf à mariner pendant deux heures dans du vin rouge auquel vous ajouterez du cognac (1 once par bouteille), de l'huile (1 once par bouteille), du sel

et du poivre au goût.

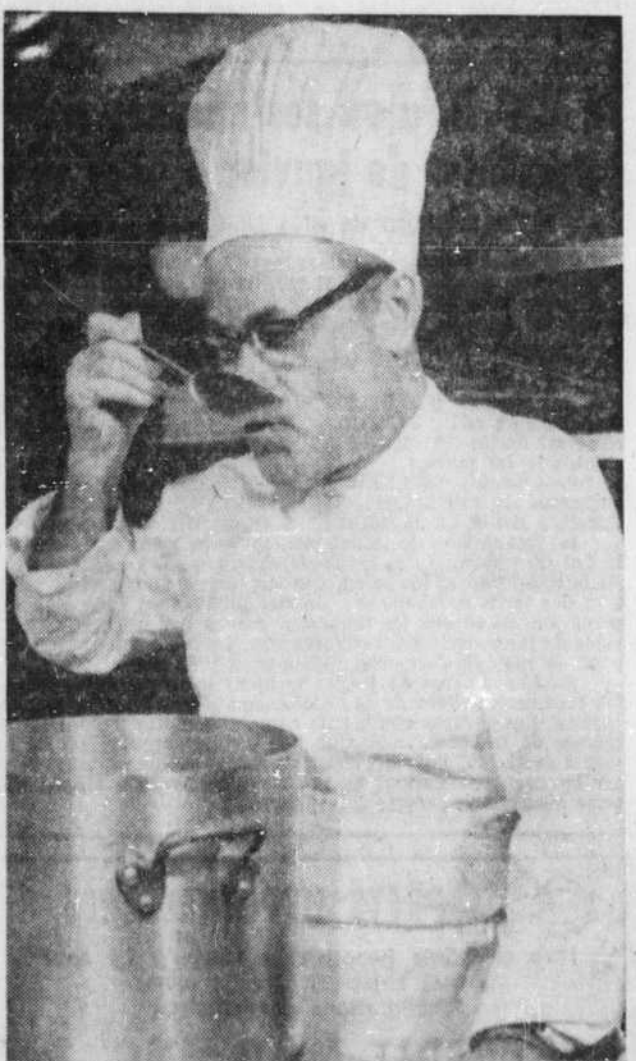
Prenez une casserole de terre cuite de dimension suffisante et foncez-la de morceaux de couenne de lard frais, blanchis; ajoutez deux carottes coupées en rondelles, puis sur ce fond de lard et de carottes, déposez vos morceaux de boeuf en ajoutant entre chaque couche de viande des champignons, des oignons crus hachés, deux tomates détaillées, cinq onces de lard de poitrine coupé en dés et blanchis, trois onces d'olives noires.

Placez sur le tout un gros bouquet garni, composé de persil, thym, laurier et un petit morceau d'écorce d'orange séchée.

Mouillez avec le vin rouge de la marinade et deux tasses de jus de viande.

Couvrez la casserole et cuire à four modéré pendant six heures.

Bon succès!



Le chef du nouveau restaurant canadien-français "Le Tromblon d'argent", M. Emile Long, nous fait connaître les secrets de la "daube de boeuf languedocienne".

### Première femme-facteur en Amérique

ROCKPORT, Mass.—Les employés des Postes qui livrent les lettres à domicile dans la ville côtière de Rockport, au Massachusetts, sont l'objet de taquineries, et ils entendent des commentaires dans le genre de celui-ci: "Décidément, vous n'êtes pas aussi jolies que le facteur qui est venu hier".

Les plaisanteries ont commencé au moment où le maître de postes, Maurice Foley, a retenu les services temporaires d'une ravissante et dynamique rousse de 36 ans, Mme Maidith Mantyla.

Cette dernière a déclaré que la population de Rockport a accepté d'emblée l'idée d'une femme-facteur, et les collègues de Mme Mantyla s'éloignent parfois de leur propre route pour lui donner un coup de main.

La jolie rousse estime que cet emploi est idéal, parce que tout en travaillant, elle ne s'éloigne pas trop de sa demeure qui abrite son mari et ses deux enfants, Susan, âgée de dix ans, et Nancy, un bébé de huit mois.

Mme Mantyla espère devenir facteur à plein temps, et elle ne s'inquiète pas à l'idée de parcourir de longues distances.

### Une conseillère en beauté reste 88 jours sous terre

Le metteur en scène Georges Rouquier, l'auteur de "Farrebique", est présentement à Montréal. Invité au Canada par l'Office National du Film, M. Rouquier étudie avec cet organisme la possibilité de tourner un film. Le metteur en scène français était venu à Montréal il y a quatre ans; il avait fait un séjour de plusieurs mois et travaillé en collaboration avec l'ONF, mais cette collaboration n'avait pas alors abouti au tournage d'un film. C'est sans doute ce projet qui sera repris au cours du nou-

veau séjour de M. Rouquier à Montréal.

### 24 heures de la vie d'un accoucheur

La sonnerie du téléphone l'éveille soudain: "Les douleurs sont plus fréquentes, docteur— huit minutes d'intervalle." Sa journée commença... à 3 h. 10 du matin. SELECTION du Reader's Digest de septembre vous fait vivre, étape par étape, une journée de la vie d'un gynécologue accoucheur. Lisez quelles qualités exceptionnelles doit posséder un bon praticien dans cette exigente spécialité. Achetez Selection aujourd'hui!

### DIRECTRICE DEMANDÉE

Directrice, spécialiste en maternelle, pour la supervision de cinq classes maternelles.

Municipalité scolaire de St-Joseph de Sorel et Tracy,  
702, rue Montcalm,  
St-Joseph de Sorel, Qué.

# Intégration de la Canadian Chemical Co et de la Canadian Celanese Ltd

## potins financiers

Maintenant que la menace de grève des chemins de fer aux E.-U. a été écartée par le message du Congrès, Wall Street paraît respirer plus à l'aise hier. La Bourse de Londres reflète ce changement, de même que les perspectives plus favorables pour l'économie en Angleterre. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, l'animation n'était pas très considérable, cependant.

Le prix de l'or a monté de 1,5 cts l'once, hier, sur le marché anglais à \$30,98, soit le plus haut prix encore vu depuis le mois d'octobre de l'an dernier, alors que la crise de Cuba était au son plus fort. Les spéculateurs portent plus d'intérêt à l'or présentement, probablement à cause des pourparlers à ce sujet, qui auront lieu le mois prochain au Fonds Monétaire International aux E.-U.

Bell Telephone paiera le 15 octobre 55 cts par action aux actionnaires inscrits le 12 septembre.

Un puits, foré par un groupe de cists de pétrole en Australie, donne un débit de 250 barils par jour. Incidemment, maintes compagnies canadiennes y seraient intéressées. 4 puits sont creusés près de Roma.

Nous apprenons que M. Jean Grégoire, ayant une expérience de plusieurs années dans le commerce de l'assurance, vient d'entrer chez la Cie E.A. Whitehead, assureurs conseillers, en affaires depuis 1893. C'est donc l'une des plus vieilles firmes de courtiers d'assurance du pays.

Il sera construit une usine de conserve de poisson d'un coût de \$6,000,000 dans l'île du Prince-Édouard. Ce serait le gouvernement de cette île et une firme canado-norvégienne qui seraient les promoteurs. Voilà un bel exemple pour le Québec et la Gaspésie.

C'est demain que sera ouvert pour de bon le nouvel hôtel Hilton à l'aéroport international de Montréal. Au dire de M. Jacques Bélanger, gérant du nouvel hôtel, 96 des 288 chambres sont déjà prêtes à être occupées, de même que le restaurant, etc. C'est le 8ième hôtel ouvert par la chaîne Hilton depuis 10 mois.

Le projet d'intégration des services de la Canadian Chemical Company, Limited et de la Canadian Celanese Limited, sous le nom de Chemcell (1963) Limited sera soumis aux actionnaires des deux compagnies au cours d'assemblées qui auront lieu le 20 septembre 1963 et le 30 septembre 1963, respectivement.

Le village de Pont-Rouge, comté de Portneuf, a vendu, récemment, à Jacques Légaré & Cie Ltée, au prix de \$7,91, une émission de \$60,000 d'obligations à 5 1/2% remboursables en séries en dix ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 5,8185%. L'emprunt comporte un solde de \$38,500, à renouveler en 1973 pour un terme additionnel de dix ans.

La C.S. du village de Saint-Félix-de-Valois empruntera sous peu.

Les courts termes sont stables depuis quelque temps sur notre marché, mais l'intérêt sur les effets commerciaux et les billets garantis des cists de finance sont à la hausse.

Lestolis Products Ltd. vient de prendre le contrôle de The Bon Ami Company, dont les ventes combinées seront maintenant de \$30,000,000 par année.

L'actif net de Boston Fund atteignait le 31 juillet les \$320,100,492, contre \$279,791,096 il y a un an et la valeur nette par action est de \$9,59.

Doherty, Roadhouse & McCuaig Bros. viennent de publier une étude sur British Newfoundland Corporation, dont les actions présenteraient une spéculation attrayante, y mentionne-t-on.

Le vendredi soir le 30 août à lundi le 2 septembre, 7 millions d'automobiles circuleront sur les grandes routes des E.-U. selon certains estimés.

M. Harold E. Ballard vient d'être élu administrateur de Viceroy Mfg Co.

German Brothers, de South Haven, Michigan, vient de créer un nouveau camion à double contrôle pour les travaux dans les mines et les tunnels.

Canadian Utilities paiera ce matin à ses actionnaires un dividende de 35 cts l'action.

La Commission des Ecoles catholiques d'Arvida, comté de Jonquière-Kénogami, a vendu récemment, à la Maison Bienville Ltée, au prix de \$7,885, une émission de \$260,000 d'obligations remboursables en séries en vingt ans. L'émission comprend \$93,500, de titres à 5 1/2% 1964-73 et \$166,500 à 5 3/4% 1974-83. Ainsi le coût moyen de la finance revient à 5,9550%.

Dates du 1er septembre 1963, les nouvelles obligations échouent en séries du 1er septembre 1964 au 1er septembre 1983 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt, autorisé par une résolution adoptée le 2 juillet 1963, est contracté pour des réparations à des écoles, l'achat d'ameublement, etc.

L'évaluation impossible de la corporation scolaire, pour 1962-63, s'élevait à \$86,752,530, y compris \$57,892,605, pour les compagnies. Le 30 juin 1963, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$33,901,500, et un octroi total de \$135,000, s'y appliquait.

10 soumissions pour l'évaluation de \$446,000 d'obligations de Ville Mont-Royal

La ville de Mont-Royal, comté de Montréal-Outremont, a vendu, récemment, au prix de \$8,13, une émission de \$446,000 d'obligations à 5 1/2% remboursables en séries en vingt ans, à un syndicat composé de Burns Bros. & Denton Ltd., et Banque Toronto-Dominion. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 5,8091%. L'emprunt comporte un solde de \$800, qui pourra être renouvelé en 1963 pour un terme additionnel de quatre ans.

Dates du 1er septembre 1963, les nouvelles obligations échouent en séries du 1er septembre 1964 au 1er septembre 1983 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour des travaux d'aqueduc, d'égouts de chemins, de trottoirs, d'éclairage, l'achat d'équipement et la construction d'une piscine extérieure.

L'évaluation impossible de la ville, pour 1963, s'élevait à \$88,227,000, y compris \$32,614,590, pour les compagnies. Le 31 décembre 1962, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$11,324,000.

Denault Ltée hausse le taux de son dividende de la classe A

Lors de leur dernière assemblée en date du 26 août, les administrateurs de Denault Ltée ont augmenté le dividende trimestriel régulier de la compagnie de 15 cts à 17 1/2 cts. Le taux annuel des dividendes sur les actions de la classe A a donc passé de 60 cts à 70 cts.

Ce dividende additionnel est payable le 2 octobre 1963 aux actionnaires inscrits au registre de la compagnie le 14 septembre 1963.

Le rapport annuel de la compagnie sera expédié, sous peu, aux actionnaires. Cette hausse de dividendes est le résultat de l'accroissement des bénéfices et reflète l'habileté de la direction.

Comme on sait, les actions de cette entreprise sont inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne. Elles ont varié cette année entre un bas de 15 et un sommet de 35 contre 13 et 20 1/2 respectivement l'an dernier.

En marge des activités de Crédit du Nord Inc., comptant 1 an d'opération sous l'organisation actuelle

Nous apprenons que M. Jacques Lamonde, L. Sc., comptable-en-chef pendant 2 ans à Eastern Trust Company et, antérieurement, à l'emploi d'une maison de valeurs de placement, vient de retourner à ses anciennes amours. En effet, il vient d'entrer au service de la firme de courtiers de placement Crédit du Nord, Inc., dont le président est M. J. A. Lapointe, M. Marc Fafard, vice-président; M. Ivan Langlois, le secrétaire, et M. Jean-Louis Tasse, le trésorier. Incidemment, le conseil d'administration de cette maison de valeurs de placement a fait du bon travail, si l'on en juge par le fait qu'il a souscrit, au cours de sa première année d'opération qui vient de se terminer, pour au-delà de \$5,000,000 d'obligations municipales, scolaires et autres. Nous tenons, ici, à faire remarquer au public que cette firme fait rarement partie de syndicats financiers, souscrivant plutôt seule aux genres d'émissions précitées qu'elle distribue, ensuite, au public par l'intermédiaire de son personnel de vendeurs — elle en compte actuellement une dizaine. Comme on sait, sans doute, M. J. A. Lapointe est le fondateur du Crédit du Nord Inc., qui a débuté il y a 3 ans, mais qui fonctionne sous l'organisation actuelle depuis 1 an. Point n'est besoin d'insister que M. Lapointe est fort bien connu dans les Laurentides, d'où la raison sociale adoptée et qui parle par elle-même.

Marcel CLEMENT

## Sous le nom de Chemcell (1963) Ltd

Un projet d'intégration des services de la Canadian Chemical Company, Limited et de la Canadian Celanese Limited, sous le nom de Chemcell (1963) Limited sera soumis aux actionnaires des deux compagnies au cours d'assemblées qui auront lieu le 20 septembre 1963 et le 30 septembre 1963, respectivement.

Les noms "Canadian Chemical" et "Canadian Celanese" seraient conservés pour désigner des divisions de Chemcell (1963) Limited.

A la suite des offres d'acquisition faites aux détenteurs d'actions ordinaires de Canadian Celanese le 25 février 1963, seulement 2% des actions ordinaires de Canadian Celanese ne sont pas détenues par Canadian Chemical et Celanese Corporation of America, qui en possèdent 52% et 45% respectivement.

En conséquence, les administrateurs de Canadian Chemical et de Canadian Celanese estiment qu'il y a maintenant lieu de procéder à l'intégration totale des services des deux compagnies.

Aux termes du projet, Canadian Celanese assurerait la continuité (sous le nouveau nom de Chemcell (1963) Limited) et se porterait acquéreur de l'actif de Canadian Chemical.

Le projet qui doit être soumis aux actionnaires de Canadian Celanese comporte une subdivision des actions ordinaires de la compagnie, sur le pied de sept (7) cts et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

On a annoncé un dividende trimestriel régulier de sept cents et demi (7 1/2) cts l'action pour les actions ordinaires de Canadian Chemical et un dividende trimestriel régulier de quarante-cinq cents (45c) l'action pour les actions ordinaires de Canadian Celanese, ces deux dividendes étant payables le 30 septembre 1963 aux actionnaires figurant aux registres le 13 septembre 1963. En tenant compte de la subdivision à six pour une des actions ordinaires de Canadian Celanese, le taux de dividende courant de Canadian Celanese équivaut au taux courant de Canadian Chemical.

## 14,350 tonnes de sel Sifto, arrivées au port de Montréal

La plus importante cargaison de sel, jamais vue à Montréal, est arrivée aujourd'hui à bord du R.B. Angus, de la compagnie de navigation Upper Lakes. Ce sel en vrac de la marque SIFTO provient de la mine de Gerdich, Ontario de la division du sel SIFTO de DOMTAR Chemicals Limited, filiale de Dominion Tar & Chemical Company, Limited, et sera emmagasiné dans les entrepôts que la compagnie possède dans l'est de l'île de Montréal.

Il s'agit de la plus importante expédition jamais faite en une seule fois par une mine de sel au Canada. Ce sel servira éventuellement au déglaceage des routes cet hiver. Les entrepôts de Sifto desservent les municipalités dans un rayon de plus de 100 milles de l'île de Montréal, ainsi que le ministère de la Voirie de la province de Québec.

Il est intéressant de noter qu'il y a quelques années Sifto inaugurerait un service de transport fluvial de sel jusqu'à ses entrepôts à Montréal d'où il était distribué dans les différentes régions par camion. Apparaissant le transport se faisait uniquement par voie ferrée. Aujourd'hui, grâce au nouveau système adopté par DOMTAR, de nouvelles sources d'emploi sont créées dans les domaines de la manutention, de l'entreposage et du transport routier. D'autre part des quantités considérables de sel sont expédiées par la voie ferrée pour être ensuite distribuées à partir des entrepôts ou directement aux consommateurs de la région.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

La cargaison du R.B. Angus, soit 14,350 tonnes, porte à 45,000 tonnes le montant de sel emmagasiné par la compagnie à Montréal, ce qui représente la capacité de ses entrepôts.

En plus des marchés de la province de Québec, la Société voit ses exportations gagner de plus en plus en popularité sur des marchés d'outre-mer jusqu'ici desservis par des sociétés étrangères.

## Cours des changes

Amérique du Sud, rand 1.52  
Allemagne, DM 2.722  
Argentine, peso 3.03 1/4  
Australie, livre Aust. 2.42 1/4  
Autriche, schilling 0.421  
Belgique, franc 0.217 1/4  
Brésil, cruzeiro 0.019  
Chili, escudo 0.407  
Danemark, couronne 1.598  
Espagne, peseta 0.182  
France, franc 0.217 1/4  
Hollande, florin 0.301  
Italie, lire 0.0174 1/4  
Japon, yen 0.030  
Mexique, peso 0.089  
New York, dollar 1.08 11/32  
Norvège, couronne 1.515  
N.-Z., livre N.-Z. 2.03 7/16  
Pérou, sol 0.407  
Suède, couronne 0.208  
Suisse, franc 0.251  
Tchécoslovaquie, cour. 1.519  
Venezuela, bolivar 2.390

## Rendement accru pour les bons du Trésor du Canada

OTTAWA. — Les bons du Trésor à 91 jours se sont vendus cette semaine aux conditions suivantes: \$100,000,000, à un prix et un rendement moyens de \$99.082 et 3.71 pour cent. La semaine dernière, les conditions ont été les suivantes: \$99.085 et 3.70 pour cent.

Bons à 182 jours: \$30,000,000, à un prix et un rendement moyens de \$98.068 et 3.95 pour cent. La semaine dernière, \$98.072 et 3.94 pour cent.

## Denrées alimentaires

MONTRÉAL PC — Cours des denrées transmises à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Oeufs: prix de gros aux centrales de campagne, cagets de

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for 'Ventes', 'Hauf', 'Bas', 'Par.', and 'Cm'. Lists various stocks like Albitri, Acland, and Agri.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Ventes', 'Hauf', 'Bas', 'Par.', and 'Cm'. Lists various stocks like Albitri, Agri, and Alcan.

Bourse de Montréal

MONTREAL — Le marché des valeurs s'est comporté...

Moyenne à Toronto

Table showing average market performance for Toronto with columns for 'Jeudi', 'Mercredi', and 'Moyenne'.

Moyenne à Montréal

Table showing average market performance for Montreal with columns for 'Jeudi', 'Mercredi', and 'Moyenne'.

NOMINATION A L'UNION CANADIENNE

COMPAGNIE D'ASSURANCES



Lieutenant Colonel Hervé Baribeau, E.D.

Monsieur John Murdoch, président de l'Union canadienne, annonce la nomination de...

Mines Hors-Listes

Table listing various mining stocks and their market performance.

Mines Hors-Listes

Table listing various mining stocks and their market performance.

Mines Hors-Listes

Table listing various mining stocks and their market performance.

Mines Hors-Listes

Table listing various mining stocks and their market performance.

Mines Hors-Listes

Table listing various mining stocks and their market performance.

Mines Hors-Listes

Table listing various mining stocks and their market performance.

Mines Hors-Listes

Table listing various mining stocks and their market performance.

Mines Hors-Listes

Table listing various mining stocks and their market performance.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for the New York market.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for the New York market.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for the New York market.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for the New York market.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for the New York market.

Moyenne Dow Jones

Table showing average Dow Jones performance.

Moyenne à New-York

Table showing average New York market performance.

Moyenne Dow Jones

Table showing average Dow Jones performance.

Moyenne à New-York

Table showing average New York market performance.

Moyenne Dow Jones

Table showing average Dow Jones performance.

Moyenne à New-York

Table showing average New York market performance.

Moyenne Dow Jones

Table showing average Dow Jones performance.

Moyenne à New-York

Table showing average New York market performance.

Moyenne Dow Jones

Table showing average Dow Jones performance.

Moyenne à New-York

Table showing average New York market performance.

Moyenne Dow Jones

Table showing average Dow Jones performance.

Moyenne à New-York

Table showing average New York market performance.

Moyenne Dow Jones

Table showing average Dow Jones performance.

Moyenne à New-York

Table showing average New York market performance.

Moyenne Dow Jones

Table showing average Dow Jones performance.

Moyenne à New-York

Table showing average New York market performance.

Moyenne Dow Jones

Table showing average Dow Jones performance.

Moyenne à New-York

Table showing average New York market performance.

Moyenne Dow Jones

Table showing average Dow Jones performance.

Moyenne à New-York

Table showing average New York market performance.

Moyenne Dow Jones

Table showing average Dow Jones performance.

Moyenne à New-York

Table showing average New York market performance.

LA PALINA LILIES



pour ceux qui veulent un meilleur cigare

Frais, ferme, percé d'avance...

il est d'autant plus agréable à fumer...

à fumer qu'il est d'une douceur et d'une saveur...

exceptionnelles.

17c\* (Prix conseillé toutes taxes comprises)

200 ouest, rue St-Jacques Montréal — V.I. 4-2886

Commandes exécutées sur tous les marchés

pour ceux qui veulent un meilleur cigare

Frais, ferme, percé d'avance...

il est d'autant plus agréable à fumer...

à fumer qu'il est d'une douceur et d'une saveur...

exceptionnelles.

17c\* (Prix conseillé toutes taxes comprises)

200 ouest, rue St-Jacques Montréal — V.I. 4-2886

Commandes exécutées sur tous les marchés

pour ceux qui veulent un meilleur cigare

Frais, ferme, percé d'avance...

il est d'autant plus agréable à fumer...

à fumer qu'il est d'une douceur et d'une saveur...

exceptionnelles.

17c\* (Prix conseillé toutes taxes comprises)

200 ouest, rue St-Jacques Montréal — V.I. 4-2886

Commandes exécutées sur tous les marchés

pour ceux qui veulent un meilleur cigare

Frais, ferme, percé d'avance...

il est d'autant plus agréable à fumer...

à fumer qu'il est d'une douceur et d'une saveur...

exceptionnelles.

17c\* (Prix conseillé toutes taxes comprises)

200 ouest, rue St-Jacques Montréal — V.I. 4-2886

Commandes exécutées sur tous les marchés

pour ceux qui veulent un meilleur cigare

Frais, ferme, percé d'avance...

il est d'autant plus agréable à fumer...

à fumer qu'il est d'une douceur et d'une saveur...

exceptionnelles.

17c\* (Prix conseillé toutes taxes comprises)

200 ouest, rue St-Jacques Montréal — V.I. 4-2886

Commandes exécutées sur tous les marchés

pour ceux qui veulent un meilleur cigare

Frais, ferme, percé d'avance...

il est d'autant plus agréable à fumer...

FERNAND GIGUERE

2e hypothèque 7 3/4 %

274-2991 - soir: DU. 8-5639

A. Renaud & Cic Liée

Courti. en valeurs

Commandes exécutées sur tous les marchés

200 ouest, rue St-Jacques Montréal — V.I. 4-2886

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

FERNAND GIGUERE

2e hypothèque 7 3/4 %

274-2991 - soir: DU. 8-5639

A. Renaud & Cic Liée

Courti. en valeurs

Commandes exécutées sur tous les marchés

200 ouest, rue St-Jacques Montréal — V.I. 4-2886

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market.

COMPTABLES AGRÉÉS

L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS THE INSTITUTE OF CHARTERED DE QUÉBEC ACCOUNTANTS OF QUÉBEC

Édifice des Comptables Agrés, 630 ouest, rue LaGuchetière — Tél. UN. 1-1891

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

159 o., rue Craig, UN. 1-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS

3785 ouest, Jean-Talon RE. 1-7601

Ville Mont-Royal

LORENZO BELANGER & ASSOCIÉS

191 ouest, rue Saint-Jacques

WE. 7-4238

BENOIT, GROTHE & DENIS

1014, DeLarocque D. 1-5910

PAUL E. BONNIER & CIE

132 ouest, rue Saint-Jacques

Montréal VI. 2-2761

CLARKSON, GORDON & CIE

500 ouest, rue St-Jacques

Montréal VI. 2-7054

COURTOIS, FREDTTE & CIE

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

Montréal VI. 2-7054

LEBLANC & FAUCHER

418, rue Saint-Sulpice

# Deux indépendantistes du Québec manifestent pour l'intégration

**OTTAWA** — La famille de l'un des deux jeunes étudiants de l'Ouest du Québec qui ont participé, mercredi, à la marche des Noirs sur Washington n'avait pas été prévenue du geste du jeune homme.

En effet, l'étudiant canadien Jean-Serge Baribeau, âgé de 20 ans, de Gatineau, Qué., qui portait une bannière avec l'inscription "Les Canadiens français pour l'intégration" était parti vendredi dernier pour faire de l'auto-stop dans la région de Boston.

Il était accompagné d'un autre étudiant canadien, Guy Thauvette, également âgé de 20 ans et demeurant à Val-dreuil.

La famille du jeune Baribeau a appris la nouvelle de sa présence dans la marche pour l'intégration, par la radio. Elle ne fut pas surprise outre-mesure, car Jean-Serge, qui doit s'inscrire en sciences sociales à l'Université de Montréal le mois prochain, n'avait jamais fait secret de ses vues à l'égard de cette question d'intégration raciale.

M. Michel Baribeau, frère de Jean-Serge, a dit "connais-

sant leurs vues sur cette question d'intégration raciale, cela ne me surprend pas qu'ils aient décidé de se joindre aux marcheurs."

M. Michel, qui sera étudiant à Polytechnique en septembre, les deux jeunes gens sont tous deux sympathiques à la cause séparatiste du Québec. Cependant, "leurs études les ont toujours empêché de participer aux manifestations publiques en faveur du séparatisme", dit Michel dans une entrevue téléphonique.

Les deux participants canadiens ont terminé leurs études secondaires en juin dernier au Collège de Rigaud.

**Fête du travail**

Suivant la politique établie l'an dernier, la célébration religieuse de la fête du travail à l'Oratoire Saint-Joseph aura lieu le mercredi soir 4 septembre prochain. Elle sera présidée par Son Eminence le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal, qui profitera de cette occasion pour adresser son message annuel aux travailleurs chrétiens.

La fête de saint Joseph artisan a été instituée en 1955 par le Pape Pie XII. La liturgie de cette fête sera suivie mercredi soir prochain à l'Oratoire.

Le tout débutera à 8h15 du soir par la procession aux flambeaux de la crypte à la basilique. À 8h45, ce sera l'impressionnante cérémonie de l'offrande et de la bénédiction des outils. À 9 heures, le Cardinal prononcera le sermon et célébrera ensuite une messe dialoguée.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, présentera les clefs symboliques de la ville. Le nouveau ministre provincial du Travail, M. Carrier Fortin, lira la prière composée spécialement par Jean XXIII.

On prévoit une assistance de plusieurs milliers de travailleurs à l'Oratoire mercredi soir prochain.

## Election générale en N.-E. le 8 octobre

**HALIFAX** — Le premier ministre Stanfield a annoncé la tenue d'une élection provinciale jeudi, 8 octobre.

La nouvelle n'a causé aucune surprise. On l'attendait depuis quelques temps.

M. Stanfield a déclaré que son gouvernement jugeait l'automne un moment propice à une élection parce que les électeurs ne seront vraisemblablement pas distraits par une campagne fédérale.

"Vu l'instabilité de la présente situation politique fédérale, cela ne sera peut-être pas le cas en 1964," déclara le chef du gouvernement progressiste-conservateur.

Il aurait pu reporter l'élection jusqu'à la tenue de son mandat de cinq ans en 1965. Il est au pouvoir depuis novembre 1956. Il fut réélu par une majorité un peu plus élevée en juin 1960.

Ainsi toutes les provinces, à l'exception de la Saskatchewan, auront fait appel au peuple en moins d'un an. Ontario et Colombie en septembre respectivement.

**Position des partis**

La position des partis à la dissolution jeudi était la suivante: conservateurs, 26; libéraux, 15; néo-démocrate, 1. Un siège, celui d'Annapolis-Est, était vacant. Une élection partielle devait avoir lieu le 8 octobre pour élire un successeur au conservateur qui démissionna antérieurement ce siège.

Le premier ministre Stanfield est âgé de 49 ans. Il a fait part de la tenue de l'élection à une conférence de presse à laquelle il s'est contenté de dire que le gouvernement sollicitait un vote de confiance et qu'il exposerait son programme au cours de la campagne.

M. Earl Urquhart, 42 ans, avocat et collaborateur du Cap Breton, dirigera le parti libéral pour la première fois. Il fut choisi à un congrès du parti en novembre. Il a déclaré que le vent était au libéralisme. Les libéraux reprochent au gouvernement de n'avoir pas réduit le chômage ni dégrèver les municipalités de lourds impôts, et d'avoir favorisé certaines régions au détriment d'autres.

Le programme conservateur portera surtout sur le développement de l'industrie secondaire déjà amorcée par Industrial Estates Limited, une société de la couronne; l'amélioration des plans de santé et de bien-être; la construction routière; la majoration des crédits à l'éducation et aux municipalités.

**Messe anniversaire**

**ETHIER** — A Montréal, samedi 31 août à 8 heures, en l'église St-Jacques, sera chantée une messe de anniversaire, pour le repos de l'âme de Mme Aldege Ethier, née Béatrice Champagne.

De la part de Mlle Mireille Ethier et de Mlle Anita Champagne.

**AVIS DE DÉCÈS**

**GABOURY**, à Montréal, le 29 août 1963, à l'âge de 80 ans, est décédé, Jean-Louis Frédéric Gaboury, époux de feu Marie Eugénie Beauchamp et père de J. M. Gaboury, prêtre de la Congrégation Ste-Croix. La dépouille mortelle est exposée au salon J.S. Vallée Ltée, no 3310, ave du Parc. Avis des funérailles plus tard.

**Messe anniversaire**

**ETHIER** — A Montréal, samedi 31 août à 8 heures, en l'église St-Jacques, sera chantée une messe de anniversaire, pour le repos de l'âme de Mme Aldege Ethier, née Béatrice Champagne.

De la part de Mlle Mireille Ethier et de Mlle Anita Champagne.

**AVIS DE DÉCÈS**

**GABOURY**, à Montréal, le 29 août 1963, à l'âge de 80 ans, est décédé, Jean-Louis Frédéric Gaboury, époux de feu Marie Eugénie Beauchamp et père de J. M. Gaboury, prêtre de la Congrégation Ste-Croix. La dépouille mortelle est exposée au salon J.S. Vallée Ltée, no 3310, ave du Parc. Avis des funérailles plus tard.

**Messe anniversaire**

**ETHIER** — A Montréal, samedi 31 août à 8 heures, en l'église St-Jacques, sera chantée une messe de anniversaire, pour le repos de l'âme de Mme Aldege Ethier, née Béatrice Champagne.

De la part de Mlle Mireille Ethier et de Mlle Anita Champagne.

**AVIS DE DÉCÈS**

**GABOURY**, à Montréal, le 29 août 1963, à l'âge de 80 ans, est décédé, Jean-Louis Frédéric Gaboury, époux de feu Marie Eugénie Beauchamp et père de J. M. Gaboury, prêtre de la Congrégation Ste-Croix. La dépouille mortelle est exposée au salon J.S. Vallée Ltée, no 3310, ave du Parc. Avis des funérailles plus tard.

**Messe anniversaire**

**ETHIER** — A Montréal, samedi 31 août à 8 heures, en l'église St-Jacques, sera chantée une messe de anniversaire, pour le repos de l'âme de Mme Aldege Ethier, née Béatrice Champagne.

De la part de Mlle Mireille Ethier et de Mlle Anita Champagne.

**AVIS DE DÉCÈS**

**GABOURY**, à Montréal, le 29 août 1963, à l'âge de 80 ans, est décédé, Jean-Louis Frédéric Gaboury, époux de feu Marie Eugénie Beauchamp et père de J. M. Gaboury, prêtre de la Congrégation Ste-Croix. La dépouille mortelle est exposée au salon J.S. Vallée Ltée, no 3310, ave du Parc. Avis des funérailles plus tard.

**Messe anniversaire**

**ETHIER** — A Montréal, samedi 31 août à 8 heures, en l'église St-Jacques, sera chantée une messe de anniversaire, pour le repos de l'âme de Mme Aldege Ethier, née Béatrice Champagne.

De la part de Mlle Mireille Ethier et de Mlle Anita Champagne.

**AVIS DE DÉCÈS**

**GABOURY**, à Montréal, le 29 août 1963, à l'âge de 80 ans, est décédé, Jean-Louis Frédéric Gaboury, époux de feu Marie Eugénie Beauchamp et père de J. M. Gaboury, prêtre de la Congrégation Ste-Croix. La dépouille mortelle est exposée au salon J.S. Vallée Ltée, no 3310, ave du Parc. Avis des funérailles plus tard.

**Messe anniversaire**

**ETHIER** — A Montréal, samedi 31 août à 8 heures, en l'église St-Jacques, sera chantée une messe de anniversaire, pour le repos de l'âme de Mme Aldege Ethier, née Béatrice Champagne.

De la part de Mlle Mireille Ethier et de Mlle Anita Champagne.

**AVIS DE DÉCÈS**

**GABOURY**, à Montréal, le 29 août 1963, à l'âge de 80 ans, est décédé, Jean-Louis Frédéric Gaboury, époux de feu Marie Eugénie Beauchamp et père de J. M. Gaboury, prêtre de la Congrégation Ste-Croix. La dépouille mortelle est exposée au salon J.S. Vallée Ltée, no 3310, ave du Parc. Avis des funérailles plus tard.

**Messe anniversaire**

**ETHIER** — A Montréal, samedi 31 août à 8 heures, en l'église St-Jacques, sera chantée une messe de anniversaire, pour le repos de l'âme de Mme Aldege Ethier, née Béatrice Champagne.

De la part de Mlle Mireille Ethier et de Mlle Anita Champagne.

**AVIS DE DÉCÈS**

**GABOURY**, à Montréal, le 29 août 1963, à l'âge de 80 ans, est décédé, Jean-Louis Frédéric Gaboury, époux de feu Marie Eugénie Beauchamp et père de J. M. Gaboury, prêtre de la Congrégation Ste-Croix. La dépouille mortelle est exposée au salon J.S. Vallée Ltée, no 3310, ave du Parc. Avis des funérailles plus tard.

**Messe anniversaire**

**ETHIER** — A Montréal, samedi 31 août à 8 heures, en l'église St-Jacques, sera chantée une messe de anniversaire, pour le repos de l'âme de Mme Aldege Ethier, née Béatrice Champagne.

De la part de Mlle Mireille Ethier et de Mlle Anita Champagne.

**Vol et tuerie**

**BUENOS AIRES**. — Quatre gangsters ont perpétré un vol de \$100,000 hier dans un hôpital du centre de Buenos-Aires après avoir tué deux personnes et en avoir blessé trois autres.

Le coup, remarquablement précis, a été mené avec une précision comparable à celle qui a présidé au sensationnel hold-up contre un train postal britannique récemment. Les voleurs se sont introduits dans l'hôpital grâce à une ambulance où trois comparses jouaient le rôle d'infirmiers et le quatrième celui d'un patient atteint d'urgence. Les assassins se sont emparés de l'argent de la paie.

**Deux avions disparaitissent**

**MIAMI** — Des dizaines d'appareils de l'aviation ainsi que des navires ont vainement cherché hier des traces de deux avions de ravitaillement qui ont curieusement disparu, tous les deux à la fois, dans la nuit de mercredi. Les appareils KC-135S sont des avions citernes qui revenaient d'une mission de ravitaillement. A un moment donné, la tour de contrôle de Homestead a perdu le contact radio avec les avions. Il y a 11 hommes à bord de chaque appareil. Les autorités de l'US Air Force ont refusé d'émettre des commentaires sur les causes de cette disparition.

**Paris offre...**

(suite de la première page)

sions ou tente de trouver une raison pour justifier le maintien de l'assistance militaire et de la confiance des E.U. envers l'armée du Vietnam du Sud).

**De Gaulle offre son concours**

**PARIS**. — Dans une déclaration lourde de signification politique et diplomatique, le président Charles de Gaulle a proposé hier au Vietnam du Sud "la coopération la plus cordiale et la plus entière de la France" pour aider ce pays à se libérer des influences étrangères et à jouer pleinement "le grand rôle qui peut être le sien dans l'Asie du sud-est".

Le président de la République a fait cette déclaration au cours d'une réunion du cabinet qui a entendu un long rapport du ministre des affaires étrangères Couve de Murville sur l'ensemble de la situation au Vietnam. Agissant évidemment selon les instructions du chef de l'Etat, le ministre de l'Information, M. Profritte, a remis aux journalistes, à l'issue de la réunion du cabinet, le texte de la déclaration du général De Gaulle.

Le chef de l'Etat français, après avoir rappelé les liens de la France et du Vietnam et exprimé sa sympathie fraternelle du peuple français pour le peuple vietnamien, affirme que le Vietnam peut jouer un grand rôle dans l'Asie du sud-est pourvu que soient réunies les conditions suivantes: émancipation de toute ingérence et influence étrangères; unité, stabilité et paix à l'intérieur; relations pacifiques et cordiales avec les voisins immédiats.

Les cercles diplomatiques ont accueilli avec un vif intérêt la déclaration du chef de l'Etat français et s'interrogent sur le sens réel de cette initiative. Les uns y voient un camouflage administré aux Etats-Unis, les autres y voient plutôt le souci de renforcer l'influence internationale de la France dans une région du monde où elle a joué un rôle considérable et où elle a encore des intérêts culturels et économiques non négligeables.

**Sens de l'intervention**

Selon des observateurs proches du gouvernement français, le général de Gaulle estimerait que la meilleure solution au drame du Vietnam et à l'instabilité de l'ancienne Indochine française résiderait dans la formation à Saïgon d'un gouvernement libéral et dans la "neutralisation" progressive du Vietnam du Sud, ce qui à terme pourrait rendre possible la réunification du Vietnam. Pareille évolution consoliderait la neutralité du Cambodge et faciliterait le retour du calme dans un Laos également neutre officieusement. Bref, de Gaulle estimerait que, dans les circonstances présentes, la France peut jouer un rôle décisif dans la formation d'un "bloc neutre," d'une neutralité bienveillante envers l'Occident, dans le Sud-Est asiatique et, par là, apporter une contribution heureuse à la détente internationale. Rien ne permet encore de prévoir comment le gouvernement de Saïgon réagira à cette déclaration.

**SAIGON** — Cependant que l'ancien ministre des affaires étrangères, finalement autorisé à partir pour l'Inde, prenait l'avion à destination de ce pays, le gouvernement annonçait la tenue prochaine de vastes manifestations populaires de "soutien au régime".

Ces ralliements seront précédés d'une vaste campagne d'information et de "désintoxication" de l'opinion publique, par la presse et la radio. Il appert que les manifestations serviront aussi à consacrer publiquement le rôle de Neo Dinh Nhu comme "homme fort" du régime, désormais étroitement associé à son frère le président dans l'exercice du pouvoir. Le gouverneur militaire de Saïgon a annoncé que la première de ces "manifestations spontanées" aurait lieu prochainement "à la demande des citoyens".

Saïgon retrouve progressivement son aspect normal. Les barricades de barbelés disparaissent, les écoles primaires rouvrent leurs portes aujourd'hui mais l'université reste close jusqu'à nouvel ordre.

Quatre cents des 1500 bouddhistes arrêtés seraient libérés d'ici deux jours de même que la majorité de 2.000 étudiants arrêtés. Enfin, le gouverneur militaire a annoncé que le couvre-feu serait adouci et la loi martiale levée "peut-être bientôt" si le calme persiste.

Cependant, la censure reste extrêmement rigoureuse et la plupart des correspondants étrangers continuent de dépêcher de ses amis quittant le pays ou les font transiter par Tokio.

**Haïti-St-Domingue**

**SAINT-DOMINGUE**. — La République dominicaine aurait accepté, en principe, une formule ayant pour but d'assurer des relations pacifiques avec Haïti. On rapporte qu'une commission de l'Organisation des Etats américains a obtenu cette semaine l'approbation de cet accord par Haïti. Cette formule demande qu'Haïti accorde des sauf-conduits à 44 Haïtiens réfugiés dans des ambassades de Port-au-Prince.

**Pakistan-Chine**

**KARACHI** — La Chine populaire et le Pakistan ont signé hier un accord "aérien" aux termes duquel des appareils pakistanaïses seront autorisés à survoler la Chine pour assurer la liaison entre Karachi et le Japon. C'est la première fois que Pékin passe un accord avec un pays qui est lié à l'Occident par des engagements en matière de défense.

**Bons pour le service!**

**NOUVELLE-DELHI**. — Près d'un million de jeunes Indiens s'engagent présentement dans une période de service militaire obligatoire. Il s'agit là d'une mesure prise dans le cadre de la politique du gouvernement de ce pays qui veut faire de l'Inde une grande puissance militaire. A moins de recevoir une permission spéciale, tout étudiant de collège et d'université est tenu de participer au programme d'entraînement.

**Les protestants ont...**

(suite de la première page)

Les autorités du Sanctuaire de Notre Dame du Cap de la Madeleine viennent d'ajouter aux pèlerinages un autre champs d'apostolat.

En effet, si vous écrivez au révérend père Directeur des Annales de Notre Dame du Cap, il vous fera parvenir par la modique somme de quinze cents une brochure de trente-deux pages ayant pour titre: "Aurons-nous des écoles neutres?" publiée "sua sponte" par M. Ferdinand Vandry, directeur de l'Université Laval; le père Armand Tremblay, o.m.i., Me Yves Prétout, de commune renommée; et de l'abbé Ernest Lemieux.

Et pour poursuivre jusqu'au bout cette publicité gratuite, ajoutons que les libraires jouissent d'une remise de 40 p.c. sur le prix de l'unité quelle que soit la quantité commandée.

**Lesage réaffirme son...**

(suite de la première page)

tement de notre système, d'accéder à une ouverture nouvelle, de profiter d'un souffle neuf et puissant qui va rafraîchir tout le système.

"Professeurs du primaire et du secondaire, professeurs des écoles spécialisées, professeurs de collèges classiques, professeurs d'universités, tous font partie d'une même continuité," a souligné M. Lesage. Notre système d'enseignement n'est pas fait pour être divisé en secteurs étanches et autonomes: il est fait pour que nos enfants, nos élèves, puissent le parcourir à leur aise et librement, selon leurs aptitudes, depuis le premier degré jusqu'au niveau le plus élevé."

Le premier ministre a invité la CJC à collaborer avec le gouvernement à l'édification d'une oeuvre "dont les jeunes Québécois d'aujourd'hui et de demain tireront les plus grands avantages."

**Deschatelets annonce...**

(suite de la première page)

me de voirie qui devrait s'échelonner sur une période d'au moins dix ans. Voici la nomenclature de ces travaux de voirie.

Troignon nord-sud Cavendish-Décarie.

Raccordement de la route No 2 au pont Champlain. Les études sont en cours et la construction commencera l'an prochain.

Construction en cours de la route 401, autoroute à quatre voies divisées, depuis Dorion jusqu'à la frontière de l'Ontario.

Jumelage de la route No 9 pour en faire une autoroute à quatre voies divisées jusqu'à la frontière américaine, pour y rejoindre la route américaine Interstate No 87.

Reconstruction en cours à six voies divisées, avec accès contrôlés, de la route No 3 en bordure de la rive sud du St-Laurent, avec liaison aux têtes de ponts.

Construction l'an prochain d'une route de contournement 3A, reliant une autre fois la tête des ponts Boucherville, Jacques-Cartier, Victoria, Champlain, entre la route transcanadienne et l'autoroute Montréal-Sherbrooke.

Élargissement du boulevard Métropolitain en direction est.

Réfection du boulevard Taschereau en cours, pour en faire une artère rapide à six voies.

Réfection projetée de la Côte de Liesse à huit voies, dont quatre rapides et quatre de service.

Reconstruction du pont Pie IX à six voies.

Réfection projetée de la 35e Avenue reliant la route No 2 à la Côte de Liesse (route No 2B).

Réfection des montées St-Jean, Des Sources et St-Charles, Ste-Anne-de-Belleuve, reliant la route transcanadienne à la route No 2.

Reconstruction en cours des ponts Galipeault et Taschereau et des approches de ces ponts.

Accélération de tout notre programme de voirie dans la région de Montréal.

# AUX QUATRE COINS DU MONDE

**NETTOYAGE AU KATANGA**

**ELISABETHVILLE**. — Des "casques bleus", appuyés par des soldats de l'armée nationale congolaise, se sont emparés hier de la localité de Milwaba, dans le centre du Katanga, où l'on croyait savoir que d'anciens gendarmes katangaïens trouvent refuge. Les autorités de la FNUC ont fait savoir qu'aucune arrestation n'avait été opérée, mais que la ville était désormais occupée par les troupes de l'ONU et celles du mouvement central de Léopold. C'est un officier indonésien qui commandait l'opération. Il conduisait deux compagnies de "casques bleus" et une de soldats congolais.

**Paris offre...**

(suite de la première page)

Le président de la République a fait cette déclaration au cours d'une réunion du cabinet qui a entendu un long rapport du ministre des affaires étrangères Couve de Murville sur l'ensemble de la situation au Vietnam. Agissant évidemment selon les instructions du chef de l'Etat, le ministre de l'Information, M. Profritte, a remis aux journalistes, à l'issue de la réunion du cabinet, le texte de la déclaration du général De Gaulle.

Le chef de l'Etat français, après avoir rappelé les liens de la France et du Vietnam et exprimé sa sympathie fraternelle du peuple français pour le peuple vietnamien, affirme que le Vietnam peut jouer un grand rôle dans l'Asie du sud-est pourvu que soient réunies les conditions suivantes: émancipation de toute ingérence et influence étrangères; unité, stabilité et paix à l'intérieur; relations pacifiques et cordiales avec les voisins immédiats.

Les cercles diplomatiques ont accueilli avec un vif intérêt la déclaration du chef de l'Etat français et s'interrogent sur le sens réel de cette initiative. Les uns y voient un camouflage administré aux Etats-Unis, les autres y voient plutôt le souci de renforcer l'influence internationale de la France dans une région du monde où elle a joué un rôle considérable et où elle a encore des intérêts culturels et économiques non négligeables.

**Sens de l'intervention**

Selon des observateurs proches du gouvernement français, le général de Gaulle estimerait que la meilleure solution au drame du Vietnam et à l'instabilité de l'ancienne Indochine française résiderait dans la formation à Saïgon d'un gouvernement libéral et dans la "neutralisation" progressive du Vietnam du Sud, ce qui à terme pourrait rendre possible la réunification du Vietnam. Pareille évolution consoliderait la neutralité du Cambodge et faciliterait le retour du calme dans un Laos également neutre officieusement. Bref, de Gaulle estimerait que, dans les circonstances présentes, la France peut jouer un rôle décisif dans la formation d'un "bloc neutre," d'une neutralité bienveillante envers l'Occident, dans le Sud-Est asiatique et, par là, apporter une contribution heureuse à la détente internationale. Rien ne permet encore de prévoir comment le gouvernement de Saïgon réagira à cette déclaration.

**SAIGON** — Cependant que l'ancien ministre des affaires étrangères, finalement autorisé à partir pour l'Inde, prenait l'avion à destination de ce pays, le gouvernement annonçait la tenue prochaine de vastes manifestations populaires de "soutien au régime".

Ces ralliements seront précédés d'une vaste campagne d'information et de "désintoxication" de l'opinion publique, par la presse et la radio. Il appert que les manifestations serviront aussi à consacrer publiquement le rôle de Neo Dinh Nhu comme "homme fort" du régime, désormais étroitement associé à son frère le président dans l'exercice du pouvoir. Le gouverneur militaire de Saïgon a annoncé que la première de ces "manifestations spontanées" aurait lieu prochainement "à la demande des citoyens".

Saïgon retrouve progressivement son aspect normal. Les barricades de barbelés disparaissent, les écoles primaires rouvrent leurs portes aujourd'hui mais l'université reste close jusqu'à nouvel ordre.

Quatre cents des 1500 bouddhistes arrêtés seraient libérés d'ici deux jours de même que la majorité de 2.000 étudiants arrêtés. Enfin, le gouverneur militaire a annoncé que le couvre-feu serait adouci et la loi martiale levée "peut-être bientôt" si le calme persiste.

Cependant, la censure reste extrêmement rigoureuse et la plupart des correspondants étrangers continuent de dépêcher de ses amis quittant le pays ou les font transiter par Tokio.

**Plusieurs...**

(Suite de la page 3)

Métropolitain et le bouli. Montréal-Royal.

Cette amélioration sera particulièrement avantageuse pour la population d'Outremont, de Ville Mont-Royal et celle demeurant au nord du boulevard Métropolitain qui doit se diriger vers le secteur de l'université de Montréal et des nombreuses institutions qui l'entourent.

Le nouveau parcours permet une correspondance commode avec 10 autres lignes du réseau de la Commission de transport. Par la même occasion, la fréquence du service dans Ville Mont-Royal est augmentée.

**LIGNE 38 ST-LEONARD** — A la demande des autorités municipales, le service de la ligne No 38 de St-Leonard est modifié et les lignes 28 et 141 sont abolies. Une meilleure fréquence, est ainsi obtenue aux heures d'affluence. A noter particulièrement le renversement du parcours après 4 h. de l'après-midi.

**Les instituteurs...** (suite de la première page)

rieille, il a soutenu: "Sous le couvert de mots différents, c'est le statu quo."

De son côté, M. Mercier a affirmé que les amendements visent à changer seulement les costumes et l'apparence extérieure, mais pas la réalité profonde. Il a signalé que le comité catholique tente depuis 1937 de coordonner l'enseignement au Québec et qu'à cette fin il a créé une multitude de comités et d'organes divers. Mais, rien ne s'est fait sur ce plan: et cela vient des structures mêmes du système scolaire qui est "le système même de l'irresponsabilité? Car ce qui est arrivé, c'est que les divers organismes en cause se sont rejoints les uns sur les autres de façon permanente. Reclamer l'approbation du Conseil supérieur, a-t-il conclu, c'est donner un autre nom, mais laisser les structures à peu près identiques.

Pour sa part, M. Nault a soutenu qu'il est "inadmissible que la C.I.C. propose cela (l'approbation du Conseil supérieur) quand les instituteurs veulent un système démocratique et qu'il y a un défi au système démocratique de la population québécoise," comme l'affirme M. Léopold Garand dans son rapport présidentiel.

Notant que le Conseil supérieur, par ce droit de veto, devient l'autorité supérieure dans une foule de questions d'ordres académiques, M. Nault a souligné que, dans certains domaines, ce sont les comités professionnels qui constituent l'autorité supérieure dans les sphères soumises à leur juridiction. Et ces sphères comprennent l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et les écoles normales. C'est dire que le Conseil lui-même sera paralysé par ce tel ou tel comité ne parviennent pas à s'entendre sur une question donnée. "Il faut rétablir le principe que c'est le ministère qui doit prévaloir", a ajouté M. Nault.

Le président de l'Alliance des professeurs catholiques du Québec a révélé qu'en acceptant ces amendements, le Conseil d'administration de la C.I.C. a suivi les directives que lui a données le congrès de l'an dernier, lorsque les congressistes ont adopté le mémoire de la C.I.C. à la commission Parent. Mais, entre-temps, des événements se sont produits, et notamment la publication du rapport Parent; le congrès doit changer d'attitude.

Mlle Thérèse Banger, directrice d'école à Montréal et l'une des dirigeantes de la C.I.C. a encore défendu avec ardeur les amendements suggérés. M. Richard Joly, commissaire d'école à North Atley et conseiller académique de la C.I.C. a cependant fait quelques interventions qui ont été très remarquées.

Notant que tous les électeurs ne sont pas égaux et que toutes les sociétés ne sont pas égales (se référant alors à l'Eglise), il a comparé le ministère de l'éducation et le Conseil supérieur à deux pachydermes de force égale qui s'affrontent sans cesse. C'est cela et le caractère représentatif du Conseil qui assurent la démocratie du système que préconisent les amendements de la C.I.C. (un congressiste: "Si le conseil supérieur est si puissant, pourquoi lui donner-t-on le droit de veto?")

M. Joly a également invoqué le magistère de l'Eglise et sa primauté sur l'autorité civile pour justifier les amendements. Il a insisté sur la primauté des droits des parents et de l'Eglise sur ceux de l'Etat en éducation.

De son côté, Mlle Baron a signalé que les mots "avis favorable" enlèvent au ministre "la tentation de la dictature". Elle a soutenu que la présence des corps intermédiaires au sein du Conseil supérieur préserve efficacement la démocratie du système.

**Plusieurs...**

(Suite de la page 3)

Métropolitain et le bouli. Montréal-Royal.

Cette amélioration sera particulièrement avantageuse pour la population d'Outremont, de Ville Mont-Royal et celle demeurant au nord du boulevard Métropolitain qui doit se diriger vers le secteur de l'université de Montréal et des nombreuses institutions qui l'entourent.

Le nouveau parcours permet une correspondance commode avec 10 autres lignes du réseau de la Commission de transport. Par la même occasion, la fréquence du service dans Ville Mont-Royal est augmentée.

**LIGNE 38 ST-LEONARD** — A la demande des autorités municipales, le service de la ligne No 38 de St-Leonard est modifié et les lignes 28 et 141 sont abolies. Une meilleure fréquence, est ainsi obtenue aux heures d'affluence. A noter particulièrement le renversement du parcours après 4 h. de l'après-midi.

**Les instituteurs...** (suite de la première page)

rieille, il a soutenu: "Sous le couvert de mots différents, c'est le statu quo."

De son côté, M. Mercier a affirmé que les amendements visent à changer seulement les costumes et l'apparence extérieure, mais pas la réalité profonde. Il a signalé que le comité catholique tente depuis 1937 de coordonner l'enseignement au Québec et qu'à cette fin il a créé une multitude de comités et d'organes divers. Mais, rien ne s'est fait sur ce plan: et cela vient des structures mêmes du système scolaire qui est "le système même de l'irresponsabilité? Car ce qui est arrivé, c'est que les divers organismes en cause se sont rejoints les uns sur les autres de façon permanente. Reclamer l'approbation du Conseil supérieur, a-t-il conclu, c'est donner un autre nom, mais laisser les structures à peu près identiques.

Pour sa part, M. Nault a soutenu qu'il est "inadmissible que la C.I.C. propose cela (l'approbation du Conseil supérieur) quand les instituteurs veulent un système démocratique et qu'il y a un défi au système démocratique de la population québécoise," comme l'affirme M. Léopold Garand dans son rapport présidentiel.

Notant que le Conseil supérieur, par ce droit de veto, devient l'autorité supérieure dans une foule de questions d'ordres académiques, M. Nault a souligné que, dans certains domaines, ce sont les comités professionnels qui constituent l'autorité supérieure dans les sphères soumises à leur juridiction. Et ces sphères comprennent l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et les écoles normales. C'est dire que le Conseil lui-même sera paralysé par ce tel ou tel comité ne parviennent pas à s'entendre sur une question donnée. "Il faut rétablir le principe que c'est le ministère qui doit prévaloir", a ajouté M. Nault.

Le président de l'Alliance des professeurs catholiques du Québec a révélé qu'en acceptant ces amendements, le Conseil d'administration de la C.I.C. a suivi les directives que lui a données le congrès de l'an dernier, lorsque les congressistes ont adopté le mémoire de la C.I.C. à la commission Parent. Mais, entre-temps, des événements se sont produits, et notamment la publication du rapport Parent; le congrès doit changer d'attitude.

Mlle Thérèse Banger, directrice d'école à Montréal et l'une des dirigeantes de la C.I.C. a encore défendu avec ardeur les amendements suggérés. M. Richard Joly, commissaire d'école à North Atley et conseiller académique de la C.I.C. a cependant fait quelques interventions qui ont été très remarquées.

Notant que tous les électeurs ne sont pas égaux et que toutes les sociétés ne sont pas égales (se référant alors à l'Eglise), il a comparé le ministère de l'éducation et le Conseil supérieur à deux pachydermes de force égale qui s'affrontent sans cesse. C'est cela et le caractère représentatif du Conseil qui assurent la démocratie du système que préconisent les amendements de la C.I.C. (un congressiste: "Si le conseil supérieur est si puissant, pourquoi lui donner-t-on le droit de veto?")

M. Joly a également invoqué le magistère de l'Eglise et sa primauté sur l'autorité civile pour justifier les amendements. Il a insisté sur la primauté des droits des parents et de l'Eglise sur ceux de l'Etat en éducation.

De son côté, Mlle Baron a signalé que les mots "avis favorable" enlèvent au ministre "la tentation de la dictature". Elle a soutenu que la présence des corps intermédiaires au sein du Conseil supérieur préserve efficacement la démocratie du système.

**Plusieurs...**

(Suite de la page 3)

Métropolitain et le bouli. Montréal-Royal.

Cette amélioration sera particulièrement avantageuse pour la population d'Outremont, de Ville Mont-Royal et celle demeurant au nord du boulevard Métropolitain qui doit se diriger vers le secteur de l'université de Montréal et des nombreuses institutions qui l'entourent.

Le nouveau parcours permet une correspondance commode avec 10 autres lignes du réseau de la Commission de transport. Par la même occasion, la fréquence du service dans Ville Mont-Royal est augmentée.

**LIGNE 38 ST-LEONARD** — A la demande des autorités municipales, le service de la ligne No 38 de St-Leonard est modifié et les lignes 28 et 141 sont abolies. Une meilleure fréquence, est ainsi obtenue aux heures d'affluence. A noter particulièrement le renversement du parcours après 4 h. de l'après-midi.

**Les instituteurs...** (suite de la première page)

rieille, il a soutenu: "Sous le couvert de mots différents, c'est le statu quo."

De son côté, M. Mercier a affirmé que les amendements visent à changer seulement les costumes et l'apparence extérieure, mais pas la réalité profonde. Il a signalé que le comité catholique tente depuis 1937 de coordonner l'enseignement au Québec et qu'à cette fin il a créé une multitude de comités et d'organes divers. Mais, rien ne s'est fait sur ce plan: et cela vient des structures mêmes du système scolaire qui est "le système même de l'irresponsabilité? Car ce qui est arrivé, c'est que les divers organismes en cause se sont rejoints les uns sur les autres de façon permanente. Reclamer l'approbation du Conseil supérieur, a-t-il conclu, c'est donner un autre nom, mais laisser les structures à peu près identiques.

Pour sa part, M. Nault a soutenu qu'il est "inadmissible que la C.I.C. propose cela (l'approbation du Conseil supérieur) quand les instituteurs veulent un système démocratique et qu'il y a un défi au système démocratique de la population québécoise," comme l'affirme M. Léopold Garand dans son rapport présidentiel.

Notant que le Conseil supérieur, par ce droit de veto, devient l'autorité supérieure dans une foule de questions d'ordres académiques, M. Nault a souligné que, dans certains domaines, ce sont les comités professionnels qui constituent l'autorité supérieure dans les sphères soumises à leur juridiction. Et ces sphères comprennent l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et les écoles normales. C'est dire que le Conseil lui-même sera paralysé par ce tel ou tel comité ne parviennent pas à s'entendre sur une question donnée. "Il faut rétablir le principe que c'est le ministère qui doit prévaloir", a ajouté M. Nault.

Le président de l'Alliance des professeurs catholiques du Québec a révélé qu'en acceptant ces amendements, le Conseil d'administration de la C.I.C. a suivi les directives que lui a données le congrès de l'an dernier, lorsque les congressistes ont adopté le mémoire de la C.I.C. à la commission Parent. Mais, entre-temps, des événements se sont produits, et notamment la publication du rapport Parent; le congrès doit changer d'attitude.

Mlle Thérèse Banger, directrice d'école à Montréal et l'une des dirigeantes de la C.I.C. a encore défendu avec ardeur les amendements suggérés. M. Richard Joly, commissaire d'école à North Atley et conseiller académique de la C.I.C. a cependant fait quelques interventions qui ont été très remarquées.

Notant que tous les électeurs ne sont pas égaux et que toutes les sociétés ne sont pas égales (se référant alors à l'Eglise), il a comparé le ministère de l'éducation et le Conseil supérieur à deux pachydermes de force égale qui s'affrontent sans cesse. C'est cela et le caractère représentatif du Conseil qui assurent la démocratie du système que préconisent les amendements de la C.I.C. (un congressiste: "Si le conseil supérieur est si puissant, pourquoi lui donner-t-on le droit de veto?")

M. Joly a également invoqué le magistère de l'Eglise et sa primauté sur l'autorité civile pour justifier les amendements. Il a insisté sur la primauté des droits des parents et de l'Eglise sur ceux de l'Etat en éducation.

De son côté, Mlle Baron a signalé que les mots "avis favorable" enlèvent au ministre "la tentation de la dictature". Elle a soutenu que la présence des corps intermédiaires au sein du Conseil supérieur préserve efficacement la démocratie du système.

**Plusieurs...**

(Suite de la page 3)

Métropolitain et le bouli. Montréal-Royal.

Cette amélioration sera particulièrement avantageuse pour la population d'Outremont, de Ville Mont-Royal et celle demeurant au nord du boulevard Métropolitain qui doit se diriger vers le secteur de l'université de Montréal et des nombreuses institutions qui l'entourent.

Le nouveau parcours permet une correspondance commode avec 10 autres lignes du réseau de la Commission de transport. Par la même occasion, la fréquence du service dans Ville Mont-Royal est augmentée.

**LIGNE 38 ST-LEONARD** — A la demande des autorités municipales, le service de la ligne No 38 de St-Leonard est modifié et les lignes 28 et 141 sont abolies. Une meilleure fréquence, est ainsi obtenue aux heures d'affluence. A noter particulièrement le renversement du parcours après 4 h. de l'après-midi.

**Les instituteurs...** (suite de la première page)

rieille, il a soutenu: "Sous le couvert de mots différents, c'est le statu quo."

De son côté, M. Mercier a affirmé que les amendements visent à changer seulement les costumes et l'apparence extérieure, mais pas la réalité profonde. Il a signalé que le comité catholique tente depuis 1937 de coordonner l'enseignement au Québec et qu'à cette fin il a créé une multitude de comités et d'organes divers. Mais, rien ne s'est fait sur ce plan: et cela vient des structures mêmes du système scolaire qui est "le système même de l'irresponsabilité? Car ce qui est arrivé, c'est que les divers organismes en cause se sont rejoints les uns sur les autres de façon permanente. Reclamer l'approbation du Conseil supérieur, a-t-il conclu, c'est donner un autre nom, mais laisser les structures à peu près identiques.

Pour sa part, M. Nault a soutenu qu'il est "inadmissible que la C.I.C. propose cela (l'approbation du Conseil supérieur) quand les instituteurs veulent un système démocratique et qu'il y a un défi au système démocratique de la population québécoise," comme l'affirme M. Léopold Garand dans son rapport présidentiel.

Notant que le Conseil supérieur, par ce droit de veto, devient l'autorité supérieure dans une foule de questions d'ordres académiques, M. Nault a souligné que, dans certains domaines, ce sont les comités professionnels qui constituent l'autorité supérieure dans les sphères soumises à leur juridiction. Et ces sphères comprennent l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et les écoles normales. C'est dire que le Conseil lui-même sera paralysé par ce tel ou tel comité ne parviennent pas à s'entendre sur une question donnée. "Il faut rétablir le principe que c'est le ministère qui doit prévaloir", a ajouté M. Nault.

Le président



# Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

## Ça fait savant... ça renseigne tout de même!

Je me suis toujours méfié de ceux qui vous posent une question en la formulant ainsi: "Dites, monsieur, vous qui savez tout..." et depuis longtemps j'ai adopté et choisi la réponse qu'il faut à ces fureteurs d'embarlificoteurs: je fais comme eux, JE CONSULTE LES DICTIONNAIRES ET LES ENCYCLOPÉDIES! ce sera toujours plus difficile de blâmer le GROS LIVRE que de s'attaquer à mes lacunes nombreuses et profondes. Pas mal comme préambule, hein? Je n'ai pas eu à me torturer les méninges ce matin pour trouver un sujet de chronique, je n'ai eu qu'à jeter un regard curieux sur le "Dictionnaire illustré des Sports, édité par la maison Seghers". Merci pour la publicité, monsieur Seghers! et pour le livre en question... et j'y apprend un tas de choses, que vous aviez oubliées (!), comme moi d'ailleurs. Si on se les rappelle ensemble ça ferait de nous deux gens bien renseignés, n'est-ce pas? allons-y donc avec toute l'ardeur que nous inspire ce bouquin qui est une vraie mine d'informations. Commençons, première leçon, par nous souvenir (?) des origines de certains sports. Mon Dieu, faites que je n'égare jamais ce livre de chevet!

### En toute déférence aux ceintures noires!

Et je pige au hasard. Le judo. Qu'est-ce que c'est au juste et d'où vient-il? voilà: "Le judo est issu du jiu-jitsu, art d'attaque et de défense développé par les gens du commun à qui le port d'armes était interdit à l'âge féodal. Praticé sous différentes formes plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, le jiu-jitsu fut modifié à la fin du XVIe siècle. Le judo, qui naquit plus tard, soit au XIXe siècle, est un dérivé du jiu-jitsu et fut propagé à travers le monde par son initiateur Jigoro Kano dès 1882 après qu'il eût fondé la première salle de Kodokan (kodokan: école pour étudier la voie...dit le dictionnaire). Et voilà, mes amis comment on joue les savants...pas plus difficile que ça. Si ces lignes tombent sous les yeux de mon ami Louis Arpin de Radio-Canada, ceinture noire qu'il est, qu'il se rappelle bien que mes connaissances en la matière ne sont que théoriques et qu'il n'y aoit surtout pas dans l'étalage de mes connaissances acquises subrepticement une vaine vantardise à vouloir le dépouiller de son titre. Qu'il garde pour lui seul ce qu'il a si bien su gagner...par la pratique! Maintenant que nous avons disposé du judo étudions un peu le football.

### Des surprises pour tous!

Et là je suis vraiment surpris d'apprendre que le football n'a pas commencé avec Sam Etcheverry à Montréal, sous l'ère de Peahead Walker. Ecoutez bien ceci: "Le football: jeu naturel dont on trouve des traces en Chine — c'est probablement de là que viennent la "chinoiserie de certains jeux compliqués! - au moins 2,500 ans avant J.C. où il faisait partie de l'entraînement militaire à la cour de l'empereur Huang-Ti. On retrouve le jeu de football chez les Grecs (Episkiroi) puis chez les Romains au début de l'ère chrétienne (harpastum). Plus près de nous la soule bretonne et le calcio florentin donneront naissance au XVIIIème siècle au football anglais. Praticé essentiellement dans les collèges, il sera codifié à partir de 1840." Quand je vous le disais que j'étais savant! Je continuerai de NOUS éclairer en vous confiant d'une façon désinvolte que le golf est né en Angleterre au XIIIème siècle, que le hockey sur gazon a vu le jour en Perse quelque deux mille ans avant notre ère, que l'ancêtre de la bicyclette s'appelait "le célerifère, inventé en 1790 par M. de Sivrac, que l'équitation remonte au XXIème siècle... avant notre ère et nous vient d'Egypte et que la nage, finalement retracée ces origines jusqu'à notre ancêtre à tous: ADAM! Si après cela vous n'êtes pas convaincus de l'utilité d'un dictionnaire...c'est que vous n'aimez pas le sport...

### AU RICHELIEU

## Choir Boy, dans le trot Provident

Choir Boy, le jeune trotteur des frères Veilleux qui s'est emparé mercredi du quatrième "argent" de la classique de l'Hambledonien, prendra probablement le départ lundi soir, au parc Richelieu, dans le Trot "Provident". Ce poulain sera conduit par Keith Waples.

Entre-temps, les amateurs de trot et amble se préparent à assister ce soir à un duel excitant entre Harry's Laura et Ruby Duby Doo dans le cadre de l'Amble "Dottie's Pick" de \$9,800.

Harry's Laura, qui a pris la deuxième place dans l'Amble

Castor de \$14,300 (gagné par Country Don en 2:00.1) a été installé favorite à 2 contre 1. Elle sera conduite par le célèbre Clint Hodgins, le formidable Canadien qui s'est mérité une formidable réputation dans le Grand Circuit américain.

Ruby Duby Doo, qui vient d'être vendue \$43,000 à Gerry Champagne par François Leboeuf, apparaît à 3 contre 2 sur le tableau de la cote matinale.

Elle a été chronométrée en 2:03, mais les experts croient qu'elle peut trotter encore plus rapidement. Elle sera conduite par Marcel Dostie.

## Inscrits au Richelieu

PREMIERE COURSE — TROT	
CONDITIONS — \$800	
1 Prudence's Boy	J. Jodoin 3-2
2 Spilled Milk	R. Babin 3-1
3 Orcauel Duke	R. Snyder 9-2
4 J. J. Collins	R. Caldwell 6-1
5 Sparky Song	W. Hicks 6-1
6 Miss Poka Bout	G. Pford 8-1
7 Grand Blase	N. Bardier 8-1
8 Peggy F. Pigie	W. Habkirik 10-1
Aussi éligible: Native Pick S. Seguin	
DEUXIEME COURSE — AMBLE	
CONDITIONS — \$800	
1 Lucky Majorette	V. Dullins 3-2
2 Hugo Boy	P. Robillard 4-1
3 Lady Direct	C. R. Caldwell 4-1
4 Mighty Irish	C. R. Hughes 6-1
5 Adios Todd	N. Savigne 8-1
6 Dreas Parade	G. Lachance 8-1
7 Newark	R. Bouthillier 8-1
8 Hal South	W. Habkirik 10-1
Aussi éligible: Succes Brook R. Bardier	
TROISIEME COURSE — AMBLE	
A RECLAMER	
CONDITIONS — \$800	
1 Bay State Pat	A. Hanna, \$1,500 2-1
2 Brewer's Vanian	P. Dusault, \$1,500 4-1
3 Royal Pat	C. Lachance, \$1,500 4-1
4 Benjail	L. Pelletier, \$1,500 6-1
5 Risky Lass	G. Bouvette, \$2,000 6-1
6 Jerry Patchen	Pas choisi, \$1,500 8-1
7 Lockvale Ginny	P. Robillard, \$1,500 8-1
8 Norman's Gup	M. Turcotte, \$1,500 10-1
Aussi éligible: Miss Lorenz Scott	
W. Wiener, \$1,500	
QUATRIEME COURSE — TROT	
A RECLAMER	
CONDITIONS — \$800	
1 Nobleman	A. Bédard, \$1,500 3-1
2 Lady S. D.	C. Bélanger, \$1,500 7-2
3 Charagallon	G. Hess, \$2,000 9-2
4 Gus the Great	G. Lachance, \$1,500 6-1
5 Mighty Rodney	A. Rogers, \$1,500 8-1
6 Grattan Baker	

# Jusqu'ici les Riders d'Ottawa ont fait mentir les experts

TORONTO — Les Rough Riders d'Ottawa continuent leur jeu favori dans la Conférence de Football de l'Est, soit prouver que tout le monde a tort. L'équipe a perdu 14 réguliers cette saison et son seul espoir, selon les experts, résidait dans le fait qu'elle possédait un bon pilote en Frank Clair. Ce dernier ne porte pas le ballon, mais il n'a jamais fini au dernier rang.

En somme, en raison de son surplus de recrues, les Rough Riders devaient commencer lentement et s'améliorer avec le temps au cours de la saison. Toutefois, la saison est encore jeune, voici quelques succès obtenus déjà par les Riders:

1. Ils occupent la deuxième position avec une fiche d'une victoire contre deux défaites.
2. Ils possèdent le meilleur record défensif, soit seulement

42 points alloués en trois parties.

3. Le quart-arrière Russ Jackson est le meilleur passeur du circuit avec des gains totaux de 661 verges et une moyenne de 12 verges par passe. De plus, il a complété 33 de ses 55 tentatives, soit la meilleure moyenne de la ligue.
4. Whit Tucker affiche une moyenne de 30.1 verges comme receveur de passes, soit la meilleure dans la CFE.
5. La recrue Rick Black est deuxième chez les botteurs avec un total de 942 verges en 60 bottés, soit une moyenne de 41.0 verges.
6. Dave Thelen est également deuxième chez les porteurs de ballon avec une moyenne de 6.9 verges et un total de 159 verges en 23 essais.

Si vous n'êtes pas encore impressionnés, ajoutez le fait que

Jackson est le seul quart-arrière qui n'a permis aucune interception.

Voula les Riders qui étaient supposés finir au dernier rang.

**Autres meneurs**

Par ailleurs, Clare Exelby, du Toronto, est le meilleur dans les retours de bottés avec un total de 91 verges en 12 essais.

Willie Bethea, du Hamilton, est le meilleur porteur de ballon avec un total de 193 verges en 29 tentatives. Dick Shatto, du Toronto, le meilleur compte avec 4 touches en autant de joutes, est également le meilleur receveur de passes avec un total de 20 pour des gains de 250 verges, y compris trois passes de touches.

Enfin, Jackson possède la meilleure moyenne chez les porteurs de ballon avec une moyenne de 7.7 verges et un total de 108 verges.



### Championnats des parcs

Les jeunes sont parvenus aux finales des différentes catégories pour les championnats des parcs qui se dérouleront au Parc Lafontaine samedi après-midi à 1:30 alors que Lise Talbot affrontera Suzanne Gélinas, que Serge Descoteaux opposera Christopher Fogarty; que Pierre Dagenais fera face Guy Lalonde et que Ross Findlater et Robert Campbell se feront la lutte. Suzanne Gélinas jouera également contre Suzanne Ally. Résultat des demi-finales:

Garçons de 16 ans: Serge Descoteaux Lafontaine, Claude Salvetti, Lafontaine; 6-3, 7-5; Christopher Fogarty, Somerled b. Gilles Desautels, Lafontaine; 6-0, 8-6;

Garçons de 14 ans: Pierre Dagenais, Lafontaine, b. Gilles Gosselin, Lafontaine; 0-8, 6-3, 8-6; Guy Lalonde, de la Verderye, b. René Paquette, Maisonneuve; 6-0, 6-3;

Garçons de 12 ans: Ross Findlater, Somerled b. Mark Levine, Somerled; 6-1, 6-4; Robert Campbell, Somerled b. Pierre Simard, Lafontaine; 6-1, 6-0;

Filles de 16 ans: Lise Talbot, Somerled bat Marielle Choquette, Lafontaine; 6-0, 6-0; Suzanne Gélinas, Jarry, bat Agathe Bousquet, Maisonneuve; 6-1, 6-2;

# Un échappé du receveur E. Howard aide les Red Sox à l'emporter

NEW-YORK. — Une balle passée, déblatée au receveur Elston Howard, a permis à Eddie Bressoud de croiser le marbre avec le point décisif hier alors que les Red Sox de Boston ont vaincu les Yankees de New-York au compte de 4-3. Ce point non mérité a mis fin à un duel de lanceurs entre Bill Monbouquette, des Sox, et Stan Williams, C'était le 18ième gain de Monbouquette.

Un des points accordés par Williams fut le 35ème circuit de Dick Stuart. Monbouquette n'a accordé que six coups sûrs aux Yankees. C'était la quatrième fois qu'il battait New-York cette saison. Il est le seul du circuit à avoir réussi cet exploit.

BOSTON (4)	
Gardner, 2e-but	4 0 0 0
a-R. Williams	1 0 0 0
Schilling, 2e-but	0 0 0 0
Geiser, ch. centre	4 0 1 0
Mejias, ch. gauche	5 0 0 0
Malzone, 3e-but	4 1 3 0
Clinton, ch. droit	3 1 2 0
Stuart, 1er-but	4 1 2 2
Bressoud, ar-court	4 1 1 0
Nixon, receveur	4 0 2 0
Monbouquette, lanceur	3 0 0 0

NEW-YORK (3)	
Kubek, ar-court	1 1 1 1
Tresh, ch. centre	2 1 0 0
Peplone, 1er-but	4 0 2 1
Howard, receveur	4 0 0 0

**TOTAUX** 31 3 6 2  
 119 901 809-3  
 918 288 061-4  
 119 901 809-3  
 SCMMMAIRE — Erreurs: Clinton, Richardson. Retraits et assistance: Boston, 27-10; New-York, 27-10. Doubles-jeux: Monbouquette, Bressoud à Stuart (2); Kubek à Richardson à Peplone. Lancers sur les buts: Boston à New-York, 2. Deux-but: Malone, Trois-but: Peplone. Circuits: Stuart, Kubek, Sacrifice: Monbouquette.

**LES LANCEURS**  
 ml cs ppm bb ra  
 Monbouquette (g. 18-8) 9 6 3 2 1 3  
 Williams (p. 7-5) 9 11 4 2 2 3  
 Mauvais lanceur: Williams, Belle passer: Howard. Arbitres: Napp, Honochick, Rice, Sajerno. Assistance: 10,948. Temps: 2:13.

## Tournoi de tir à l'arc

Le grand tournoi de tir à l'arc du service des parcs aura lieu vendredi, le 30 août, au parc Jarry, annonce M. André Champagne, directeur du service.

Les archers du parc Maisonneuve rencontreront ceux du parc Jarry; ce sont là les deux centres de tir de Montréal. Les compétitions qui débuteront dès dix heures le matin, verront concourir des jeunes garçons et des jeunes filles de 14 à 18 ans. Les moniteurs Monpneau, Lafontaine et Jocelyn Phaneuf; 6-3, 6-4; Claire O'Reilly, Maisonneuve bat Ginnette Kelly, Jarry par défaut. Championnats nationaux des

# Les Argos pourraient perdre les services de Billy Shipp

TORONTO PC — Les Argos de Toronto, de la Conférence de football de l'Est, perdront peut-être les services de Billy Shipp à la fin de la saison 1963.

Shipp, qui n'a pas opposé sa signature au bas d'un contrat 1963, jouit de son option de 1962 afin d'être libre de rejoindre les Oilers de Houston de la ligue américaine de football, l'an prochain.

Toutefois, Shipp admet qu'il ne tient pas à quitter le Canada, si bien que si les démarches actuellement en cours en vue d'un poste s'avèrent fructueuses, il signera un contrat avec les Argos.

Shipp en est à sa 10e saison dans le football professionnel et

est également un citoyen canadien. Il s'est rapporté aux Argos en 1955 après une saison avec les Giants de New York, de la ligue Nationale de football. Après deux saisons à Toronto, il fut envoyé aux Alouettes de Montréal et est revenu ici après une transaction au début de 1961.

A Edmonton, les Eskimos ont annoncé hier qu'ils avaient renvoyé Hugh Smith après un stage de deux semaines. Smith avait été remercié antérieurement par les Broncos de Denver, de la LAF. Il a déjà évolué pendant une saison avec les Redskins de Washington, de la LNF.

### Extraits...

(suite de la page 11)

soigneusement le contenu religieux et moral du sport, celui-ci est appelé à prendre sa place dans la vie de l'homme comme un élément d'équilibre, d'harmonie et de perfection, et comme une aide efficace dans l'accomplissement de ses autres devoirs...

Il y a plus encore: le sport, convenablement dirigé, développe le caractère, rend l'homme courageux, le fait généreux dans la défaite et aimable dans la victoire; il affine les sens, donne plus de pénétration intellectuelle, arme la volonté d'endurance. Alors, ce n'est pas uniquement un développement physique. Le sport, bien compris, est une occupation de l'homme tout entier et bien que perfectionnant le corps comme instrument de l'esprit, il rend l'esprit lui-même instrument plus affiné pour la recherche et la transmission de la vérité. Il aide ainsi l'homme à remplir cette fin à laquelle toutes les autres sont subordonnées, le service et la gloire de son Créateur...

Le pape terminait son exposé en disant que si certaines manifestations sportives telles que la boxe et la lutte peuvent être légitimes et récréatives, il arrive cependant que dans la façon dont ils sont parfois organisés ou pratiqués, ils deviennent déformateurs pour les participants et pour les assistants... Il ne faudrait pas qu'un jour, le hockey se mérite une telle condamnation. Voyons tous à ce que la chose ne se produise jamais.

### Notre choix au Richelieu

1	Prudence's Boy Spilled Milk Graceful Duke
2	Lucky Majorette Hugo Boy Lady Direct C
3	Bay State Pat Brewer's Vanian Royal Pat
4	Nobleman Lady S. D. Charagallon
5	Collector Marv Hanover Speedway Flashy
6	Patch On Fay's Best Mc's First
7	Settler Brandwine Kid Legal Prince
8	Rhythm Man Bucky North Captain Bob
9	Harry's Laura Ruby Duby Doo South Shore
10	Mighty Rich Miles Hal Irene's Royale

**NEUVIEME COURSE — AMBLE "DOTTIE'S PICK" \$9,800 — Poulchies de 3 ans**

- 1 Harry's Laura C. Moreau 5-2
- 2 Ruby Duby Doo M. Dostie 5-2
- 3 South Shore B. Coie 4-1
- 4 Sally Abe B. Rivard 6-1
- 5 Irene Mir Pas choisi 7-1
- 6 Alexandra R. Silliphant 8-1
- 7 Steady Flash Y. Plouffe 10-1
- 8 N'wood Barbara H. Gager 15-1

**DIXIEME COURSE — AMBLE**

**CONDITIONS — \$800**

- 1 Mighty Rich E. Smith 3-1
- 2 Miles Hal P. Robillard 7-2
- 3 Irene Royale R. Bardier 4-1
- 4 Dawn's E. Light S. Seguin 4-1
- 5 Royal Brook P. Caldwell 6-1
- 6 General Wil H. Lamarre 8-1
- 7 Chief Kaye R. Cagne 8-1
- 8 Valleyfield Star P. Savoie 10-1

Aussi éligible: Kathleen Pointer B. Coie

**Des amis... Vite!**

Appelez votre fournisseur et commandez une caisse de votre bière Molson préférée.

Car la bière Molson met de la vie et de la joie en toute occasion!

Bonne fin de semaine!

**SEUL MOLSON SATISFAIT TOUS LES GOÛTS**

LA BIÈRE LAGER RAFRAÎCHISSANTE

LA SAVOUREUSE BIÈRE DOUCE

LA BONNE BIÈRE DE CHEZ NOUS

# Cavalcade SPORTIVE

par Gérard Gosselin

Alors que les Noirs des Etats-Unis viennent d'organiser une marche monstre et bien disciplinée sur Washington, pour l'obtention d'une reconnaissance plus juste et plus générale de leurs droits comme citoyens américains, voyons un peu les services que le sport a rendus à ces 20 millions de gens, dont ceux du sud reçoivent encore la brimade officielle de l'autorité en place. Celle-ci enrégimentée dans son antipathie hostile des gouverneurs qui n'hésitent pas à résister à l'autorité centrale et aux décrets de la plus haute cour du pays pour jeter de l'huile sur le feu, comme ce fut le cas à l'université du Mississippi, avec l'étudiant Meredith.

A l'automne 1945, le domaine du baseball permuta des pages sportives des journaux américains à la page éditoriale, quand Branch Rickey décida de faire signer un contrat professionnel à Jack Robinson, dans l'organisation des Dodgers, et sous les couleurs des Royaux de Montréal. Les journaux du nord des Etats-Unis et ceux de l'Ouest furent moins provocateurs, tout en redoutant des conséquences désastreuses. Mais tout le sud sportif, soutenu par les pages éditoriales, cris à la honte, au scandale, à la menace, au danger.

J'étais alors secrétaire de route des Royaux qu'accompagnait Robinson à l'entraînement à Daytona Beach et aux différentes villes de la ligue internationale d'ailleurs: Newark, Jersey City, Syracuse, Buffalo, Toronto, Rochester et Baltimore. Robinson était bien le premier joueur de couleur à s'infiltrer dans le baseball organisé, victime, plus par la coutume que par des textes législatifs, de la grande loi de la ségrégation américaine qui, partout ou presque aux Etats-Unis, interdit à un Noir de faire partie d'un club de Blancs, même de paraître sur un terrain d'épreuve sportive là où il y avait des Blancs.

Certains Etats du sud ne permettaient pas à un Noir de se battre contre un Blanc. Jack Robinson encaissa tout avec une patience digne d'éloges. Bien stylé et bien aguerri par ses chefs et par Rickey, Robinson savait qu'il était un symbole. Il n'y avait pour lui qu'un moyen de se faire accepter. C'était de prouver sa compétence irréfutable. Il fut isolé dans une résidence de particulier à Daytona Beach. Il fut conspué à Baltimore. Il fut insulté dans la presse de Newark. Une couple de ses co-équipiers ne voulaient même pas lui adresser la parole. Son gérant même, Clay Hopper, lui-même de Greenwood, Mississippi, le tenait à distance. Dans les trains, il devait manger à part.

Mais vers la fin de la saison, alors qu'il remporta le championnat des frappeurs avec une moyenne de .349, ses deux co-équipiers de Gallas, Texas, et son instructeur du Mississippi, avaient oublié la couleur de sa peau. Pour se faire admettre, il lui avait fallu déployer des talents extraordinaires. Mais il avait réussi tout de même. Le printemps suivant, tout était à recommencer, alors qu'il prit l'uniforme des Dodgers. Trois joueurs de ce club, Dixie Walker, Ed Stevens et Carl Furillo partirent en guerre contre lui avec une pétition hostile déposée dans les mains de Rickey.

Celui-ci sortit de ses gonds, se débarrassa de Walker, épédia Stevens dans les mineures et garda Furillo qui fit amende honorable. Ce dernier, de filiation italienne, pouvait-il faire remonter la lignée des Furillo en terre américaine à plus d'une couple de générations? Mais les brimades continuèrent, à St-Louis, à Cincinnati et contre les joueurs de tous les clubs venus du sud. Il tint le coup. Il ne perdit jamais la tête, se borna à jouer au baseball comme seul il savait le faire. Les antipathies devinrent de plus en plus voilées. Il avait gagné son point et avait ouvert les portes du baseball à ses congénères.

Longtemps, deux clubs fiers et intrinsèques refusèrent l'apport des noirs. Mais devant la pression de la clientèle et le piquetage devant leurs stades de baseball, ils capitulèrent, si bien qu'aujourd'hui les Yankees alignent un Elston Howard et les Cardinals de St-Louis un Bill White. Robinson, précurseur méritoire, avait ouvert la voie. Vers la même époque, Joe Louis avait établi sa supériorité incontestée à la boxe et Althéa Gibson, au tennis, avait été acceptée.

Et ici, à Montréal, que penser de la ségrégation? Il paraît officiellement que cela n'existe pas. Mais je me suis laissé dire que certains hôtels de la métropole, devant un Noir qui veut s'y inscrire, s'empressent de décliner en disant: "Nous sommes au grand regret, nous sommes au grand complet". Le départ de Sandy Stephens a provoqué certaines critiques. Certains ont dit qu'il y avait une source de guerre raciale chez les Alouettes, mais dans l'autre sens, car on reprochait à Stephens de ne pas vouloir passer le ballon aux co-équipiers de race blanche. C'est peut-être exagéré. Il n'y a peut-être là qu'une réaction bien humaine d'une race longtemps brimée et qui, à un moment donné, trouve l'occasion de favoriser un des siens au détriment de la race dite supérieure, pas plus authentiquement américaine.

## Les Tigers de Détroit sont ressuscités par C. Dressen

DETROIT PA.—Charlie Dressen a ressuscité les Tigers de Détroit. "Charlie a dû déménager des montagnes", a déclaré le gérant général Jim Campbell, qui semble avoir été justifié de son grand ménage de la mi-saison. "Tout le monde était d'accord que nous devions afficher une meilleure tenue. Dressen a accompli un travail colossal en nous faisant reprendre vie". Campbell a congédié le gérant Bob Scheffing et son personnel complet d'instructeurs le 18 juin, Détroit, considéré comme un sérieux aspirant au titre, occupait alors la neuvième position avec une fiche de 24-38. Depuis ce temps, les Tigers présentent un record de 29-39, sous Dressen, gérant des Leafs de Toronto de la ligue internationale de baseball, l'an dernier. Toutefois, il y a moins de trois semaines, les Tigers étaient toujours en 9e position. Ils ont pris leur élan depuis et leur essor les a fait passer en première division. Avec une fiche de 20-7 au cours des 27 premières parties d'août et une série de sept gains consécutifs, les Tigers sont passés au cinquième rang alors que Dressen vise toujours plus haut. Pour leur part, les joueurs, qui aiment le débarrasser Scheffing et qui lui demeurèrent loyaux après son départ, ont cessé de lever le nez devant Dressen. Ils ont réalisé qu'il était un connaisseur de base-

ball qui pouvait les aider. "Il semble que, à chaque fois où je me réchauffe entre mes départs, Dressen est là avec des suggestions", a révélé Phil Regan, qui a enregistré un record de 8-1 depuis l'arrivée de Dressen en comparaison d'une fiche de 2-6 avant le changement de gérance. Dressen a rebâti le champ intérieur des Tigers, leur procurant leur meilleur défensif depuis des années. Dick McAuliffe, intérieur erratique auparavant, est devenu un arrêt-court fiable. A la demande de Dressen, les Tigers ont fait graduer la recrue George Smith au deuxième but. Il leur fournit leur meilleur jeu à cette position depuis le départ de Frank Bolling en 1961. De plus, Dressen a connu des succès formidables au troisième coussin en faisant alterner Don Wert et Bubba Phillips. Lors de la série de sept gains consécutifs des Tigers, Wert a participé à quatre parties et Phillips, à trois, cognant, ensemble, un total de 14 coups sûrs en 27 présences au bâton.

### BOXE

SACRAMENTO, Cal. — Eddie Perkins, 144 3-4, a défait aux points Irish Bobby Scanlon, 142 1-4, de Sacramento, en 10 rounds. Sonny Miles, 171, de San Francisco, a défait par h.c. technique Fred Routs, 161, de Sacramento, en 5 rounds.

## Atteindre un développement humain, but des centres communautaires

RIVIERE-DU-LOUP. — Si un individu qui fréquente un centre récréatif parvient à un certain développement hu-

### Sonny Liston a changé d'avis

MYSEN, Norvège. — Le champion poids lourd Sonny Liston, revenant sur sa décision d'il y a deux semaines, a déclaré qu'il espérait livrer un combat titulaire à Cassius Clay d'ici février et à également laissé entendre qu'il pourrait s'engager à affronter le Suédois Ingemar Johansson.

Liston a fait cette déclaration à la suite d'une série de combats hors concours dans les pays scandinaves. Toutefois, lui et son conseiller, Jack Nilon, ont ajouté que les négociations avec les représentants de Clay sont présentement tombées à l'eau.

Selon Nilon, Clay tire de l'arrière. "Nous lui avons offert 22 1-2 pour cent, ce qui est plus que tout aspirant s'est jamais vu offrir", a précisé Nilon. Liston et Nilon avaient annoncé antérieurement à un Etats-Unis que le champion affronterait quelqu'un d'autre avant de faire face à l'aspirant No 1.

Liston a attiré une foule de 30,000 personnes, ici, à un combat hors concours contre un de ses partenaires d'entraînement.

Pour sa part, Nilon a admis qu'on avait parlé d'un combat titulaire avec l'ancien champion Johansson, maintenant à sa retraite, sans en venir à un plan définitif.

Liston a déclaré qu'un match entre lui et Johansson pouvait aussi bien avoir lieu aux Etats-Unis qu'en Suède. Il est d'avis que Johansson aura besoin d'une période de quatre mois d'entraînement avant d'être en état de combattre.

### Les Leafs à Québec

QUEBEC. — On a officiellement annoncé que les As de Québec, qui font partie de la ligue américaine de hockey, joueront une seule partie d'exhibition à Québec. Elle aura lieu le 22 septembre et elle opposera les As aux Maple Leafs de Toronto, champions de la ligue Nationale de hockey.

### Les Helcats vs Rosemont

Aujourd'hui, les Helcats d'Hochelaga, les champions de la coupe Sauvé entretiennent le club de football national de Rosemont à 9h. p.m. au Parc LaFontaine. Plusieurs membres de l'an dernier y participeront. Bob Vokey, figure-étoile de l'an dernier, viendra prêter main-forte aux Helcats d'Hochelaga avec ses bottes de dégageant. Winston "Archie" Arkinson sera de nouveau capitaine de la force défensive. P. E. Renaud, un des meilleurs champ arrière de l'an dernier et sera encore cette année. Renaud avait été invité à l'entraînement au camp des Alouettes cette année et, à cause d'une malheureuse blessure durant une pratique, il a été forcé de manquer la partie "inter-souffles" et toute chance possible d'aller à Joliette. Maintenant bien rétabli de sa blessure, il tourne maintenant les yeux sur le championnat de points de la ligue, présentement détenu par un ancien joueur, Roger Ryan, maintenant assistant-coach du club. Bob Murdoch sera encore cette année le chef coach des Helcats d'Hochelaga et espère remporter une deuxième coupe Sauvé pour son club. Cette année a apporté plusieurs jeunes recrues et plusieurs d'entre eux joueront. Nous sommes heureux d'annoncer que Billy Avis, le joueur par excellence de la L. F. M. pour 1962 et George Sprinzate ont signé leurs contrats avec les Helcats pour 1963.

### Les meilleurs des majeures

Table with columns for League (Ligue Nationale, Circuits, Points Produits, Ligue Américaine) and Player Name, listing statistics for various players like Aaron, Mays, White, etc.

main, alors le but du centre communautaire est atteint. M. Morris M. Bruker, du bureau des gouverneurs de la Young Men's Hebrew Association, a fait cette assertion lors d'une conférence prononcée dans le cadre de la Clinique nationale sur la promotion et l'administration des centres de loisirs. Le conférencier, a soutenu par la suite que chacun devait avoir l'opportunité de développer au total son propre individu. Toute l'organisation d'un centre de loisirs doit être fonctionnelle et précisément sa fonction est tout orientée vers les gens. M. Bruker qui est maintenant au service de compagnies comme analyste et directeur de programmes, lançait ces paroles lors de cette conférence qui traitait de l'administration.

Le centre communautaire doit être le point de mire des gens de tous âges des deux sexes. Le centre doit permettre à chacun de mettre à profit sa propre personnalité. Le centre doit apprendre à chacun de ses membres la co-existence avec son prochain. C'est pourquoi le spécialiste doit effectuer de fréquentes rencontres avec chacun de ses membres. Le spécialiste doit trouver en chacun ce qu'il y a de valable et de productif.

Dans le même optique la conception du plan ou programme du centre doit concrétiser les buts déjà fixés. Ce programme doit être réaliste et pratique et doit trouver pour chacun des problèmes une solution appropriée. De là

l'importance d'une connaissance approfondie du milieu et d'une collaboration étroite dans la rédaction de ce programme.

### Eventail d'activités

Si le programme est rédigé en fonction de ses participants, il reflète donc la culture d'une certaine communauté. Or le monde moderne est entré dans une évolution profonde et rapide. Il est donc de première importance que le centre communautaire puisse changer ses vues, ses horizons, ses concepts, afin de permettre à chacun une évolution rapide qui lui permette non seulement de suivre le monde dans lequel il évolue mais bien de lui permettre une action sociale efficace au sein de son milieu. Il faut donc assurer par un programmation adéquate une participation entière de chacun des membres. Ce membre doit sentir qu'il y a au centre quelque chose pour lui.

Cependant le centre doit présenter aux jeunes en particulier un éventail complet d'activités qui permettra à chacun d'élever son niveau sur le plan culturel. La programmation doit donc être dynamique.

M. Bruker termine sa conférence en insistant sur l'évolution constante qui doit s'effectuer dans le concept de centre communautaire. Un changement continu de notre culture marque toute notre vie quotidienne; ainsi notre concept du centre communautaire doit-il être changé. Le nôtre est dynamique.

## BASEBALL Hank Aguirre fait gagner Détroit

MERCREDI  
Ligue Nationale:  
Philadelphia 8, Chicago 7  
San Francisco 5, St-Louis 3  
Pittsburgh 7, New-York 2  
Milwaukee 9, Houston 1  
Cincinnati 9, Los Angeles 3

Ligue Américaine:  
New-York 4, Boston 1  
Detroit 2, Los Angeles 1  
Chicago 8-3, Cleveland 3-1  
Baltimore 2, Kansas City 1

LIÈRE  
Ligue Nationale:  
Philadelphia 1, Chicago 2  
New-York & Pittsburgh (a)  
St. Francisco & Los Angeles (a)

Ligue Américaine:  
Minnesota 14-10, Wash-ton 3-1  
Boston 4, New-York 3  
Los Angeles 1, Detroit 6  
Chicago & Cleveland (a)

Table with columns for League (Ligue Nationale, Ligue Américaine) and Player Name, listing statistics for various players like G., P., Moy., Diff., etc.

DETROIT. — Les Tigers de Détroit, avec Hank Aguirre au monticule, ont remporté un huitième gain d'affilée, en triomphant hier des Angels de Los Angeles, au compte de 6-1. Il a tenu ses adversaires en respect complet pendant sept manches avant que son ancien coéquipier Frank Kostro ne brise le charme. Il a fini avec une partie de deux coups sûrs. C'était sa troisième partie de deux coups sûrs en 25 jours.

Al Kaline, avec un circuit, a maintenant frappé en lieu sûr en 16 parties consécutives.

LOS ANGELES (1) ab p cs pp  
Pearson, ch. centre 3 0 0 0  
Pregal, ar-court 3 0 0 0  
Wagner, ch. gauche 4 0 0 0  
Torres, 1er-but 4 0 0 0  
Moran, 2e-but 4 0 0 0  
Rodgers, receveur 1 0 0 0  
Folles, receveur 1 0 0 0  
Kostro, 3e-but 3 1 0 0  
Piersall, ch. droit 3 0 1 1  
b-McBride 0 0 0 0  
Spring, lanceur 0 0 0 0  
Newman, la-cour 0 0 0 0  
D. Lee, lanceur 1 0 0 0  
Foytack, lanceur 1 0 0 0  
a-Koppé 1 0 0 0  
Cstnaki, lanceur 0 0 0 0  
c-Hunt, ch. droit 1 0 0 0

Table with columns for League (Ligue Nationale, Ligue Américaine) and Player Name, listing statistics for various players like G., P., Moy., Diff., etc.

LOS ANGELES 000 010-1  
DETROIT 300 210 00x-6  
SOMMAIRE — Retraits: Torres, Rodgers, Cash, Retrait et saas; lances: Los Angeles 24-9, Detroit 27-7, Double-jeu: Pregal & Moran à Torres. Laissez sur les buts: Los Angeles 4, Detroit 10. Troisième: Kostro. Circuits: Kaline, Triandos. But volé: Wert.

Table with columns for Player Name and statistics (ml, cs, ppp, bb, rb), listing players like Newman, D. Lee, Foytack, Cstnaki, Spring, Aguirre.

### Minnesota frappe huit circuits

WASHINGTON. — Les Twins de Minnesota ont égalé un record des ligues majeures avec huit circuits au cours d'une partie et ils l'ont emporté au compte de 14-2 sur les Sénateurs de Washington, dans la première partie d'un double.

Harmon Killebrew et Vic Power en ont cogné chacun deux. Les autres ont été réussis par Bob Allison, Jimmie Hall, Bernie Allen et Rich Rollins.

Lee Stange a remporté sa huitième victoire de la saison.

PREMIERE PARTIE  
Minnesota, 301 010-14 29 8  
Washington 000 000-2 9 0  
Stange et Batey, Zimmerman (7); Rodolph, Burnside (4); Moe-ler (6); Roebuck (9); et Retzer, Lanceur gagnant: Stange (8-4). Lanceur perdant: Rodolph (7-16). Circuits — Minnesota: Power (7e et 8e), Allison (29e), Killebrew (30e et 31e), Hall (26e), Allen (2e), Rollins (16e); Washington: Retzer (4e).

DEUXIEME PARTIE  
Minnesota, 115 210 000-16 15 8  
Washington 000 001 000-1 2 1  
Siebler et Batey, Zimmerman (8); Duckworth, Burnside (3); Rodolph (6); Kline (9); et Retzer, Lanceur gagnant: Siebler (1-0). Lanceur perdant: Duckwo (11). Circuits — Minnesota: Allen (7e), Hall (27e), Killebrew (32e) et Versalles (10e).

## À L'OCCASION DE LA FÊTE DU TRAVAIL



OFFRE SES MEILLEURS VOEUX À TOUS LES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC  
NOUS APOSONS L'ÉTIQUETTE "FABRICATION SYNDICALE" SUR TOUS NOS PRODUITS

